

Innovier par la donnée dans l'aide sociale à l'enfance (IDASE)

Avril 2023

DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ



La DDETS

Direction Départementale de l'Emploi
du Travail et des Solidarités

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Action
Tank
Entreprise
& Pauvreté



Etude IDASE : Innover par la donnée dans l'aide sociale à l'enfance

Objectif de l'étude

Démontrer par l'exemple de l'intérêt de développer une culture de la donnée, fiable et utile, en mesure de contribuer à **l'évaluation des actions mises en œuvre**, et d'améliorer **l'impact des dispositifs** grâce à l'objectivation de certains de leurs effets.

Des données riches, mais peu utilisées

Si la totalité des professionnels sont convaincus de l'intérêt des données, on constate un manque d'assurance vis-à-vis de la pertinence de celles qu'ils recueillent ou participent à construire. Ils sont encore plus nombreux à douter de leur capacité à en proposer une analyse, a fortiori dans l'optique d'une amélioration du pilotage des dispositifs de l'ASE, ou de la conception de ceux-ci.

Les données sont généralement constituées à partir de logiciels de gestion partagés par plusieurs directions métiers. Elles permettent de rendre compte de parcours, par la collecte des différentes mesures qui ont pu concerner chaque jeune suivi sur des thématiques multiples.

Cependant, comme le travail de retraitement est difficile, il existe peu de données longitudinales facilement accessibles et de bonne qualité. Cela conduit les collectivités en charge de l'ASE à utiliser les données disponibles de façon plus ou moins superficielle, de manière statique et non dynamique, tout en conservant un scepticisme prononcé quant à leur fiabilité.

La Métropole de Lyon, pionnière d'une nouvelle démarche

Il s'agit pour la Métropole de tester, dans une approche pragmatique et expérimentale, la possibilité d'interroger les données existantes, de progresser dans sa capacité à se conformer aux obligations législatives et réglementaires associées à la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, en matière de production de données pour

« contribuer à la connaissance de la population des mineurs et des jeunes majeurs en danger bénéficiant d'une prestation d'aide sociale à l'enfance ou d'une mesure judiciaire de protection de l'enfance, ainsi qu'à celle de l'activité des services de protection de l'enfance ; et de faciliter l'analyse de la cohérence et de la continuité des actions mises en œuvre au bénéfice des mineurs, de leur famille et des jeunes majeurs au titre de la protection de l'enfance »

(article 6 de la loi du 14 mars 2016)

et de renforcer plus largement la « culture data » de ses services, particulièrement au sein de la délégation Solidarités, Habitat et Éducation.

L'étude IDASE doit permettre de **créer les preuves de l'impact de cette démarche et proposer un précédent inspirant**, nécessaire pour engager un processus d'appropriation de la culture des données dans son organisation, et transformer en conséquence les pratiques de ses agents.

Parties prenantes de l'expérimentation

**Action
Tank
Entreprise
& Pauvreté**

L'association reconnue d'intérêt général **Action Tank Entreprise et Pauvreté** a mené l'étude, en collaboration étroite avec les équipes de la Métropole de Lyon.

Créée en 2010 par Martin Hirsch et Emmanuel Faber, l'Action Tank est un laboratoire d'innovation sociale réunissant entreprises, acteurs publics, associations et le monde académique autour d'un objectif commun : contribuer à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion en France.

Les contacts de **Céline Gross** et **Guillaume Ginebre**, chefs de projet en charge de l'étude, sont disponibles en fin de support.

L'étude a été conventionnée par la Métropole de Lyon en mars 2022.

Elle a été pilotée par :

- **Jérôme Godard**, chargé de mission Observatoire métropolitain de la protection de l'enfance
- **Gaétan Gory**, chef de projet Observatoire métropolitain des solidarités
- **Valérie Darriau**, adjointe à la directrice générale adjointe de la DSHE

Cette étude a également bénéficié des contributions de :

- **Jérôme Basson**, référent applicatif de la DPPE, via des points réguliers pour interpréter les résultats
- **Corine Bianchi**, chargée d'études et statistiques DPPE, dans l'exploration des bases de données
- **Farah Naji**, apprenti Observatoire métropolitain des solidarités, dans l'extraction des bases de données

L'étude a été financée à 100% par la **Délégation interministérielle de lutte contre la pauvreté**, dont le financement a été délégué à la **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône**.

Les données utilisées par l'étude



L'étude s'est concentrée sur une cohorte d'environ **30 000 individus** nés entre 1990 et 2003 inclus, ayant bénéficié d'au moins une mesure ASE ou d'un contrat jeune majeur



L'étude s'est appuyée sur deux bases de données :

- La base de données « **mesures** », contenant toutes les décisions principales de la cohorte d'intérêt ;
- La base de données « **aides financières ASE enveloppe majeur** », contenant les aides financières versées dans le cadre des contrats jeune majeur.

Cohortes d'intérêt

Tout au long de l'étude, différentes cohortes sont étudiées. Celles-ci sont explicitées en page « Zoom sur les données de l'analyse », au début de chaque section thématique.

Certaines analyses se concentrent sur les sous-cohortes les plus récentes pour maximiser la pertinence des résultats présentés ; ce ciblage est alors mentionné sur chaque diapositive, en bas de page ou dans la légende des graphiques.

Champs disponibles

Le détail des champs de données disponibles dans chaque base de données est disponible en annexe.

Modification des données

Pseudonymisation - Pour garantir la protection de l'identité des individus de la cohorte d'intérêt dans le cadre du RGPD, plusieurs champs ont été pseudonymisés (noms, dates, identifiants de décisions ou prestataires, nationalité).

Simplification et regroupement des données – Pour permettre une prise de recul et une analyse des grandes tendances, les décisions principales ont été regroupées en grandes catégories de mesures. Le détail de la catégorisation est disponible en annexe.



Les limites de cette étude

- **Données sur les enfants limitées aux données de gestion**

Cette étude se base seulement sur les données tirées de Iodas, qui sont des données dites « de gestion ». Elles n'indiquent rien des caractéristiques et du degré de difficulté des situations initiales, informations contenues dans les dossiers des enfants. Au-delà de ces photographies présentes dans l'étude, il s'agirait d'aller collecter et analyser des éléments qualitatifs pour conforter ou nuancer ces premiers éléments. En conséquence, les questionnements soulevés par l'analyse sont formulés au conditionnel, en tant qu'hypothèses préalables à confirmer ou infirmer.

- **Limites dues à la pseudonymisation des données**

Plusieurs champs de données ont été dégradés pour protéger l'anonymat des enfants. En particulier, les dates ont été dégradées en années. Cela a pu impacter certaines analyses : par exemple, il n'était plus possible de déterminer si deux mesures codées sur une même année, se succédaient ou se juxtaposaient l'une à l'autre. Lorsque cela était le cas, le 'zoom méthodo' de l'analyse l'indique et précise les hypothèses qui ont été utilisées.

- **Méthode descriptive**

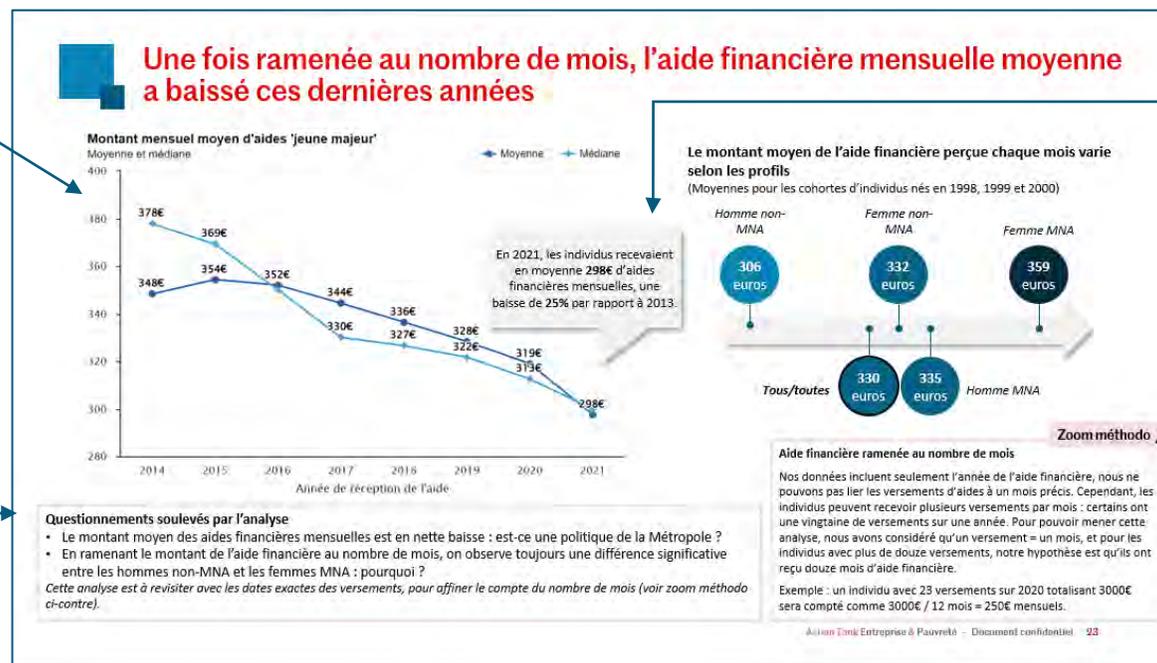
Cette analyse est purement descriptive : elle présente les tendances de la cohorte étudiée et ne présume pas de corrélations ou de conclusions statistiquement prouvées. Il serait possible d'aller plus loin dans les conclusions en utilisant des tests statistiques ou en créant des modèles d'explication pour tester certaines hypothèses ou corrélations.

Comment lire cette étude ?

L'étude contient une variété d'analyses, regroupées en trois grandes thématiques. Chaque analyse est généralement présentée avec les éléments suivants :

Graphiques et données d'intérêt

Questionnements soulevés par l'analyse
Thématiques à creuser et hypothèses potentielles d'interprétation



Bulles d'aide à l'interprétation
Exemple de lecture du graphique ou point d'intérêt

Zoom méthodo
Explication rapide de la méthodologie utilisée

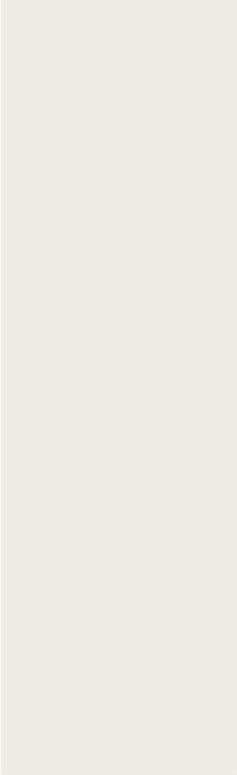


Sommaire

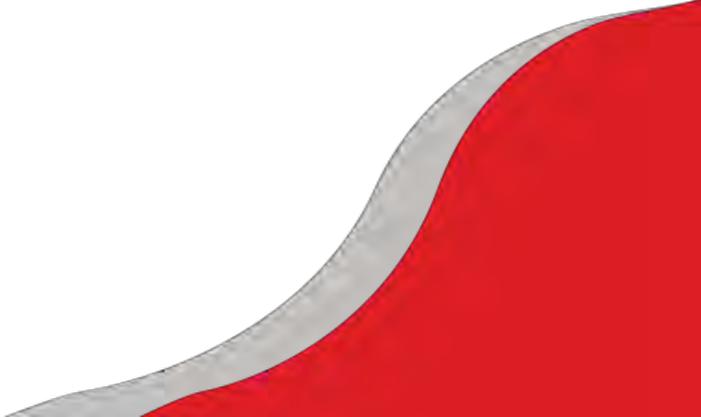
- **Partie 1 : Profil des jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur**
 - Comprendre et qualifier le volume des contrats jeune majeur et son évolution sur la dernière décennie
 - Analyser le profil et le parcours des jeunes accédant à un contrat jeune majeur
 - Zoom sur les aides financières

- **Partie 2 : L'expérience de prise en charge des jeunes placés**
 - Comprendre les caractéristiques des jeunes placés non-MNA
 - Mieux quantifier les épisodes de rupture de placement

- **Partie 3 : Trajectoires de prise en charge**
 - Comprendre les mesures d'entrée dans l'ASE des enfants
 - Etude de certains points de passage spécifiques
 - Etude de trajectoires simplifiées



Partie 1 : Profil des jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur





Introduction

Mieux connaître les jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur (CJM) est une thématique d'analyse prioritaire pour la Métropole de Lyon, notamment dans le cadre de la loi Taquet (février 2022) qui rend la proposition d'un CJM obligatoire à tout enfant placé durant sa minorité, y compris avant 17 ans ("droit au retour").

Parmi les jeunes majeurs bénéficiant d'un CJM, deux groupes se distinguent : les ex-MNA (que nous appellerons dans la suite des analyses de la partie 1 pour plus de simplicité « MNA ») et ex- non-MNA (que nous appellerons « non-MNA ») . Si le parcours de prise en charge des MNA semble mieux connu car plus linéaire, celui des jeunes non-MNA est plus divers et moins connu : quand sont-ils entrés dans l'ASE, et pour quel type de mesures ?

Mieux comprendre le profil et le parcours de ces jeunes avant le CJM permet de mieux prendre en compte leurs besoins et d'adapter le suivi en conséquence.

L'analyse des pages suivantes vise à apporter des éléments de compréhension sur ces jeunes :

- En distinguant systématiquement jeunes MNA et non-MNA ;
- En étudiant plusieurs angles de leur expérience de prise en charge : âge de la première mesure, nombre d'années de suivi, mesure « maximale » connue ;
- En comparant leurs caractéristiques à un groupe contrôle, pour identifier d'éventuelles sur- ou sous-représentations de certains groupes dans les jeunes bénéficiant d'un CJM.

Zoom sur les données de l'analyse

Les jeunes bénéficiant d'un CJM

Sont considérés comme « jeunes bénéficiant d'un CJM » les jeunes ayant bénéficié d'une mesure CJM (« accompagnement majeur 18-21 ans », « accueil majeur 18-21 ans » ou « contrat suivi social 18-21 ans ») et / ou d'une aide financière (« ASE : enveloppe majeur »).

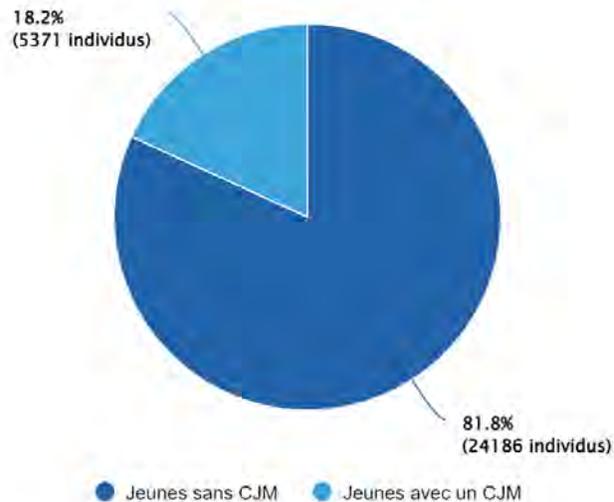
Les individus inclus dans l'analyse sont nés entre 1990 et 2003 inclus ; ils représentent **18%** de la base totale des individus inclus dans l'étude (5371 individus - voir graphique).

Le groupe contrôle

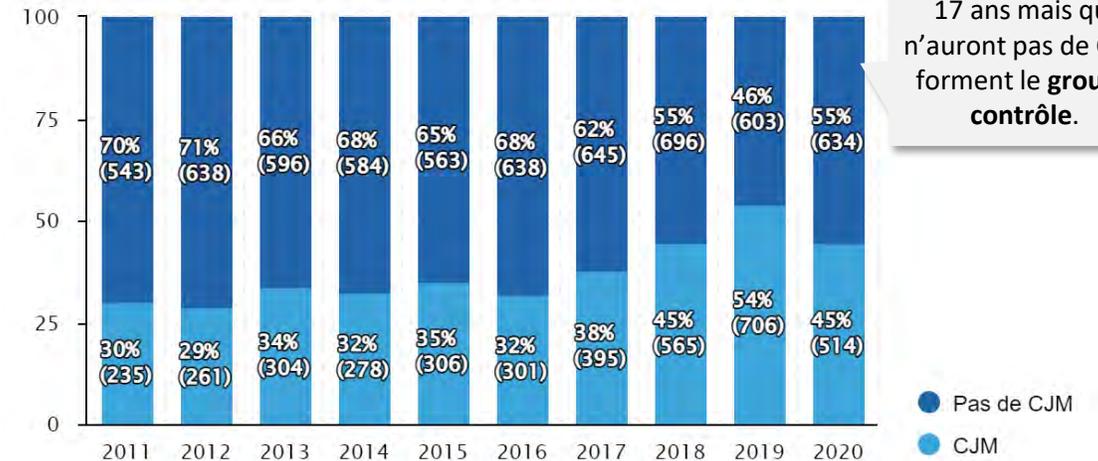
Sont considérés comme appartenant au « groupe contrôle » tous les individus avec une mesure ASE à leurs 17 ans, mais pas de CJM. Ce sont donc des individus connus des services de l'ASE au moment où un CJM aurait pu débiter.

Les individus inclus dans l'analyse sont nés entre 1990 et 2003 inclus.

Part de tous les individus suivis qui bénéficieront d'un CJM
Individus nés entre 1990 et 2003, avec au moins une mesure ASE ou un CJM



Part des jeunes connus à 17 ans qui auront un CJM



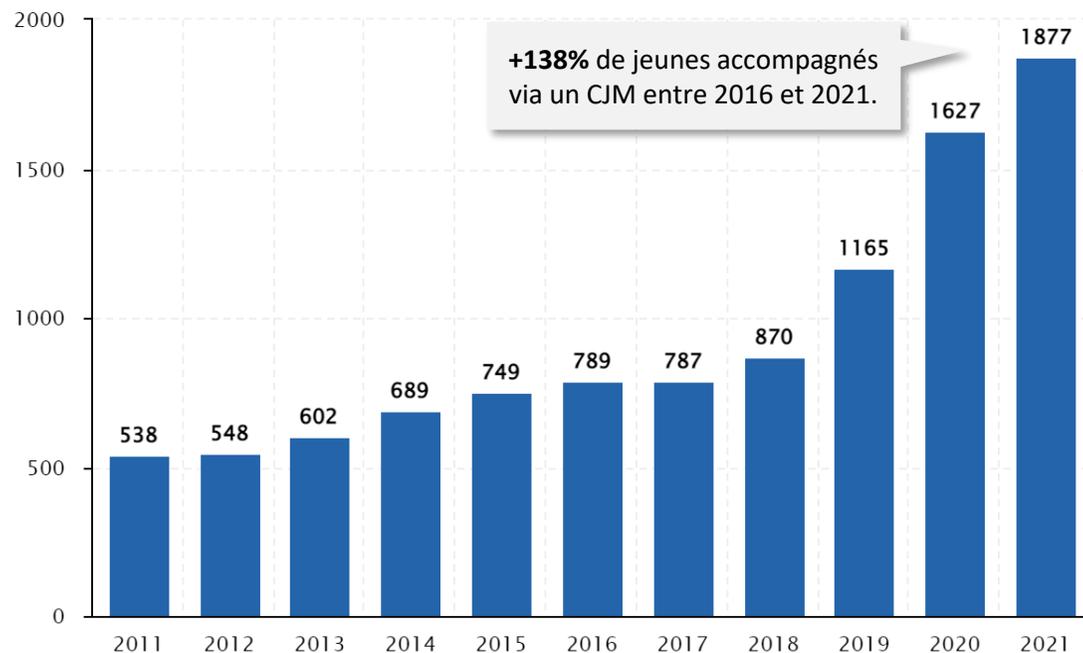
Les jeunes connus à 17 ans mais qui n'auront pas de CJM forment le **groupe contrôle**.

Partie 1 : Profil des jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur

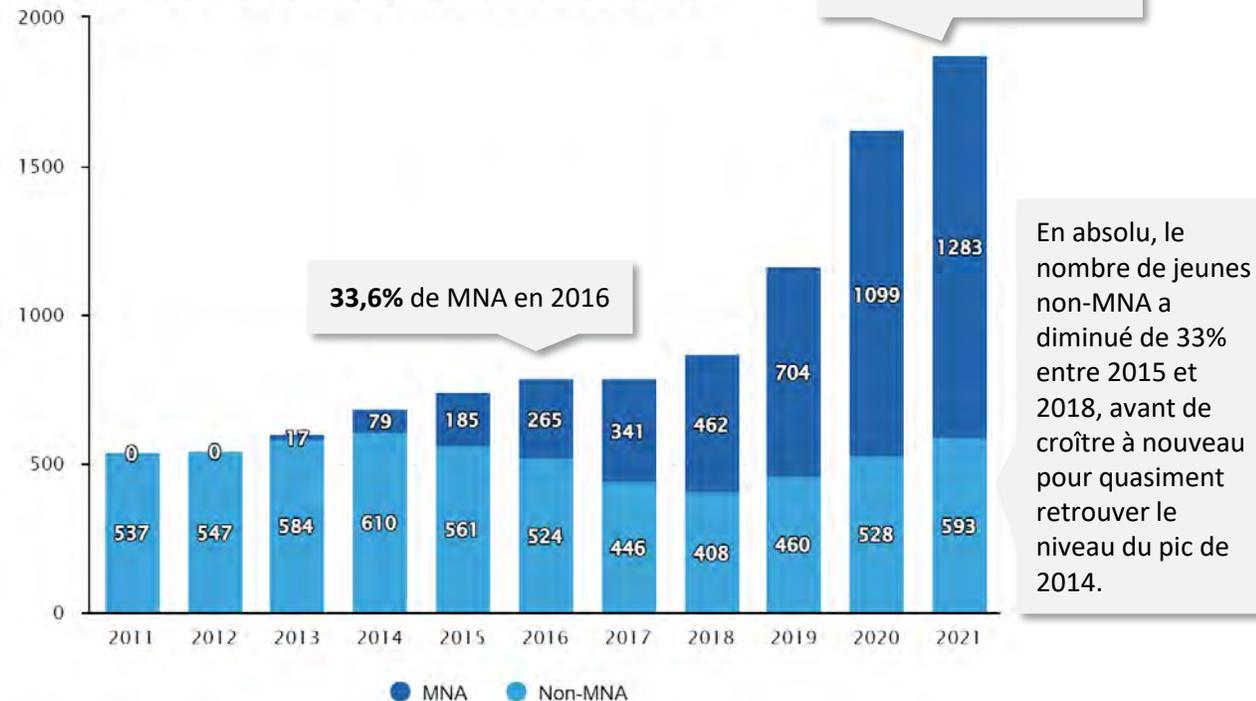
- 1. Comprendre et qualifier le volume des contrats jeune majeur et son évolution sur la dernière décennie**
2. Analyser le profil et le parcours des jeunes accédant à un contrat jeune majeur
3. Zoom sur les aides financières

Une forte augmentation du nombre de contrats jeune majeur tirée par la croissance des MNA arrivant à majorité

Evolution du nombre de jeunes bénéficiant d'un CJM



Part des anciens MNA parmi les jeunes bénéficiant d'un CJM



NB: Les individus dont le statut de MNA n'était pas connu ont été omis (<1%).

Questionnements soulevés par l'analyse

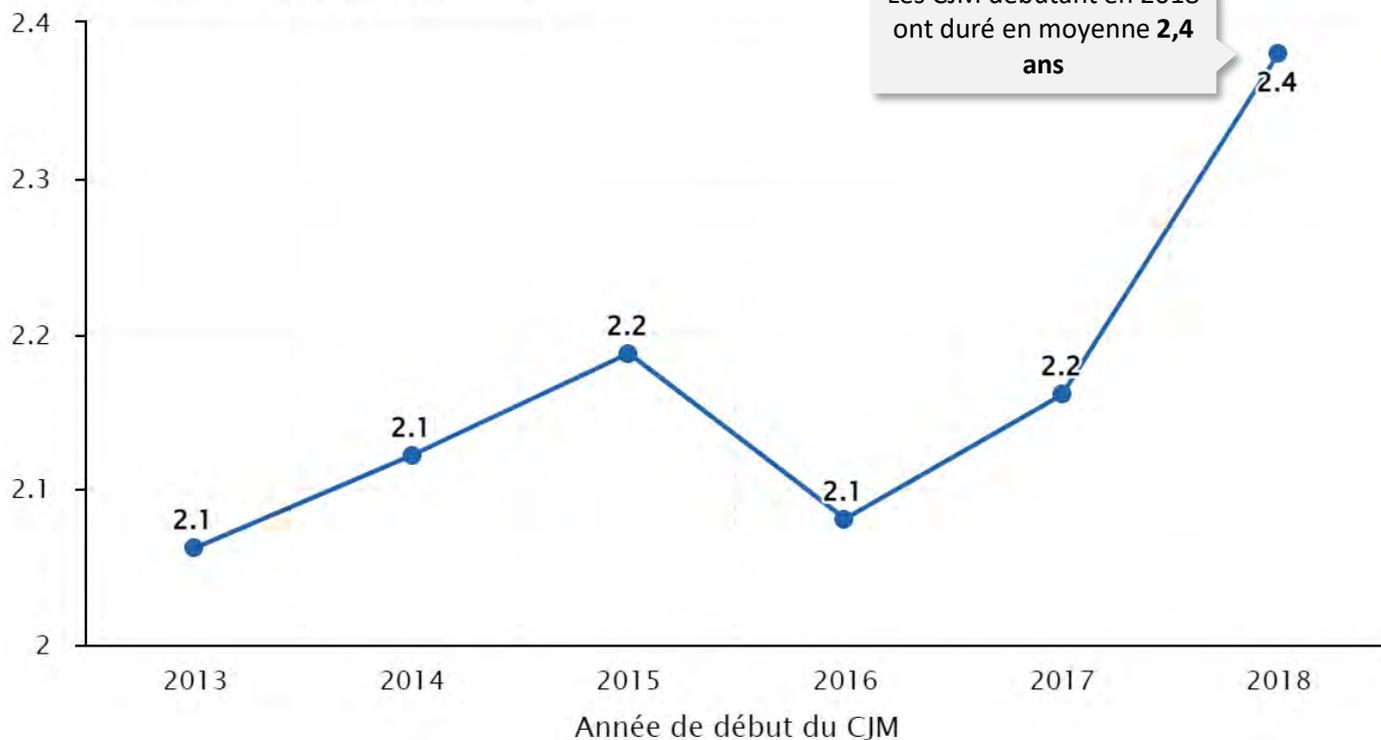
Comment expliquer la baisse du nombre absolu de jeunes non-MNA suivis depuis le pic de 2014 ?

Une hypothèse serait que les territoires ont priorisé les jeunes non-MNA qui en avaient le plus besoin, dans un contexte où le nombre total de jeunes à accompagner avait significativement augmenté. Depuis la création d'un service 'jeune majeur' à la MEOMIE début 2022, les territoires devraient avoir retrouvé davantage de capacité pour accompagner plus de jeunes non-MNA ; cette hypothèse pourrait être testée courant 2023 avec les données 2022.

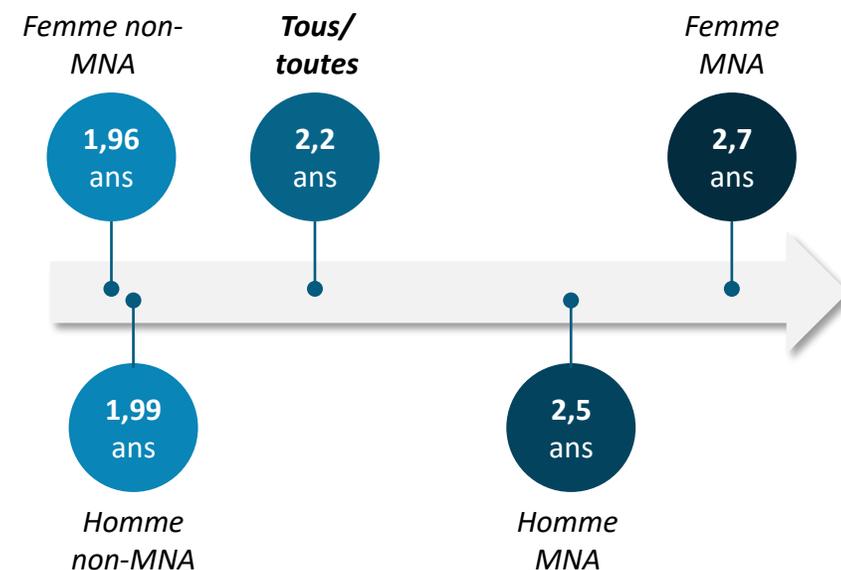
Une piste d'analyse complémentaire pourrait porter sur l'année 2014 pour tenter de repérer des tendances ou des profils particuliers par rapport aux années suivantes.

La durée moyenne d'un CJM est en hausse de 15% depuis 2016 et atteint 2,4 ans, mais cette moyenne cache des disparités entre les profils

Durée moyenne des CJM (années)



La durée moyenne des CJM varie selon les profils (Cohortes d'individus nés en 1998, 1999 et 2000)



Questionnements soulevés par l'analyse

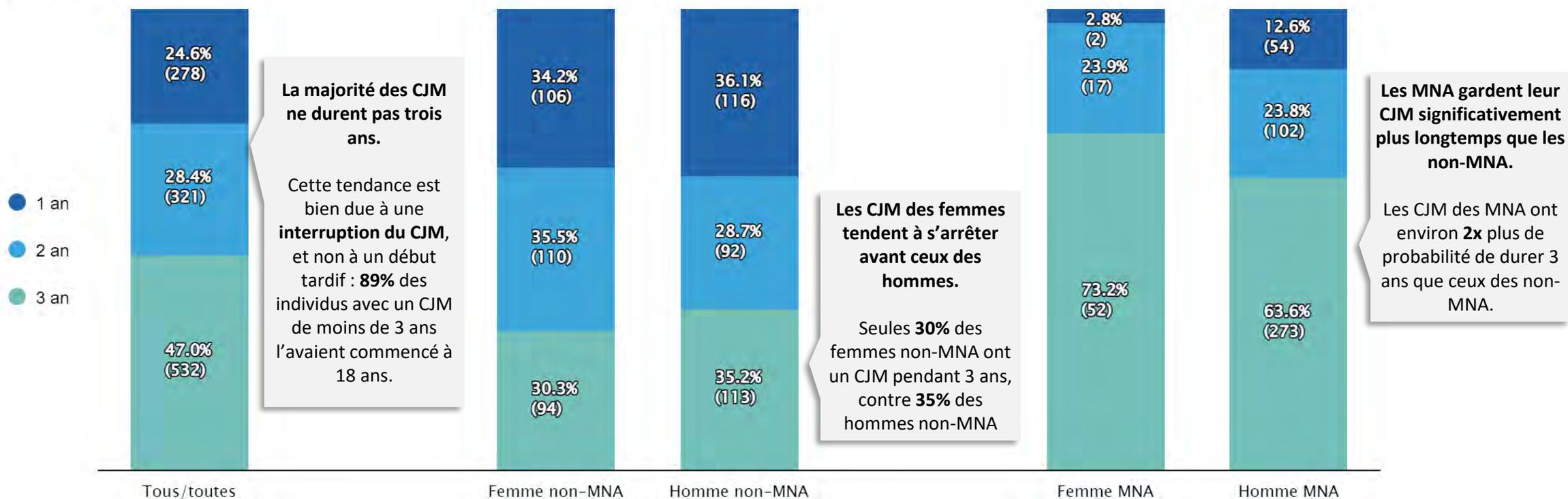
Il serait intéressant de creuser les disparités de durée des CJM entre les hommes / femmes, et entre les MNA / non-MNA au fil des années. Les CJM de moins de 3 ans sont-ils dus à :

- Des différences dans la motivation des individus, ou dans le suivi donné par la Métropole dans le cadre du CJM ?
- Une insertion socioprofessionnelle réussie avant le terme du CJM, justifiant d'un départ anticipé ?

Croiser cette analyse avec d'autres données (insertion, logement, etc.) et des retours qualitatifs d'une cohorte d'anciens CJM permettrait d'aller plus loin.

Zoom sur ces disparités de durée de CJM : seuls 47% des CJM durent 3 ans, avec des disparités selon le sexe et le statut MNA

Durée des CJM (années)



Questionnements soulevés par l'analyse

- Contrairement à la supposition que les CJM durent majoritairement 3 ans, on constate que 53% sont interrompus après 1 ou 2 ans : il serait intéressant de creuser les raisons de ces arrêts : sont-ils dû à une décision du jeune, ou à une interruption du côté de la Métropole ? Cela constitue un enjeu en termes de continuité de parcours.
- En particulier, comment expliquer que les femmes non-MNA sont plus touchées que les hommes non-MNA par une interruption du CJM avant les 3 ans ? Une hypothèse pourrait être que les modalités du CJM conviennent moins aux femmes qu'aux hommes, notamment dans l'incitation à poursuivre des qualifications professionnalisantes courtes, souvent centrées autour du « care ». Une autre hypothèse pourrait être qu'un certain nombre de femmes entrent dans la conjugalité et la parentalité et sortent du périmètre de l'ASE. Ces différences genrées d'utilisation du CJM posent question dans le contexte de généralisation du CJM (loi Taquet) : comment s'assurer que cette généralisation profite à toutes ?

Partie 1 : Profil des jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur

1. Comprendre et qualifier le volume des contrats jeune majeur et son évolution sur la dernière décennie

2. Analyser le profil et le parcours des jeunes accédant à un contrat jeune majeur

3. Zoom sur les aides financières

Etude du groupe des CJM et de leur sur- ou sous-représentation en fonction :

- Du sexe
- De la fin de l'accompagnement
- De l'âge de la première mesure
- De la mesure « maximale »

Qui sont les individus avec un contrat jeune majeur ?

On retrouve légèrement plus de femmes MNA bénéficiant d'un CJM, comparé aux MNA sans CJM.



Individus MNA avec un CJM

Comparés aux individus MNA sans CJM

93% Homme
contre 98% (-5pt)

2 ans de suivi
contre 1,7 ans (+0,3 ans)

Première mesure à
15,9 ans
contre 16 ans (+0,1 an)

Indicateur sur les placements non pertinent

Pour les non-MNA également, on retrouve légèrement plus de femmes bénéficiant d'un CJM, comparé au groupe sans CJM.



Individus non-MNA avec un CJM

Comparés aux individus non-MNA sans CJM

50% Homme
contre 54% (-4pt)

7,3 ans de suivi
contre 4 ans (+3,3 ans)

Première mesure à
9,7 ans
contre 8,2 ans (+1,5 an)

77% sont placés(*)
contre 21% (+56pts)

Les non-MNA bénéficiant d'un CJM sont suivis plus longtemps que leurs pairs sans CJM.

La majorité des non-MNA avec un CJM ont connu au moins un placement dans leur prise en charge.

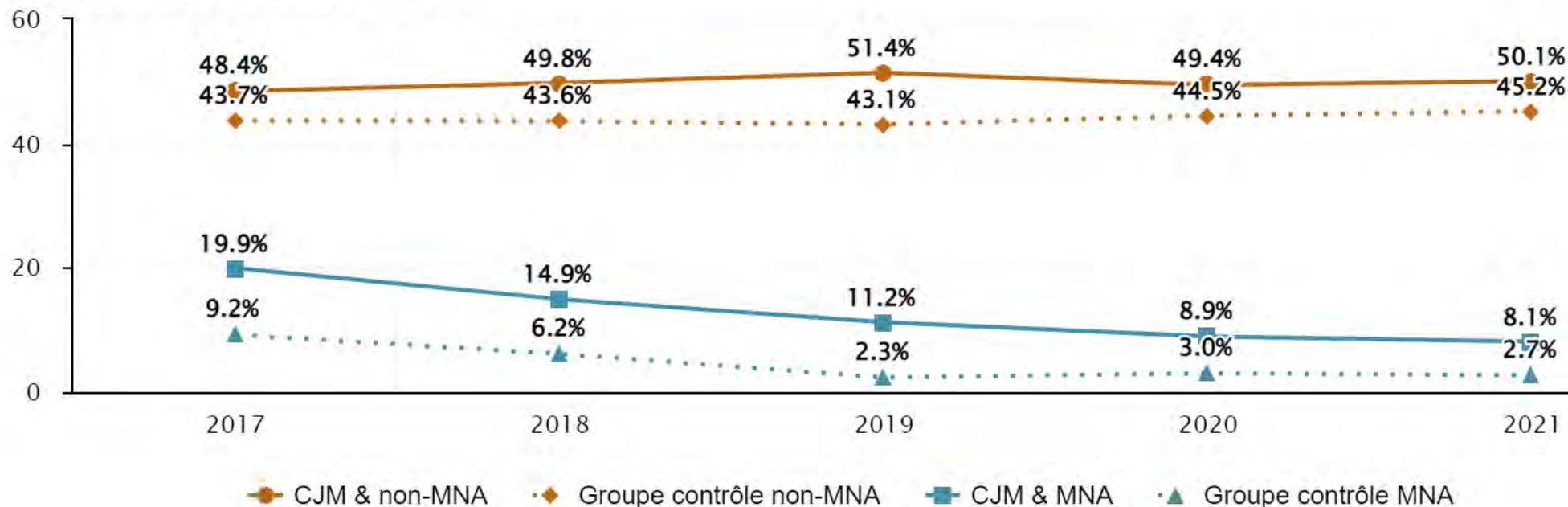
En moyenne, les non-MNA avec un CJM commencent leur suivi ASE plus tard que leurs pairs sans CJM.

Cela s'explique probablement par la très forte représentation des jeunes suivis jusqu'à 17 ans dans les CJM (voir suite de l'analyse) qui ont pu entrer à l'ASE plus tardivement.

Les femmes sont plus représentées dans les contrats jeune majeur que dans la population « contrôle » sans CJM

% de femmes dans les contrats jeune majeur

Comparé à un groupe contrôle sans CJM (*)



Les jeunes **non-MNA** avec un CJM sont **50%** de femmes en 2021, soit 5pts de plus que le groupe contrôle

Les jeunes **MNA** avec un CJM sont **8%** de femmes en 2021, soit 5pts de plus que le groupe contrôle

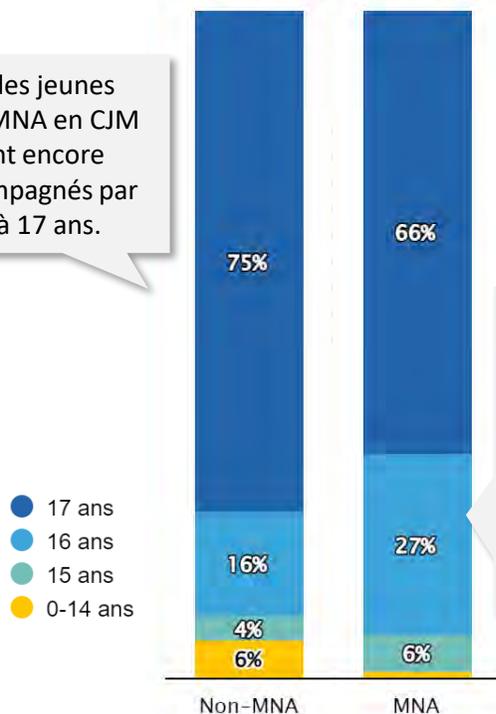
Questionnements soulevés par l'analyse

Comment expliquer la sur-représentation des jeunes femmes dans les CJM (à la fois pour les jeunes non-MNA et MNA) par rapport au groupe contrôle ? Plusieurs pistes à creuser :

- Un besoin plus fort des jeunes filles, qui justifie qu'elles soient plus représentées dans les CJM
- Une attitude plus proactive des jeunes filles envers leur futur, plus enclines à solliciter un CJM et à rester engagées
- Un biais de sélection dans l'attribution des CJM, avec les jeunes filles favorisées par rapport aux jeunes hommes

Être encore suivi par l'ASE à l'approche de la majorité et avoir commencé son suivi très jeune augmentent significativement le % d'obtention d'un CJM

Composition des CJM selon l'âge de la dernière mesure ASE
Individus nés entre 1994 et 2003

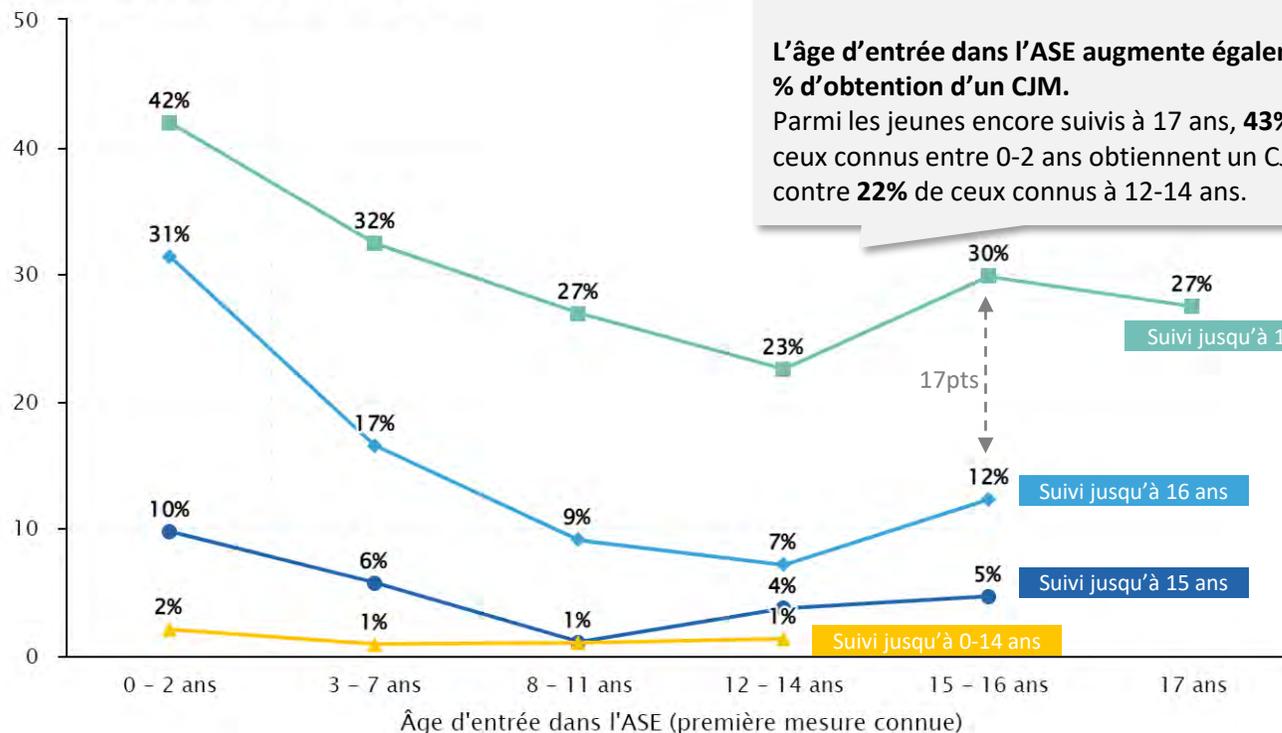


75% des jeunes non-MNA en CJM étaient encore accompagnés par l'ASE à 17 ans.

Chez les MNA, bien que la même tendance s'observe, on constate une **meilleure représentation des jeunes suivis seulement jusqu'à leurs 15-16 ans** dans les CJM.

% d'obtention d'un CJM pour les non-MNA

Selon l'âge d'entrée dans l'ASE et l'âge de la dernière mesure.
Individus non-MNA nés entre 1994 et 2003.



La probabilité d'obtenir un CJM est bien plus haute pour les jeunes encore suivis à 17 ans comparé aux jeunes suivis jusqu'à 16 ans ou avant.

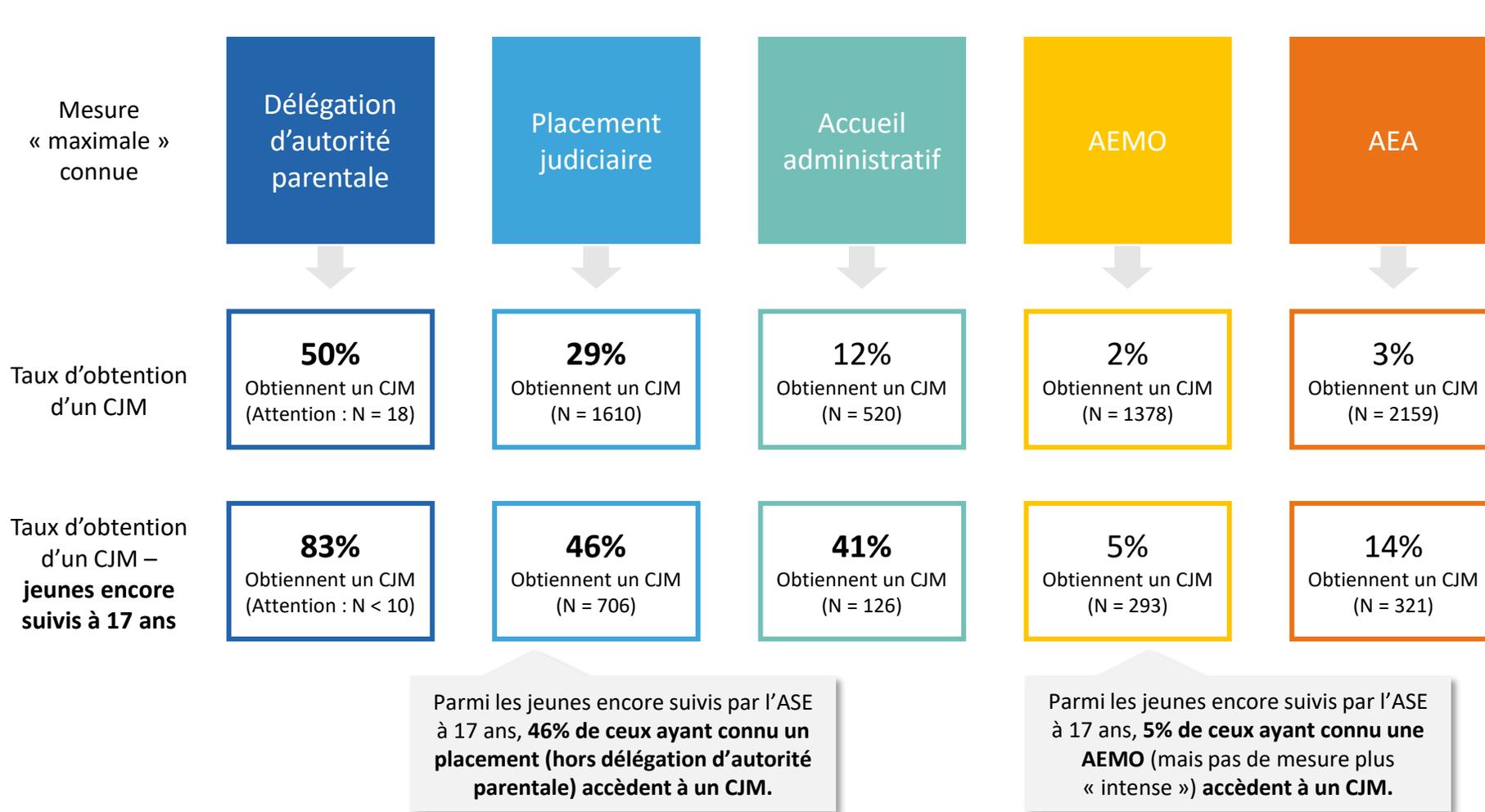
L'âge d'entrée dans l'ASE augmente également le % d'obtention d'un CJM. Parmi les jeunes encore suivis à 17 ans, **43%** de ceux connus entre 0-2 ans obtiennent un CJM, contre **22%** de ceux connus à 12-14 ans.

Questionnements soulevés par l'analyse

- Jusqu'à récemment, il fallait avoir été suivi entre 17 et 18 ans pour bénéficier d'un CJM. Il serait intéressant de réitérer cette analyse au vu des changements récents de politique qui visent à proposer un CJM à tous les jeunes suivis par l'ASE pendant leur minorité : combien de jeunes dont le suivi s'est arrêté à 16 ans, 15 ans ou plus tôt parvient-on à inclure dans les CJM ?
- On peut aussi s'interroger sur la meilleure représentation des jeunes MNA suivis jusqu'à leurs 15-16 ans dans les CJM. Comment expliquer la rupture d'accompagnement et leur retour en CJM ?
- Concernant les jeunes dont le suivi s'est arrêté avant 17 ans et qui n'obtiennent pas de CJM, il sera alors intéressant de creuser : n'ont-ils plus de besoin d'accompagnement, ou n'ont-ils plus accès aux informations sur les dispositifs d'aide de la Métropole ? Cela pose la question du « droit au retour ».
- Comment expliquer la probabilité bien plus élevée d'obtenir un CJM si l'on a commencé son suivi ASE très tôt ? Plusieurs hypothèses : une dysfonction familiale de longue durée qui témoigne d'un besoin d'accompagnement accru, une adhésion à la collaboration avec l'ASE établie depuis un très jeune âge, une remise de soi aux services sociaux, sans que ceux-ci ne parviennent à établir des ponts vers les services de droit commun ?



La mesure 'maximale' connue vient également augmenter la probabilité d'obtenir un CJM : presque la moitié des jeunes suivis à 17 ans ayant été placés obtiennent un CJM



Zoom méthodo 🔍

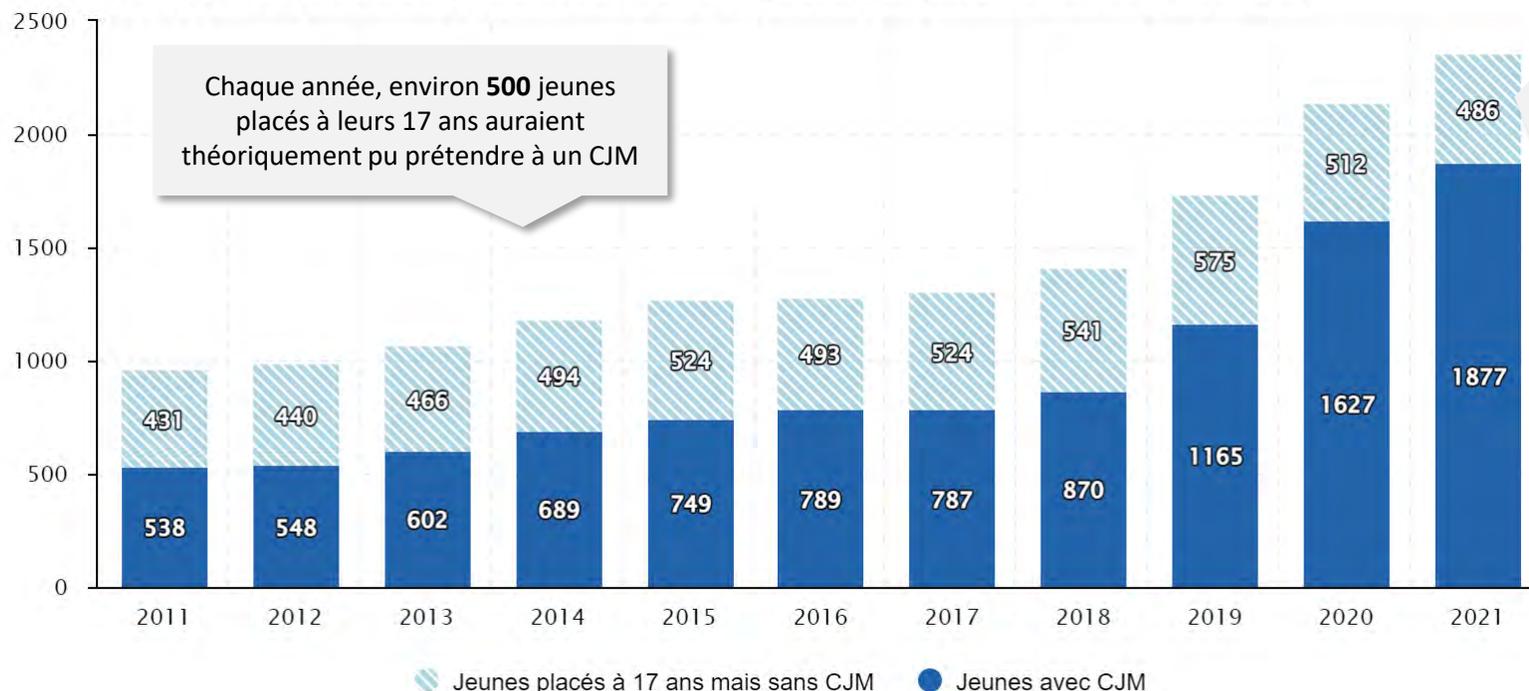
La mesure « maximale »

La mesure maximale est la mesure de plus haute intensité de moyens connue par l'individu au cours de son suivi ASE, selon le classement suivant (du plus grave au moins intense) :

- Délégation d'autorité parentale
- Placement judiciaire
- Accueil administratif
- Action éducative en milieu ouvert (AEMO)
- Action éducative administrative (AEA)

Et les jeunes sans CJM ? Chaque année, une cohorte de 500 jeunes de 18-21 ans sortis de placement ne demande pas de CJM

Simulation : Jeunes qui auraient pu bénéficier d'un CJM (mesure de placement en cours à 17 ans)



Chaque année, environ **500** jeunes placés à leurs 17 ans auraient théoriquement pu prétendre à un CJM

En 2021, ces jeunes qui auraient pu théoriquement bénéficier d'un CJM représentent **26%** des CJM effectifs

Zoom méthodo 🔍

Simulation : jeunes qui auraient pu bénéficier d'un CJM

Les jeunes qui auraient théoriquement pu bénéficier d'un CJM sont identifiés s'ils ont une mesure de placement (administratif ou judiciaire) à 17 ans ; cela signifie qu'ils sont connus par l'ASE juste avant leur majorité et ont un besoin d'accompagnement avéré, on suppose donc qu'ils auraient pu bénéficier d'un CJM.

A noter (1) : les jeunes qui auraient pu bénéficier d'un CJM sont comptabilisés sur les trois années « théoriques » d'un CJM.

Exemple : un jeune avec un placement à ses 17 ans en 2015 sera comptabilisé comme « aurait pu bénéficier d'un CJM » en 2016, 2017 et 2018.

A noter (2) : La simulation inclut seulement les jeunes avec un placement à 17 ans ; la cohorte théorique des jeunes qui pourraient prétendre à un CJM est bien sûr plus large.

Questionnements soulevés par l'analyse

- Il serait intéressant de creuser pourquoi ces jeunes, pourtant connus à 17 ans et avec un besoin d'accompagnement, ne recourent pas au CJM : est-ce dû à une absence de besoin, une volonté de couper avec l'ASE, un manque d'information, une demande de CJM refusée ?
- La Métropole aurait-elle les ressources nécessaires pour accompagner ces jeunes supplémentaires ?

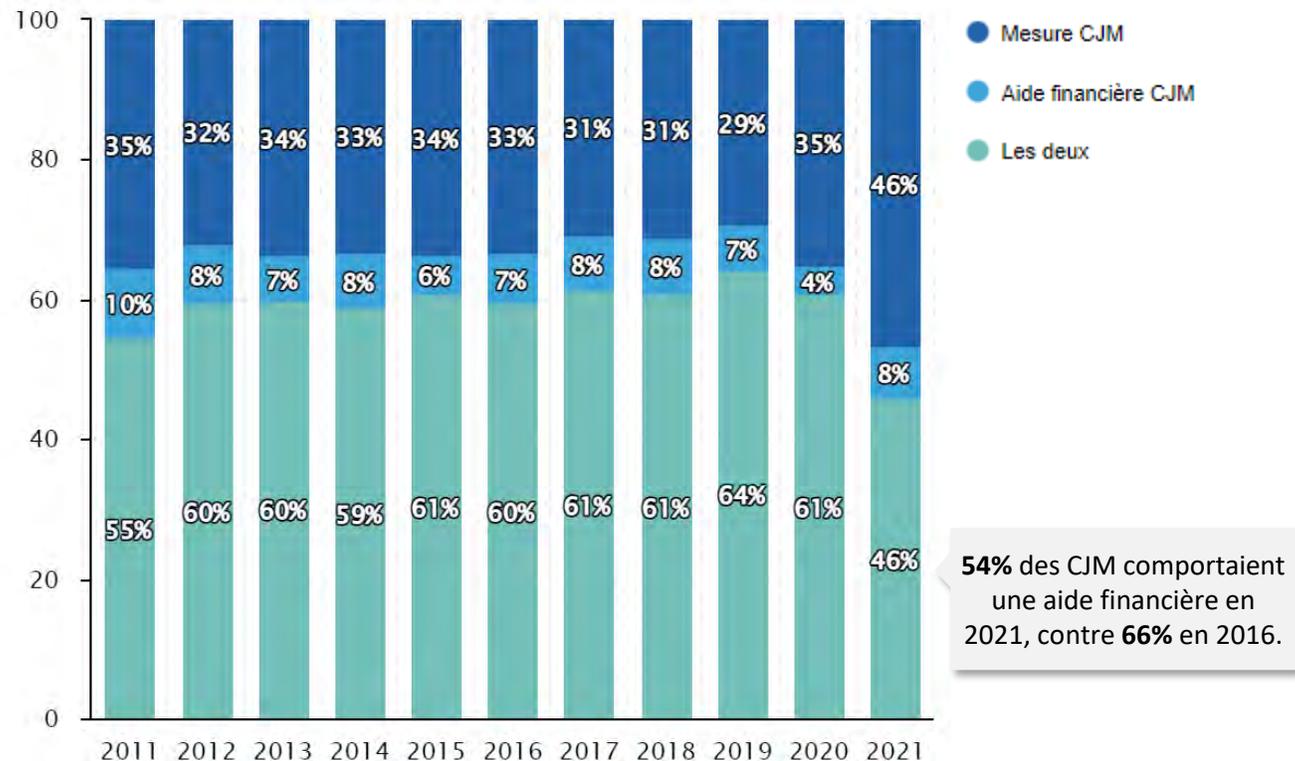
Si on élargissait la définition des jeunes qui auraient pu bénéficier d'un CJM à ceux placés à 15, 16 ou 17 ans, on aurait environ **1100** jeunes supplémentaires par an (graphique en annexe).

Partie 1 : Profil des jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur

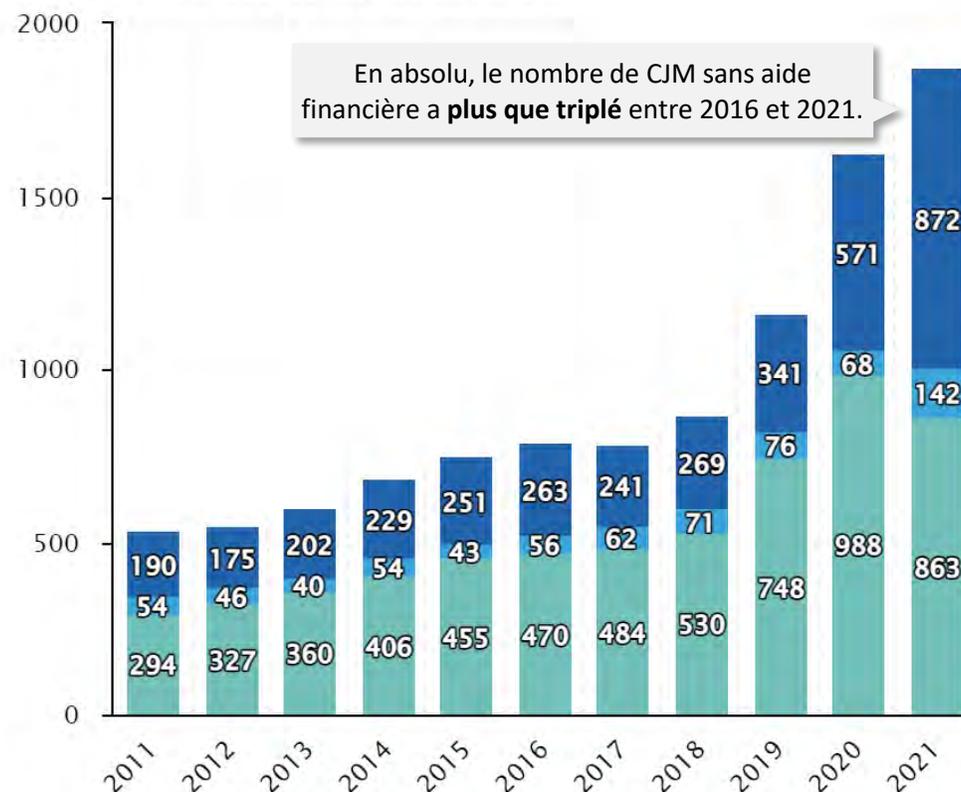
1. Comprendre et qualifier le volume des contrats jeune majeur et son évolution sur la dernière décennie
2. Analyser le profil et le parcours des jeunes accédant à un contrat jeune majeur
- 3. Zoom sur les aides financières**

2/3 des contrats jeune majeur contiennent une aide financière, sauf en 2021 où la part d'aides financières a baissé

Composition des CJM (vue relative)



Composition des CJM (vue absolue)



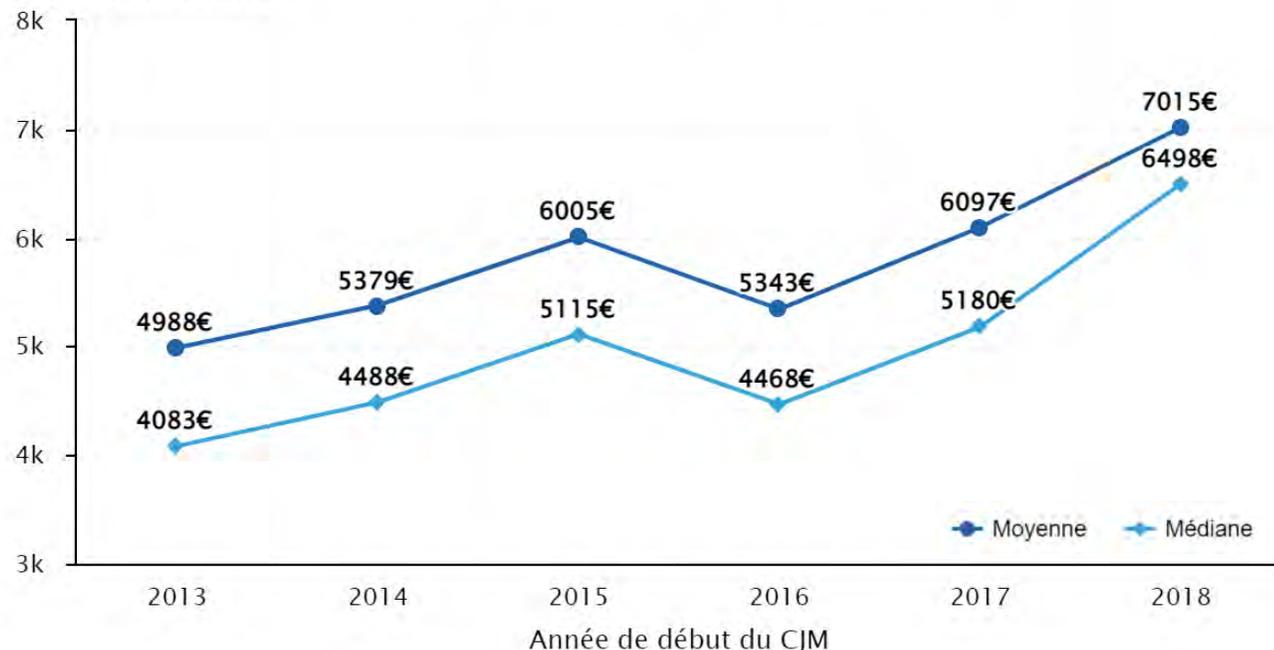
Questionnements soulevés par l'analyse

- Comment expliquer une moindre part des contrats jeune majeur avec une aide financière en 2021 (à la fois en % des CJM, et en nombre absolu) ?
- Une part stable des CJM (6-8%) consiste seulement en une aide financière, sans mesure d'accompagnement : quel est le profil de ces jeunes, et comment expliquer qu'ils n'aient pas besoin d'accompagnement ?

Un individu touche en moyenne 7000€ d'aides financières pendant sa prise en charge CJM, mais on observe de fortes disparités selon les profils

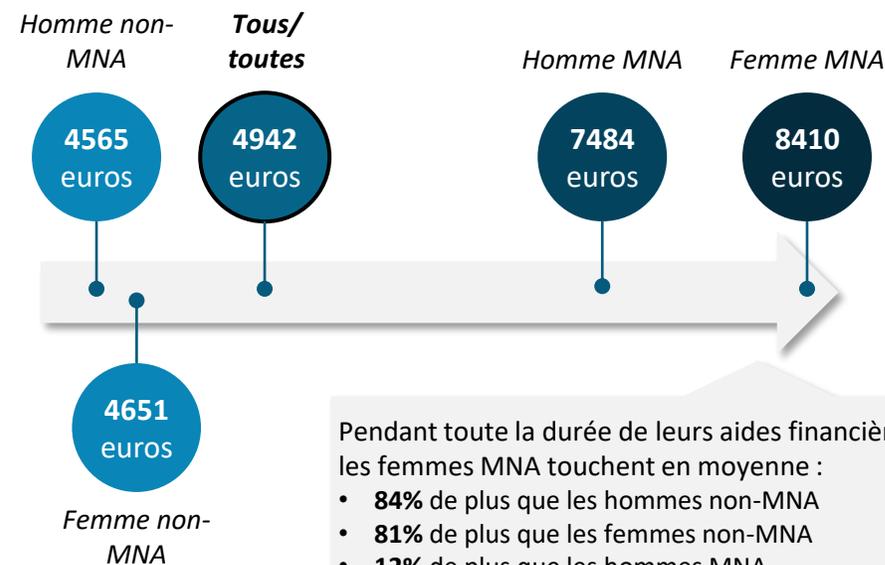
Montant total d'aides financières 'jeune majeur' reçu par individu

Moyenne et médiane



Le montant moyen de l'aide financière totale perçue varie selon les profils

(Moyennes pour les cohortes d'individus nés en 1998, 1999 et 2000)



Pendant toute la durée de leurs aides financières, les femmes MNA touchent en moyenne :

- **84%** de plus que les hommes non-MNA
- **81%** de plus que les femmes non-MNA
- **12%** de plus que les hommes MNA

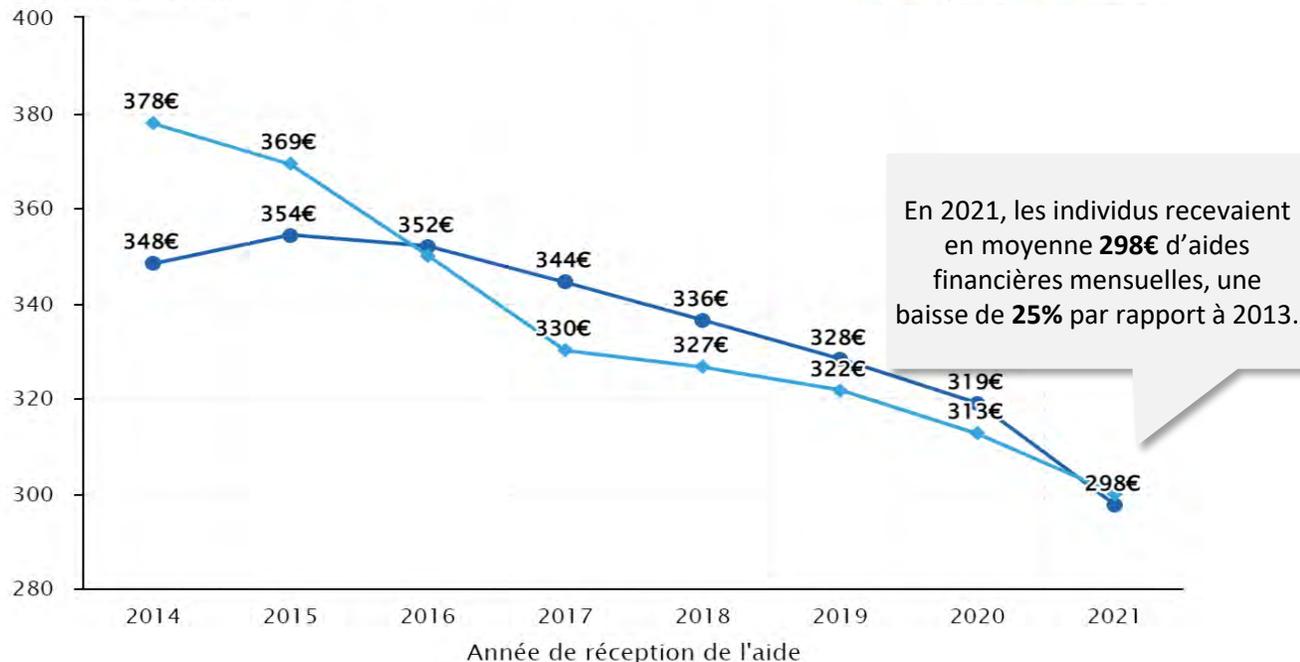
Questionnements soulevés par l'analyse

- L'augmentation du montant total moyen d'aides financières versées aux individus est-elle liée à une véritable augmentation des montants versés, ou à un allongement de la durée des aides financières ?
- Comment expliquer de telles disparités entre les individus selon leur sexe et leur statut MNA ? Ici aussi, le prisme de la durée des aides serait intéressant à creuser : si les hommes et femmes MNA reçoivent des aides financières plus longtemps (car leur CJM est maintenu plus longtemps), il serait naturel qu'ils reçoivent plus d'aides financières au global. *Premiers éléments de réponse dans la diapositive suivante.*

Une fois ramenée au nombre de mois, l'aide financière mensuelle moyenne a baissé ces dernières années

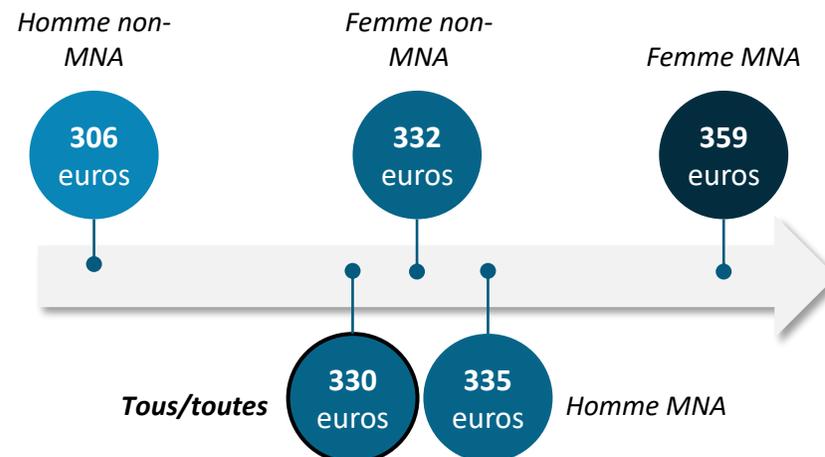
Montant mensuel moyen d'aides 'jeune majeur'

Moyenne et médiane



Le montant moyen de l'aide financière perçue chaque mois varie selon les profils

(Moyennes pour les cohortes d'individus nés en 1998, 1999 et 2000)



Zoom méthodo 🔍

Questionnements soulevés par l'analyse

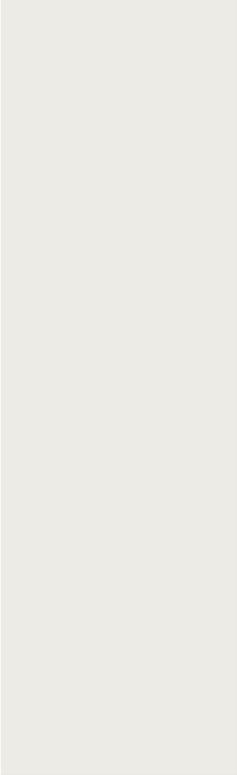
- Le montant moyen des aides financières mensuelles est en nette baisse : est-ce une politique de la Métropole ?
- En ramenant le montant de l'aide financière au nombre de mois, on observe toujours une différence significative entre les hommes non-MNA et les femmes MNA : pourquoi ?
- Quels résultats en cumulant l'analyse avec les autres aides financières hors enfance (données non mobilisées dans le cadre de cette étude) ?

Cette analyse est à revisiter avec les dates exactes des versements, pour affiner le compte du nombre de mois (voir zoom méthodo ci-contre).

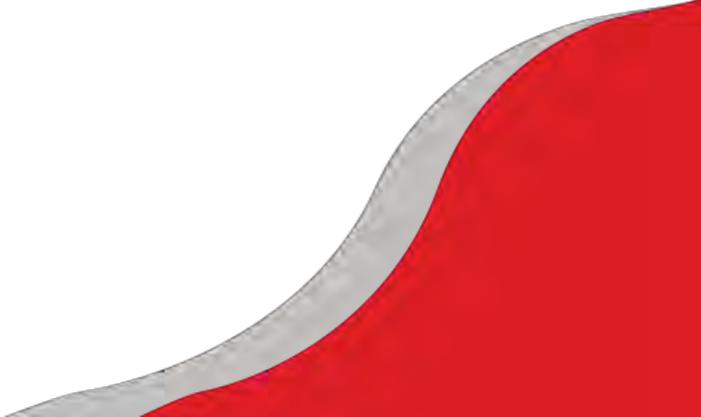
Aide financière ramenée au nombre de mois

Nos données incluent seulement l'année de l'aide financière, il n'est pas possible de lier les versements d'aides à un mois précis. Cependant, les individus peuvent recevoir plusieurs versements par mois : certains ont une vingtaine de versements sur une année. Pour pouvoir mener cette analyse, nous avons considéré qu'un versement = un mois, et pour les individus avec plus de douze versements, notre hypothèse est qu'ils ont reçu douze mois d'aide financière.

Exemple : un individu avec 23 versements sur 2020 totalisant 3000€ sera compté comme $3000€ / 12 \text{ mois} = 250€$ mensuels.



Partie 2 : L'expérience de prise en charge des jeunes placés



Introduction et zoom sur les données de l'analyse

L'expérience de prise en charge des jeunes placés est au cœur des préoccupations de la Métropole : comment s'assurer que leur expérience soit aussi stable et linéaire que possible, pour faciliter leur insertion vers la vie adulte ?

Dans cette partie également, l'expérience des jeunes MNA et non-MNA diffère. Si les jeunes MNA connaissent (en général) une prise en charge avec des étapes bien définies, la trajectoire des jeunes non-MNA peut varier grandement.

Au-delà de l'analyse des profils des jeunes placés qui permet d'apporter des premiers éléments de compréhension sur leurs besoins et leur trajectoire, cette analyse s'intéresse aussi aux ruptures de placements : combien de jeunes sont concernés par une rupture dans leur prise en charge, et à quel moment ?

Zoom sur les données de l'analyse

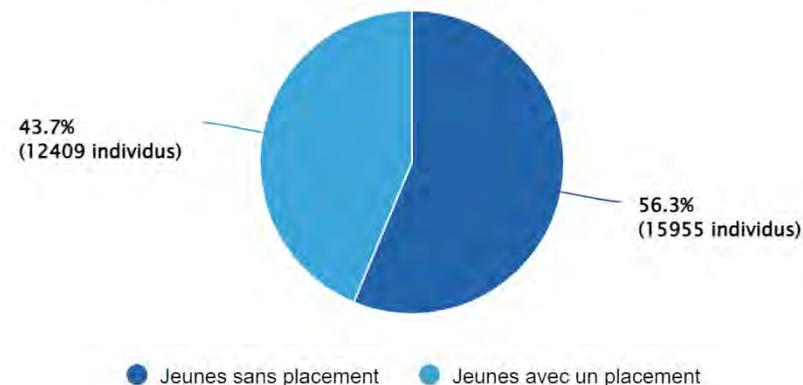
Les jeunes placés

Sont considérés comme « jeunes placés » les jeunes ayant connu au moins une mesure de placement, qu'elle soit administrative ou judiciaire : accueil provisoire, pupille, confié JE ASE, délégation d'autorité parentale, hébergement en tant que mineur, ordonnance de placement provisoire, tutelle.

Les individus inclus dans l'analyse sont nés entre 1990 et 2003 inclus ; ils représentent **44%** de la base totale des individus (12409 individus - voir graphique).

Part de tous les individus placés

Individus nés entre 1990 et 2003, avec au moins une mesure ASE



Partie 2 : L'expérience de prise en charge des jeunes placés

- 1. Comprendre les caractéristiques des jeunes placés non-MNA**
2. Mieux quantifier les épisodes de rupture de placement

Les individus placés (non-MNA) commencent leur suivi plus tôt et sont accompagnés plus longtemps que leurs pairs non placés



Individus placés non-MNA

Comparés à tous les individus non-MNA suivis par l'ASE

La répartition homme / femme n'est pas significativement différente entre les jeunes placés et les jeunes suivis en général.

54% Homme
contre 55% (-1pt)

6,9 ans de suivi
contre 4,4 ans (+2.5 ans)

Les jeunes placés sont suivis pendant **2,5 ans de plus** en moyenne que les jeunes suivis en général.

Première mesure à
7,1 ans
contre 8,3 ans (+1 an)

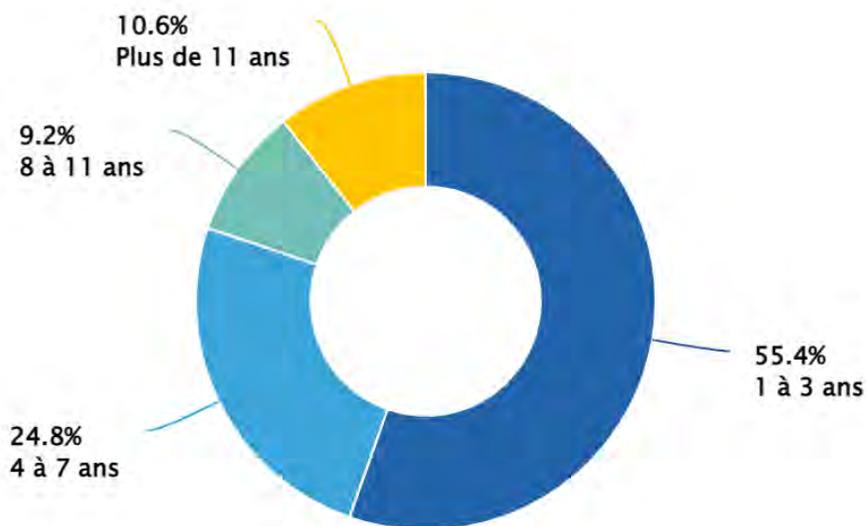
24% obtiennent
un CJM
contre 10% (+14pts)

Les jeunes placés obtiennent en moyenne **plus de CJM** que les jeunes suivis en général.

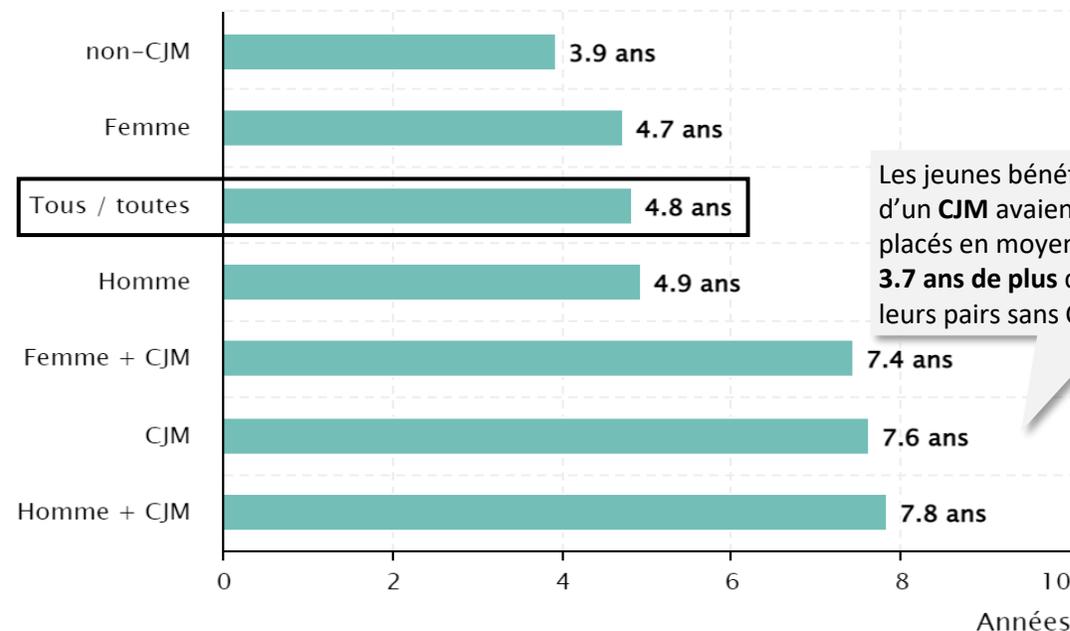
Les jeunes placés entrent en moyenne **1 an plus tôt** à l'ASE que les jeunes suivis en général.

Un jeune non-MNA est placé en moyenne 5 ans, mais cette moyenne peut aller jusqu'à 8 ans pour les jeunes hommes qui auront un CJM

Temps moyen passé en placement (individus non-MNA)



Temps moyen passé en placement (individus non-MNA)



Les jeunes bénéficiant d'un CJM avaient été placés en moyenne **3.7 ans de plus** que leurs pairs sans CJM.

Zoom méthodo

Temps moyen passé en placement

Nos données incluent seulement l'année du placement, et pas sa date exacte : nous ne pouvons donc pas calculer la durée précise des placements.

Pour calculer le temps moyen passé en placement, nous avons considéré que chaque année avec un placement était une année entière de placement ; cette analyse serait à affiner avec les durées exactes de placement.

Questionnements soulevés par l'analyse

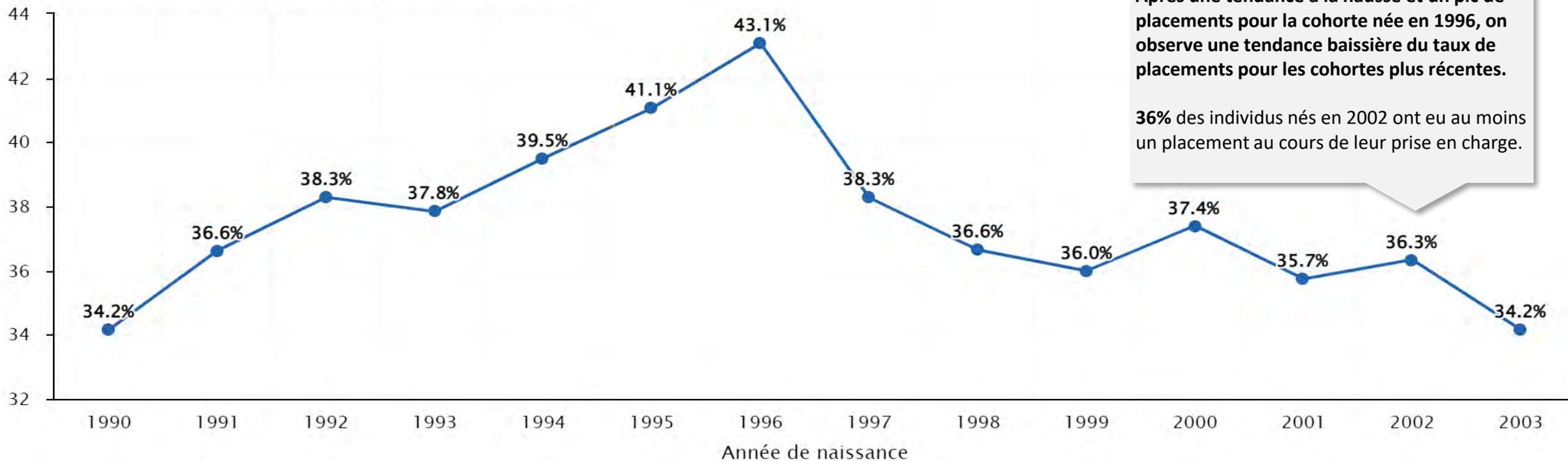
Un placement plus long de 4 ans chez les jeunes qui bénéficieront d'un CJM pose question :

- Sont-ils des jeunes aux besoins plus forts (la durée d'accompagnement montrant une situation dégradée), qui ont toujours besoin d'accompagnement à la majorité via un CJM ?
- Après une prise en charge de longue durée au sein de l'ASE, on aurait pu supposer que leur insertion socioprofessionnelle aurait été davantage « préparée » que des jeunes entrés plus tardivement dans l'ASE ; que manquait-il pour qu'ils n'aient pas besoin d'un CJM pour poursuivre leur entrée dans la vie adulte ? Une hypothèse pourrait être que l'environnement familial est probablement défaillant en cas de placement, qu'il y a peu de chances que l'ASE ait pu réparer cet environnement, ce qui justifie le besoin d'un CJM par la suite.

Le taux d'enfants non-MNA qui connaîtront au moins un placement a beaucoup varié selon les générations et est retombé à 34%

Taux de placement par cohorte (non-MNA)

% de la cohorte avec au moins un placement pendant sa minorité



Après une tendance à la hausse et un pic de placements pour la cohorte née en 1996, on observe une tendance baissière du taux de placements pour les cohortes plus récentes.

36% des individus nés en 2002 ont eu au moins un placement au cours de leur prise en charge.

Questionnements soulevés par l'analyse

Comment expliquer la baisse du taux de placement sur les cohortes plus récentes de l'analyse ? Les équipes font pourtant état de situations qui arrivent de plus en plus dégradées, et qui nécessitent une prise en charge urgente. Il serait intéressant de reproduire cette analyse sur les cohortes actuellement suivies par l'ASE : le taux de placements a-t-il réaugmenté ces dernières années ?

A noter que cette analyse ne comptabilise pas les jeunes MNA, qui sont placés à 100% ; en les incluant, la tendance globale de placement est en forte hausse sur les cohortes les plus récentes. L'analyse de l'ensemble des cohortes (MNA et non-MNA) est disponible en annexe. Des entretiens qualitatifs permettraient de comprendre s'il y a eu un effet de concurrence entre les enfants MNA et non MNA dans l'affectation des placements ou si cette évolution s'explique par une évolution des besoins ou des pratiques de recommandations de mesures pour certains profils.

Partie 2 : L'expérience de prise en charge des jeunes placés

1. Comprendre les caractéristiques des jeunes placés non-MNA
- 2. Mieux quantifier les épisodes de rupture de placement**

Méthodologie : rupture de placement

Comment identifier une rupture de placement ?

Dans la suite de l'analyse, une rupture de placement est définie comme un changement de prestataire, pour un même service, au sein d'une même décision principale. Considérons cet exemple fictif :

Décision principale n°1 :

- Hébergement en établissement, prestataire A
- **Hébergement en établissement, prestataire B = rupture**

Décision principale n°2 :

- Hébergement en établissement, prestataire C
- Hébergement appartement mineur, prestataire D

La décision n°1 contient une rupture : pour le même service d'hébergement en établissement, le jeune s'est vu attribuer un autre prestataire. A l'inverse, la décision n°2 ne contient pas de rupture : bien qu'elle contienne deux prestataires, ils fournissent des services différents.

Les services qui ont été considérés dans la définition sont :

- hébergement en établissement
- hébergement en placement familial associatif
- IDEF
- accueil chez ass. fam. à titre permanent
- hébergement chez personne physique
- hébergement adolescent en placement familial associatif
- évaluation et orientation avec hébergement
- hébergement et formation
- hébergement appartement mineur
- hébergement en résidence sociale / FJT
- hébergement en unité de vie spécialisée

Pourquoi cette définition ?

Cette définition permet d'identifier de manière suffisamment fiable les situations où les jeunes changent de lieu de placement sans que ce changement soit attribuable à un changement de leur situation (par exemple, passer d'un hébergement collectif à un hébergement semi-indépendant pour travailler l'autonomie).

Les limites de cette définition

1) La sévérité de la définition

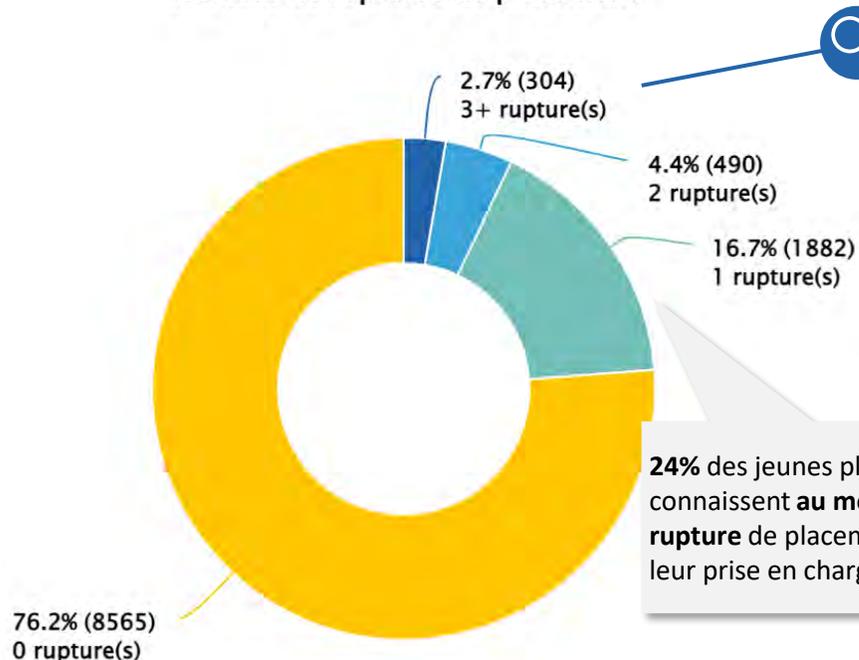
Cette définition ne considère pas les changements de prestataires qui ont lieu en dehors d'une même décision principale, par exemple entre deux décisions principales. Il est possible qu'un certain nombre de ruptures aient lieu à ce moment, et ne soient pas comptabilisées.

2) L'absence des assistantes familiales dans l'analyse

Il ne nous a pas été fourni d'identifiant unique pour les assistantes familiales dans les données : nous ne pouvons pas suivre les changements d'assistante familiale au cours de la prise en charge des jeunes. Cette catégorie de placement (environ 23% des placements) est donc exclue de l'analyse des ruptures de placements.

Près d'un quart des jeunes placés connaissent à un moment une rupture de placement

Nombre de ruptures de placement

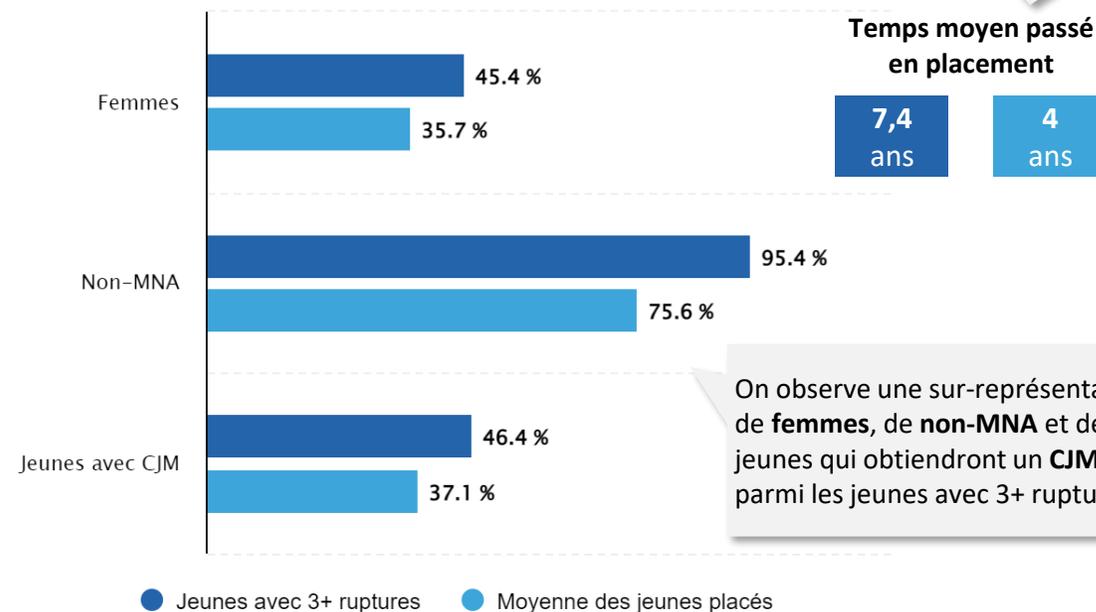


24% des jeunes placés connaissent **au moins une rupture** de placement pendant leur prise en charge.

Zoom sur les jeunes avec 3+ ruptures

Profil des jeunes avec au moins trois ruptures

Individus nés entre 1990 et 2003 avec au moins une mesure de placement



Les jeunes avec 3+ ruptures ont passé en moyenne **3,4 ans de plus** en placement que les autres jeunes placés.

Temps moyen passé en placement

7,4 ans (Jeunes avec 3+ ruptures)
4 ans (Moyenne des jeunes placés)

On observe une sur-représentation de **femmes**, de **non-MNA** et de jeunes qui obtiendront un **CJM** parmi les jeunes avec 3+ ruptures.

Questionnements soulevés par l'analyse

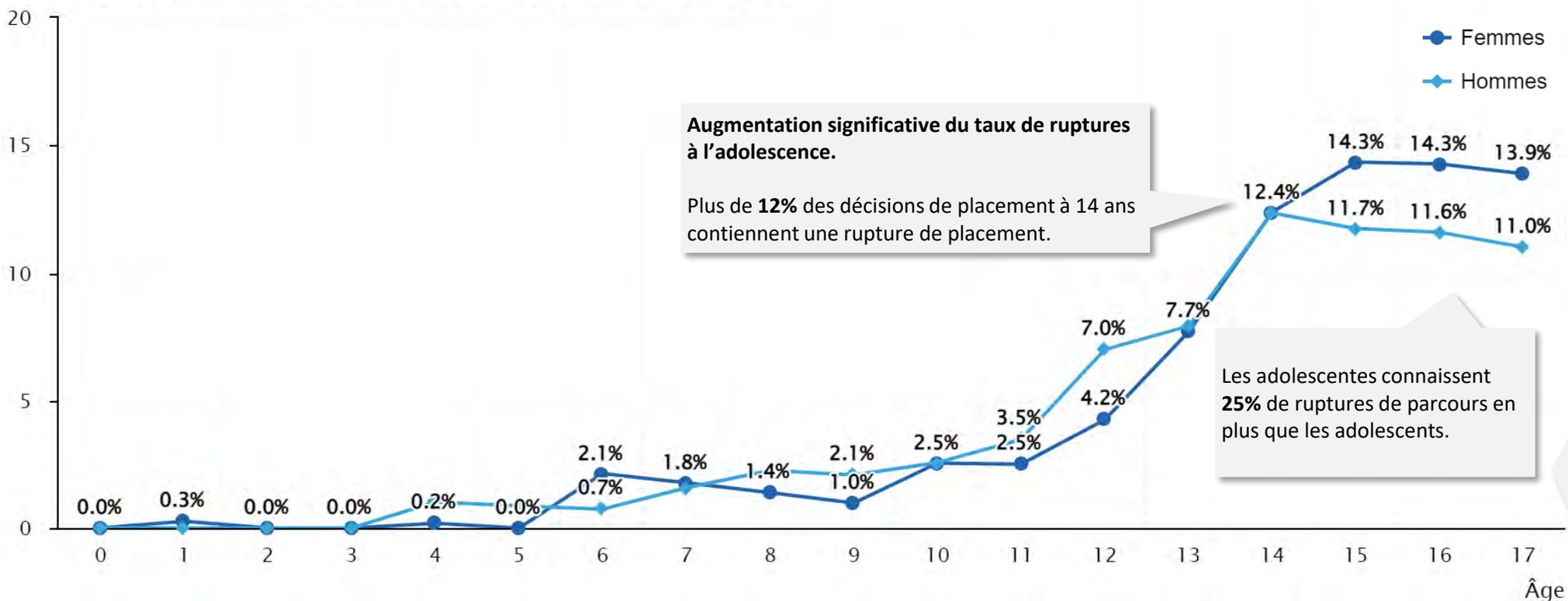
Il serait intéressant de creuser le profil des jeunes avec 3+ ruptures, notamment la sur-représentation des jeunes filles : pourquoi connaissent-elles plus de ruptures ?

- Elles ont des besoins spécifiques ou des comportements qui mènent à plus de ruptures ; par exemple, les problèmes d'attouchements ou l'augmentation de problématiques de prostitution des mineures ces dernières années ;
- Une certaine proportion des jeunes garçons pourrait être déjà sortis de l'ASE, notamment via un basculement vers la PJJ pour des faits de délinquance ; cela serait à analyser via un croisement de données PJJ.
- Il serait intéressant également de croiser les ruptures avec les données du handicap : certaines ruptures sont dues à une situation de handicap que la structure ne parvient pas à prendre en charge.

La proportion des décisions de placement avec une rupture augmente fortement à l'adolescence

Taux de décisions de placement avec une rupture par âge et par sexe

Inclut toutes les décisions de placement, pour les individus nés entre 1990 et 2003



Augmentation significative du taux de ruptures à l'adolescence.

Plus de 12% des décisions de placement à 14 ans contiennent une rupture de placement.

Les adolescentes connaissent 25% de ruptures de parcours en plus que les adolescents.

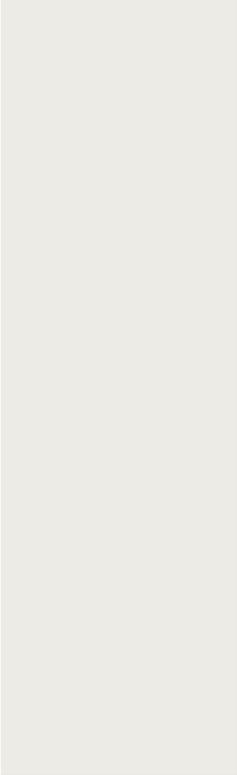
Cette tendance n'est pas toujours alignée avec le ressenti des professionnels, qui auraient estimé que les jeunes hommes avaient plus de ruptures de parcours.

L'hypothèse de certains professionnels est que ce ressenti pourrait venir d'une plus grande facilité et souplesse pour trouver des places aux jeunes femmes, qui disposent de plus d'options.

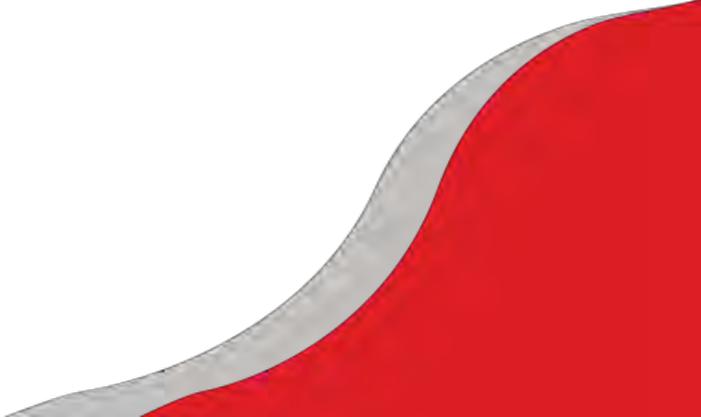
Questionnements soulevés par l'analyse

Il serait intéressant d'aller plus loin dans la compréhension des ruptures, notamment via :

- Le croisement avec les données de la PJJ : y a-t-il une corrélation entre un nombre de ruptures élevé et un basculement vers la PJJ ?
- L'étude granulaire de parcours de placement qui mènent à plus de ruptures : des échanges avec la chercheuse Isabelle Fréchon suggèrent par exemple qu'un placement long en famille d'accueil, interrompu au début de l'adolescence pour passer en foyer, pourrait enclencher une série de ruptures rapprochées.



Partie 3 : Trajectoires de prise en charge





Introduction et zoom sur les données de l'analyse

Reconstituer les trajectoires de prise en charge ASE permet de comprendre plus finement les étapes par lesquelles les enfants sont passés et d'identifier des typologies de parcours présentant un intérêt exploratoire.

Grâce aux données des mesures, il est possible de reconstituer le parcours de l'enfant à l'intervention-près et d'étudier certains points spécifiques. Cette analyse s'intéresse notamment :

- Aux modalités d'entrée dans l'ASE : quelle est la première mesure par laquelle l'enfant a commencé son suivi ?
- A l'étude de certains points de passage spécifiques : notamment, entre administratif et judiciaire.
- A l'étude de trajectoires dites « simplifiées » pour visualiser la globalité du parcours des enfants.

Zoom sur les données de l'analyse

Zoom méthodo 🔍

Les trajectoires de tous les individus suivis

Tous les individus ayant connu au moins une mesure sont considérés dans cette analyse. Ils sont nés entre 1990 et 2003 inclus ; ils représentent **29 549** individus.

Points d'attention sur l'analyse de trajectoires

Les données ayant été pseudonymisées dans le cadre de la convention de partage des données, nous disposons seulement des années de début et de fin des mesures (et non des dates complètes). Les implications sont :

- L'ordre des mesures a été fiabilisé par l'expéditeur des données (le fichier a été ordonné sur la base des dates exactes avant de nous être transmis) mais n'a pas pu être vérifié par nos soins ;
- Il n'est pas possible d'identifier les mesures qui se chevauchent en termes de dates : en effet, deux mesures la même année peuvent avoir été menée en même temps, ou l'une après l'autre. Pour éviter cette ambiguïté, nous avons considéré les mesures principales (plutôt que secondaires) et avons procédé à des simplifications lorsque c'était nécessaire (ex : mesure maximale connue dans l'année – voir *plus loin dans l'analyse*).

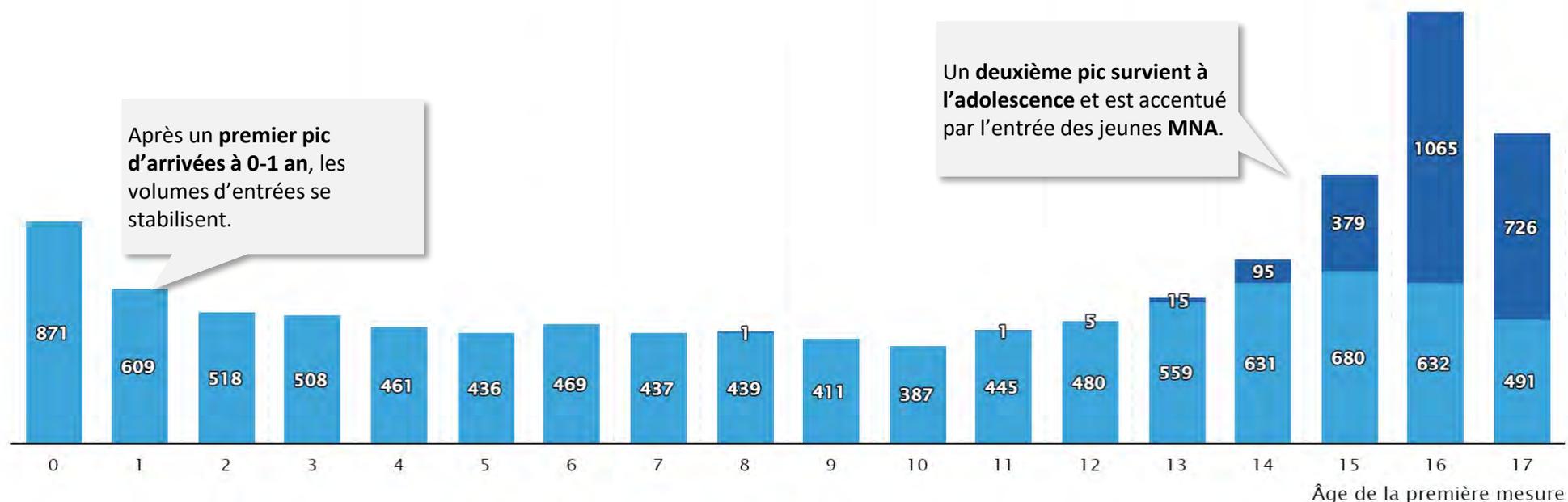
Partie 3 : Trajectoires de prise en charge

- 1. Comprendre les mesures d'entrée dans l'ASE des enfants**
2. Etude de certains points de passage spécifiques
3. Etude de trajectoires simplifiées

A quel âge les enfants commencent-ils leur suivi ASE ?

Âge d'entrée dans l'ASE
Individus nés entre 1999 et 2003

● MNA ● Non-MNA

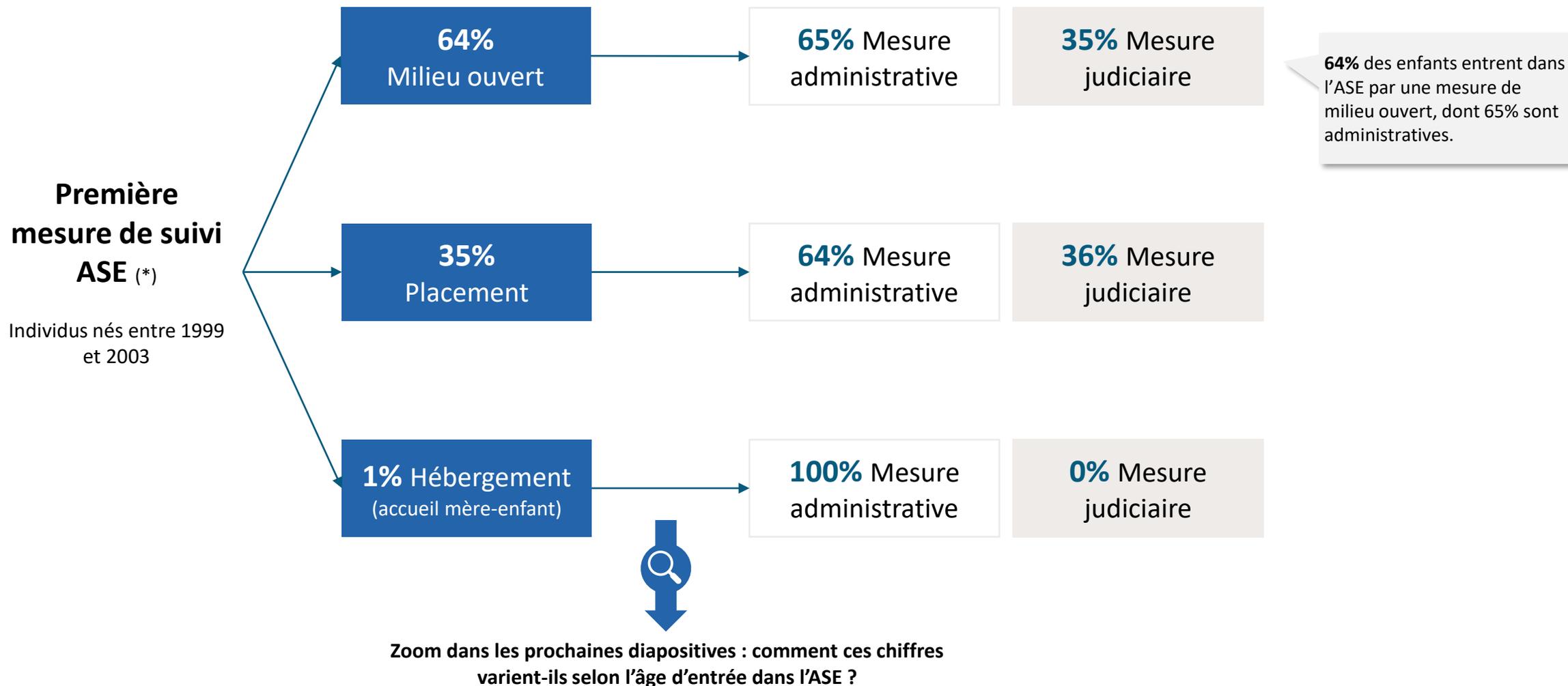


Questionnements soulevés par l'analyse

Comment expliquer ces différences de volume entre les très jeunes enfants, les adolescents et ceux entre les deux ? Les échanges avec les équipes suggèrent :

- Les enfants très jeunes sont probablement repérés dès la maternité, notamment via la PMI ; c'est un repérage préventif qui semble bien fonctionner ;
- A l'adolescence, les situations familiales ont pu se dégrader et les besoins de l'enfant deviennent plus complexes (le comportement de l'enfant peut devenir un facteur de risque nécessitant une prise en charge) – ces situations seraient peut-être plus « facilement » repérables ; par ailleurs, des assistances sociales scolaires sont plus souvent présentes dans les collèges et lycées qu'en élémentaire.
- Pour les enfants entre les deux, la question reste ouverte : pourquoi un nombre d'entrées plus faible ? Une hypothèse serait que si leur nombre est moindre, c'est qu'ils ne sont pas repérés suffisamment tôt ; les systèmes actuels de prévention ne parviennent pas à les orienter vers l'ASE. Mais ces résultats pourraient aussi suggérer que les besoins sont moindres sur cette tranche d'âge.

La majorité des enfants entrent dans l'ASE via une mesure de milieu ouvert et une mesure administrative

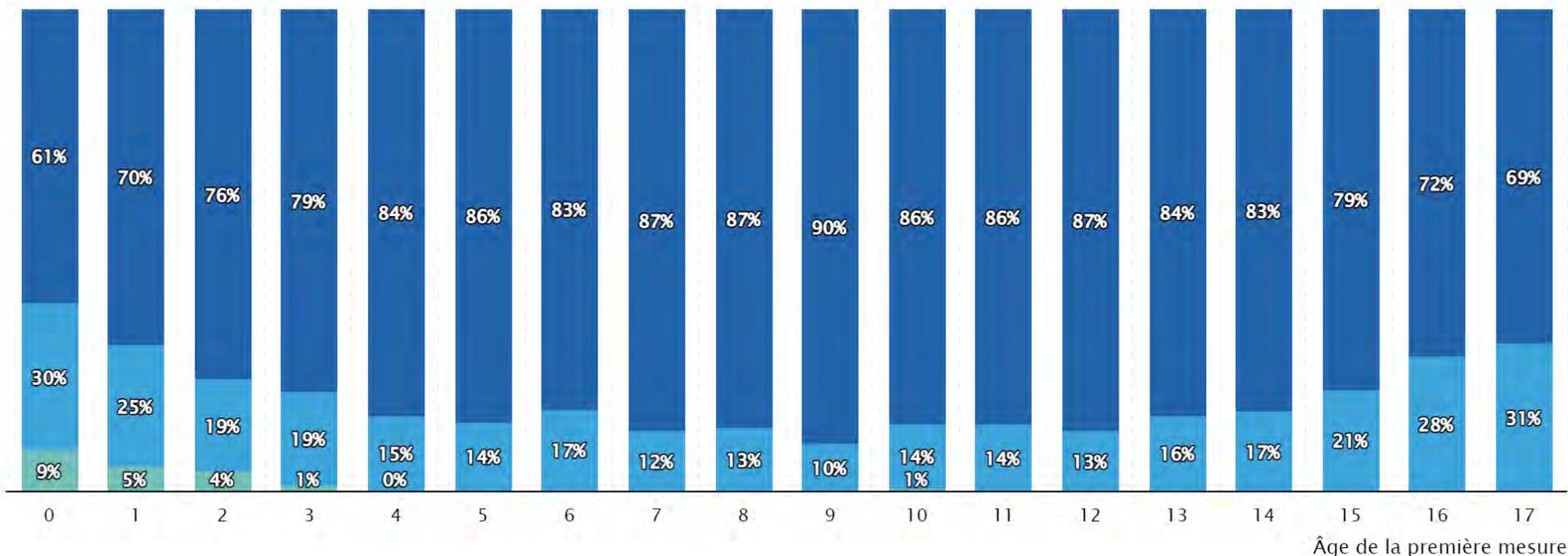


(*) Les mesures liées aux CJM, la surveillance administrative, l'administration ad hoc et l'investigation judiciaire ne sont pas considérées

Les très jeunes et les presque-majeurs ont 2x plus de probabilité d'entrer à l'ASE via un placement que les autres enfants (non-MNA)

Type de mesure d'entrée dans l'ASE, par âge d'entrée (non-MNA) Individus non-MNA nés entre 1999 et 2003

● milieu ouvert ● placement * ● hébergement



Environ **30%** des enfants qui arrivent à l'ASE à un jeune âge ou en fin d'adolescence commencent leur suivi avec un placement, contre **10-15%** pour les autres tranches d'âge.

Questionnements soulevés par l'analyse

Comment expliquer une plus forte part d'entrées dans l'ASE par les placements chez les plus jeunes et les presque-majeurs ? Quelques hypothèses :

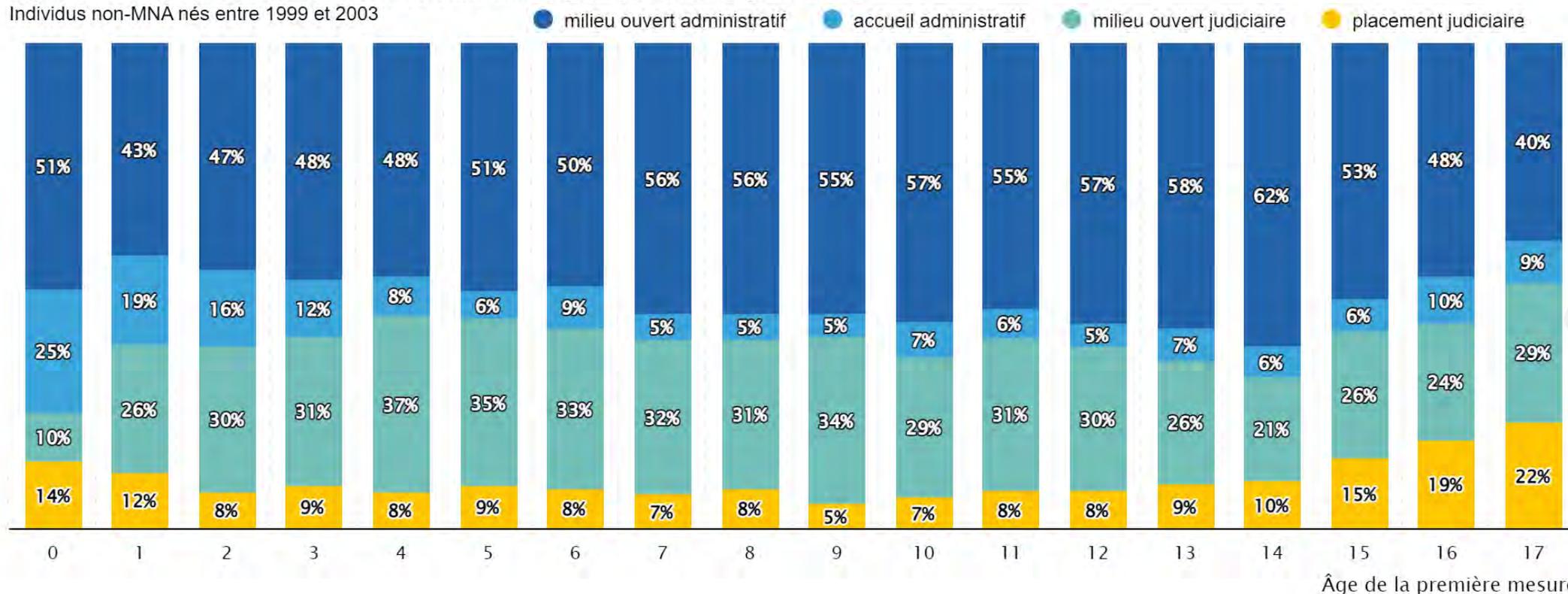
- Pour les très jeunes : plus d'inquiétudes quant à la sécurité de l'enfant, et plus de difficultés à travailler en milieu ouvert sur des besoins urgents ;
- Pour les presque-majeurs : travailler en milieu ouvert implique de travailler avec le jeune ; si cela est difficile à mettre en place, le recours au placement peut être préconisé, notamment dans les situations de mise en danger dues au comportement du jeune. Ces situations ont peut-être eu le temps de se dégrader, et nécessitent une mesure plus importante.

* On considère ici tous les placements (judiciaires et administratifs)

Environ 60% des enfants entrent à l'ASE via une mesure administrative à tout âge, sauf à 17 ans où le judiciaire l'emporte

Type de mesure ET procédure d'entrée dans l'ASE, par âge d'entrée (non-MNA)

Individus non-MNA nés entre 1999 et 2003



A tout âge, la majorité des enfants rentrent dans l'ASE via une mesure administrative, majoritairement en milieu ouvert. Cela change à 17 ans où les mesures judiciaires représentent 51% des mesures d'entrée.

Questionnements soulevés par l'analyse

Cette tendance de mesures d'entrée majoritairement « administratives » diffère du ressenti des professionnels d'avoir plus de mesures judiciaires qu'administratives, au global : c'est donc que les tendances d'entrée dans l'ASE diffèrent des mesures « post-entrée ». Cela est peut-être dû au principe de **subsidiarité** que la Métropole parvient à respecter en passant d'abord par une mesure administrative, qui sera transformée ensuite en mesure judiciaire si nécessaire.

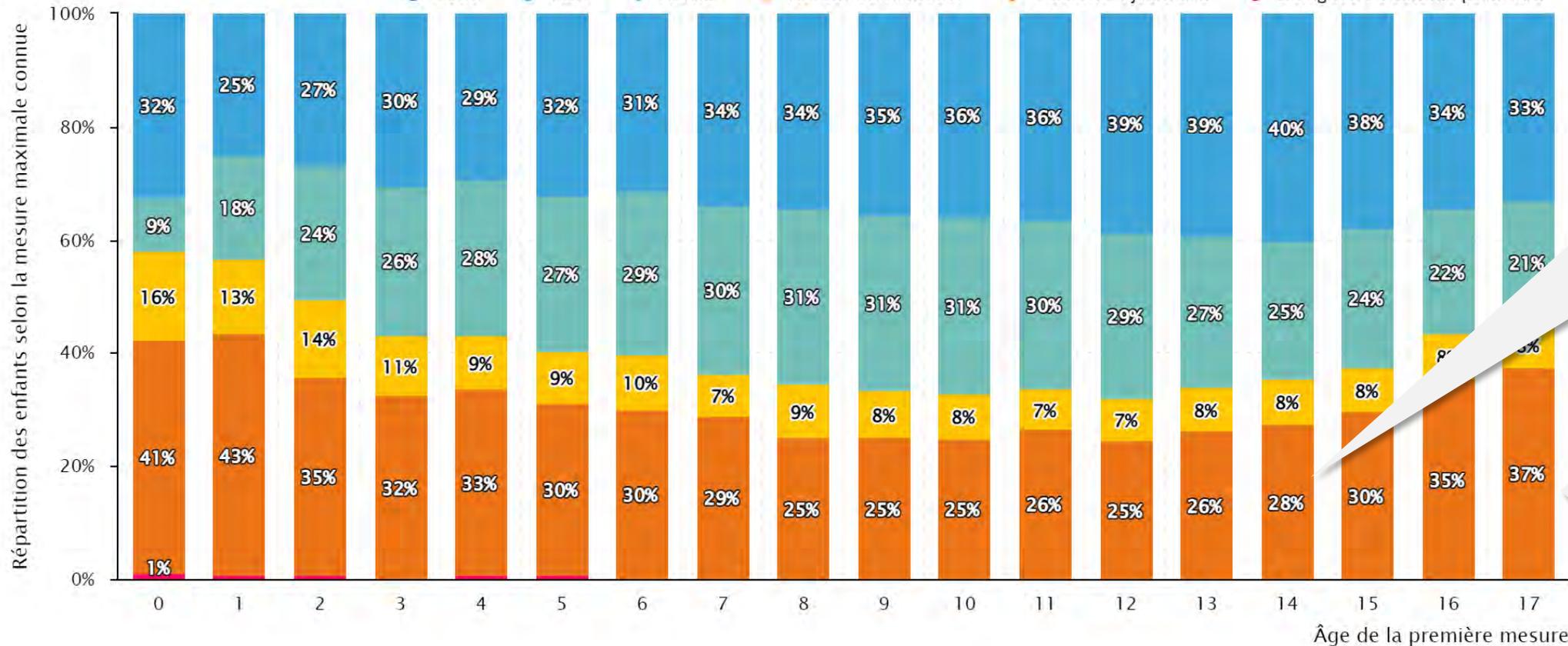
Au moins 25% de toutes les classes d'âge connaîtront à un moment un placement judiciaire

Ce graphique représente la mesure « maximale » que l'enfant connaîtra pendant son parcours ASE.

Mesure maximale connue par l'enfant pendant sa prise en charge, selon son âge d'entrée dans l'ASE (non-MNA)

Individus non-MNA nés entre 1999 et 2003

● Autre ● AEA ● AEMO ● Accueil administratif ● Placement judiciaire ● Délégation d'autorité parentale



Exemple de lecture : Parmi les enfants entrés à l'ASE à 14 ans, la mesure la plus grave (mesure maximale) qu'ils connaîtront sera :
 - 40% AEA
 - 25% AEMO
 - 8% Accueil admin
 - 28% Placement judiciaire

On constate que toutes les classes d'âge ont au minimum 25% d'enfants qui iront jusqu'à un **placement judiciaire** ; les enfants entrant à l'ASE à **0-1 an** ou en **fin d'adolescence** vont encore plus jusqu'au placement judiciaire.

Questionnements soulevés par l'analyse
 Le plancher de 25% d'enfants qui connaîtront un placement judiciaire pendant leur prise en charge est assez élevé et stable sur les tranches d'âge intermédiaires ; il interroge notamment sur les délais de mise en place des mesures de milieu ouvert.

Partie 3 : Trajectoires de prise en charge

1. Comprendre les mesures d'entrée dans l'ASE des enfants
- 2. Etude de certains points de passage spécifiques**
3. Etude de trajectoires simplifiées

19% des enfants font des aller-retours entre mesures administratives et judiciaires

61%

Restent dans le même type de procédure



34,5%

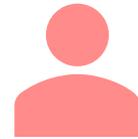
Administrative
(n=4401)

26,9%

Judiciaire
(n=3434)

20%

Changent une fois de type de procédure



12,5%

Administrative
vers judiciaire
(n=1591)

7,2%

Judiciaire vers
administrative
(n=914)

19%

Font des aller-retours entre mesures administratives et judiciaires



18,9%

Au moins 1 aller-retour (n=2417)

Zoom méthodo 🔍

Calcul des aller-retours

On compte les successions immédiates entre une mesure administrative (A) et une mesure judiciaire (J).

Un aller-retour : A > J > A ou J > A > J

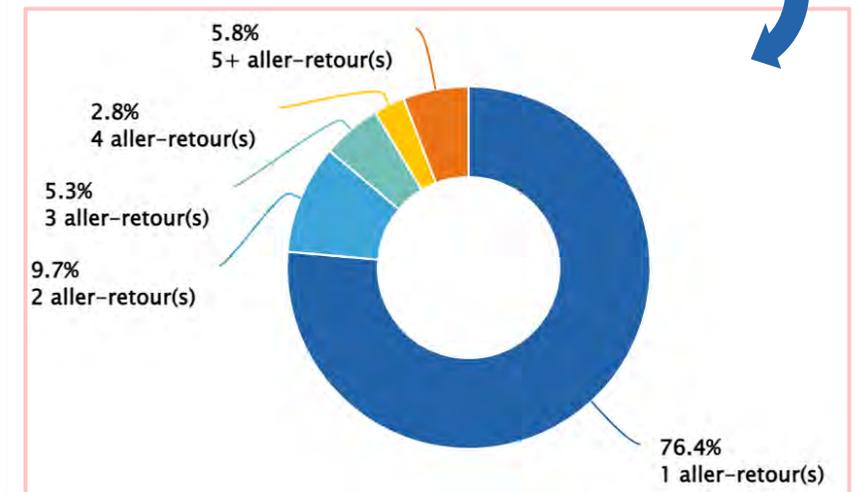
Deux aller-retours : A > J > A > J ou
J > A > J > A

Etc...

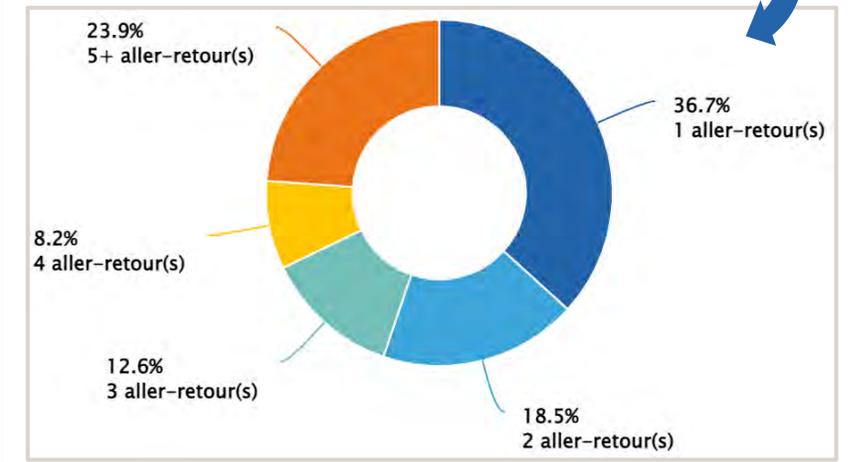
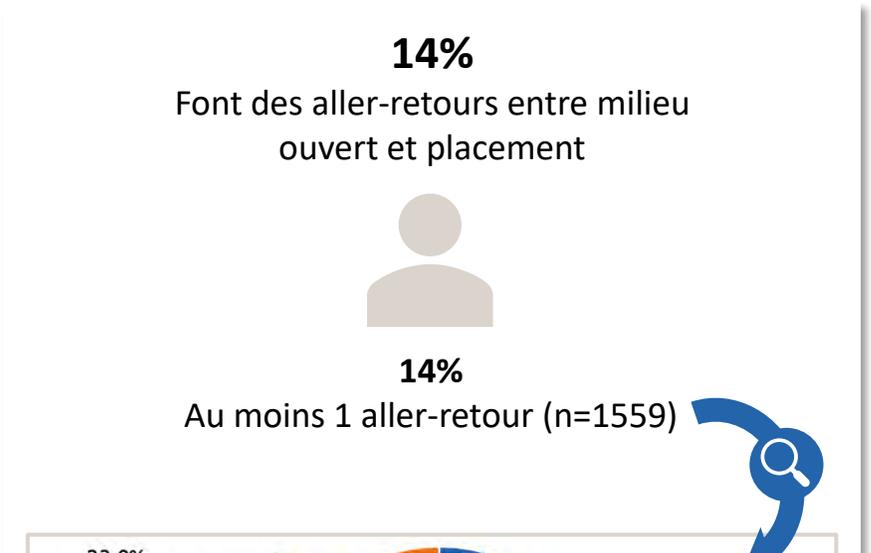
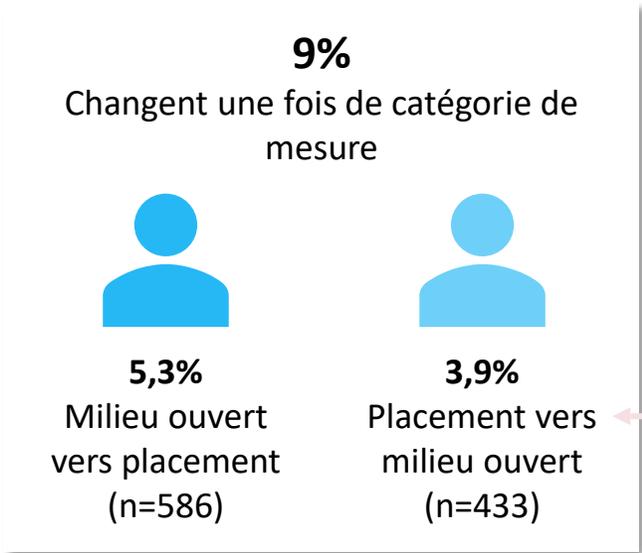
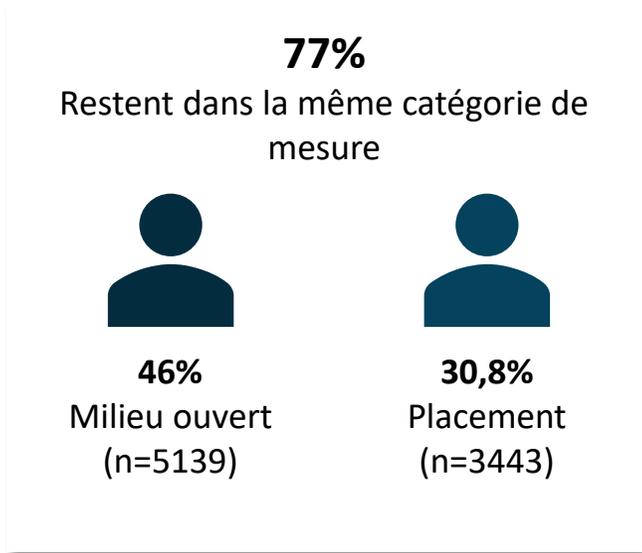
Questionnements soulevés par l'analyse

Il serait intéressant d'analyser plus en détail le profil des enfants qui connaissent des aller-retours entre les mesures administratives et judiciaires, qui pourraient s'apparenter à des **ruptures de parcours** (en particulier pour les enfants qui en connaissent 3 et plus) :

- Quel est leur profil de besoins ?
- Pourquoi ont-ils connu autant d'aller-retours dans leur prise en charge ?



14% des enfants font des aller-retours entre milieu ouvert et placement ; parmi eux, plus de 60% connaissent au moins 2 aller-retours



Zoom méthodo 🔍

Calcul des aller-retours

On compte les successions immédiates entre une mesure de milieu ouvert (MO) et un placement (P).

Un aller-retour : MO > P > MO ou
P > MO > P

Deux aller-retours : MO > P > MO > P ou
P > MO > P > MO etc...

Questionnements soulevés par l'analyse

Pareillement à la diapositive précédente, il serait intéressant de creuser le profil des enfants avec plusieurs aller-retours entre milieu ouvert et placement, qui témoignent probablement d'une situation très dégradée.

On aurait pu s'attendre à un plus grand nombre de bascules placement > milieu ouvert pour faire une transition avant d'arrêter le suivi ASE. Ce faible % est-il dû à une bascule qui n'aurait pas « bien fonctionné », avec des enfants qui ont ensuite connu un nouveau placement et sont comptabilisés dans les « aller-retours » ?

Partie 3 : Trajectoires de prise en charge

1. Comprendre les mesures d'entrée dans l'ASE des enfants
2. Etude de certains points de passage spécifiques
- 3. Etude de trajectoires simplifiées**

Méthodologie : trajectoires simplifiées

Trajectoires simplifiées : mesure maximale et sorties

Les trajectoires étudiées dans les prochaines diapositives sont dites « simplifiées » car nous considérons uniquement la mesure « maximale » connue par l'enfant pour chaque année.

La **mesure « maximale » de l'année** (concept introduit lors de l'analyse des contrats jeune majeur) est la mesure de plus haute gravité connue par l'individu au cours de l'année, selon le classement suivant (du plus grave au moins grave) :

- Délégation d'autorité parentale
- Placement judiciaire
- Accueil administratif
- Action éducative en milieu ouvert (AEMO)
- Action éducative administrative (AEA)

Ces trajectoires simplifiées incluent les mouvements de sortie temporaire et de sortie définitive :

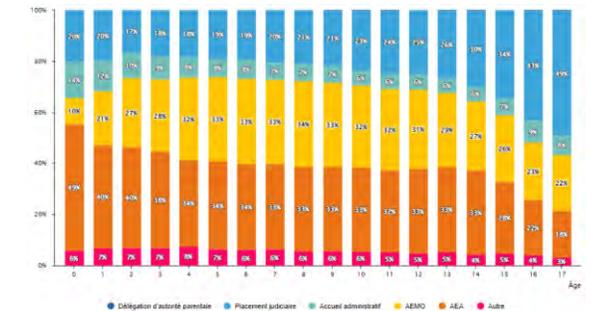
- **Sortie temporaire** : l'enfant n'a aucune mesure ASE pour une année donnée, mais en aura d'autres plus tard pendant sa minorité.
- **Sortie définitive** : l'enfant n'a aucune mesure ASE pour une année donnée, et n'en aura pas d'autres pendant sa minorité.

Vision de « stock » et version de « flux »

Les trajectoires simplifiées sont envisagées de deux façons :

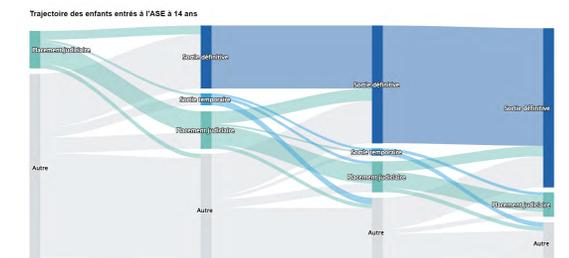
La vision de « stock »

On regarde, à un âge donné, comment les enfants connus par l'ASE se répartissent entre les différentes catégories de mesures (selon la mesure maximale qu'ils ont connue à cet âge-là).



La vision de « flux »

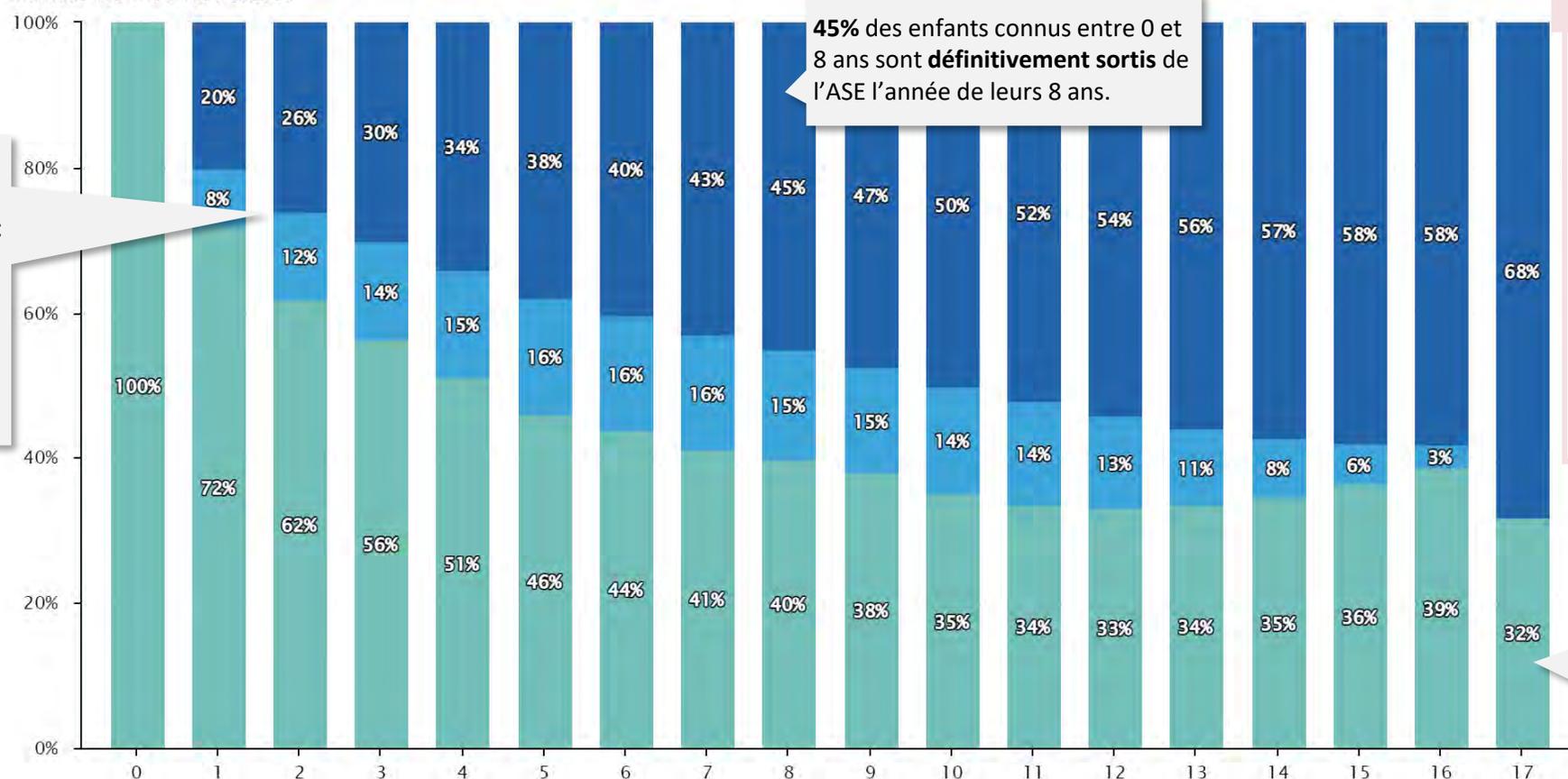
On regarde, à chaque âge donné, comment les enfants transitent entre différentes catégories de mesures (selon la mesure maximale qu'ils ont connue à cet âge-là).



Une proportion significative d'enfants connus de l'ASE sort temporairement du dispositif, et est reprise en charge plus tard

Evolution de la répartition des enfants suivis par l'ASE, par tranche d'âge (vue relative) ● Sortie définitive ● Sortie temporaire ● Prise en charge ASE

Individus nés entre 1999 et 2003



Dès un très jeune âge, la proportion d'enfants qui **sortent temporairement** de l'ASE mais seront à nouveau pris en charge plus tard oscille autour de **15%**.

45% des enfants connus entre 0 et 8 ans sont **définitivement sortis** de l'ASE l'année de leurs 8 ans.

Zoom méthodo 🔍

Vue relative du « stock » de la répartition des enfants

A chaque tranche d'âge, on regarde comment se répartissent les enfants connus par l'ASE **jusqu'à cet âge**.

Exemple de lecture :

Parmi tous les enfants connus par l'ASE entre 0 et 10 ans, 43% sont pris en charge l'année de leurs 10 ans, 15% sont sortis temporairement de l'ASE et 42% sont sortis définitivement de l'ASE.

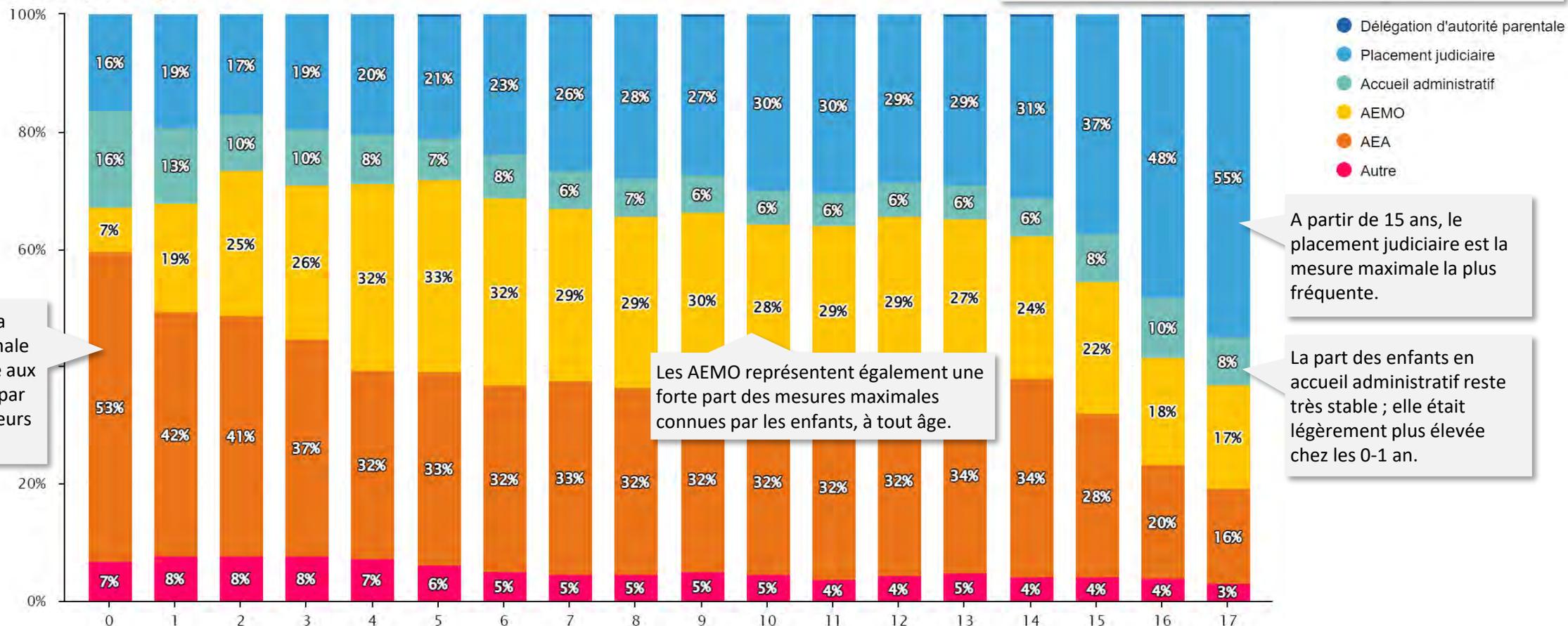
L'année de leurs 17 ans, **32%** des enfants connus par l'ASE sont **encore pris en charge**.

Questionnements soulevés par l'analyse

Il serait intéressant de creuser le parcours des enfants avec une sortie temporaire : pourquoi sont-ils ensuite revenus à l'ASE ? Est-ce leur situation qui a changé, ou est-ce la mesure « de sortie » qui n'a pas été suffisante, et qui a mené à une nouvelle prise en charge ? Pareillement, la trajectoire des enfants sortis définitivement de l'ASE serait à étudier plus en profondeur, notamment en croisant avec les données RSA, logement et CAF pour déterminer si une sortie définitive de l'ASE à un jeune âge serait corrélée à une meilleure insertion socioprofessionnelle.

Les AEA représentent la majorité des mesures « maximales » connues par les enfants jusqu'à 14 ans ; à 15 ans et +, ce sont les placements judiciaires

Evolution de la répartition des enfants suivis par l'ASE, par tranche d'âge (vue relative), sans les sorties
Individus nés entre 1999 et 2003



Les AEA sont la mesure maximale la plus donnée aux enfants suivis par l'ASE jusqu'à leurs 14 ans.

Les AEMO représentent également une forte part des mesures maximales connues par les enfants, à tout âge.

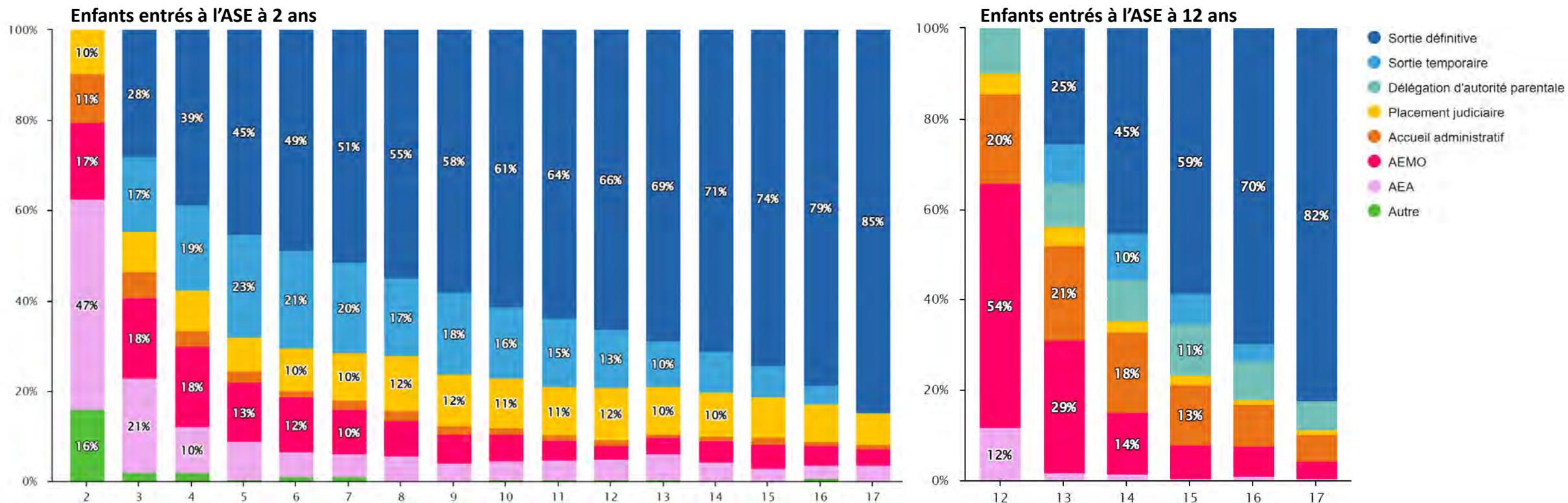
A partir de 15 ans, le placement judiciaire est la mesure maximale la plus fréquente.

La part des enfants en accueil administratif reste très stable ; elle était légèrement plus élevée chez les 0-1 an.

Les sorties ont été retirées de ce visuel ; sont considérés seulement les enfants avec une prise en charge de l'ASE.

Questionnements soulevés par l'analyse
Il serait intéressant d'actualiser cette analyse avec la cohorte suivie en ce moment par l'ASE pour confirmer (ou infirmer) le ressenti des équipes qui estiment qu'actuellement, les AEA représenteraient une part bien plus faible des mesures données.

Zoom sur des cohortes spécifiques : entrée à 2 ans versus à 12 ans



Questionnements soulevés par l'analyse

Il serait intéressant de comprendre pourquoi les enfants entrés à un jeune âge à l'ASE terminent leur prise en charge plus tôt que ceux entrés plus tardivement. Une hypothèse proposée par les équipes : la prise en charge tôt permet d'effectuer un travail de longue durée avec l'enfant, et d'améliorer de manière permanente sa situation. Est-ce la raison, ou existe-t-il d'autres tendances ?

Il serait judicieux de creuser cette hypothèse pour différentes cohortes, notamment celles qui ont connu un placement judiciaire ; c'est l'objet de l'analyse suivante, qui semble démentir cette hypothèse.

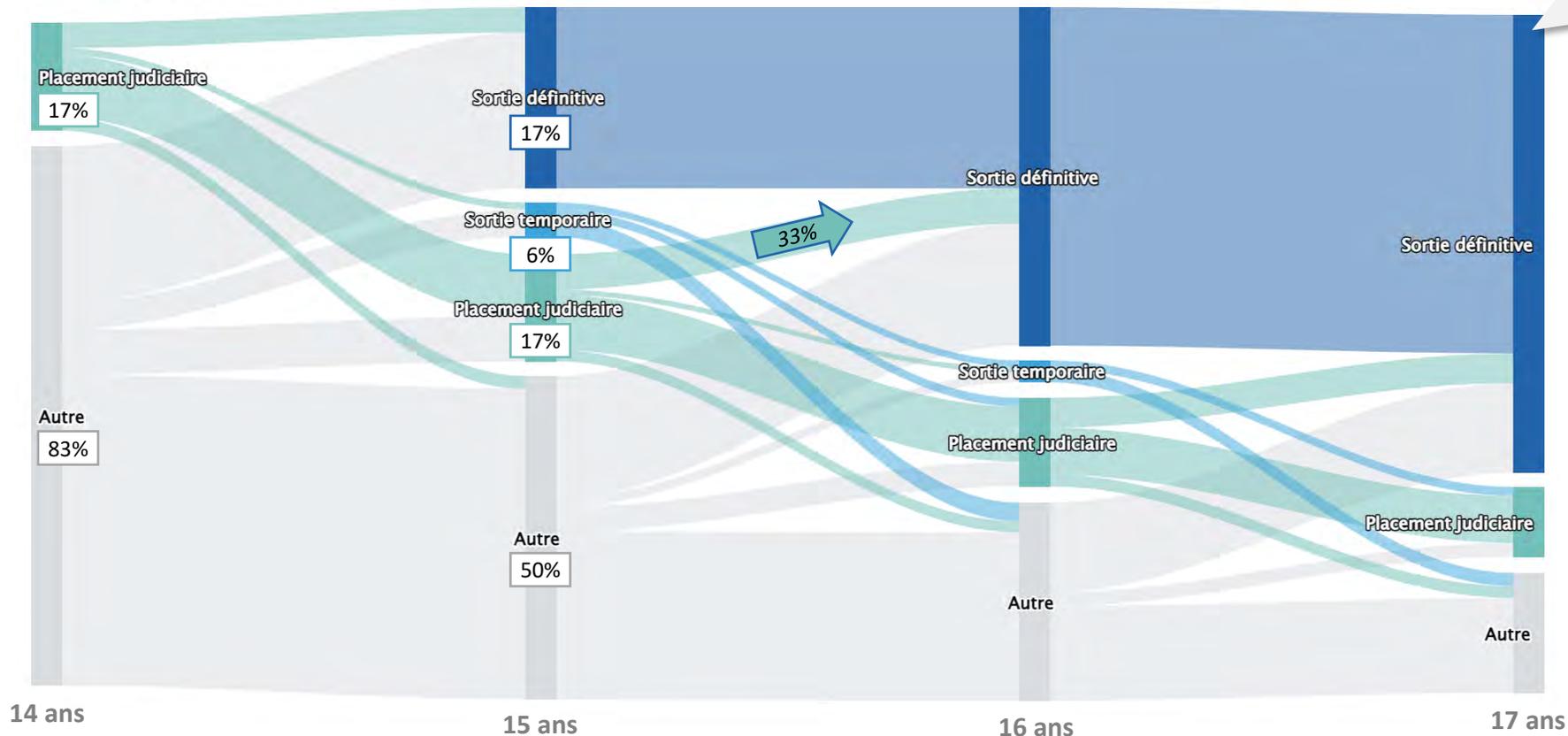
En comparant la situation des deux cohortes au même âge, on constate que la cohorte qui a commencé son suivi plus tôt a pu quitter l'ASE en plus grandes proportions avant sa majorité : à 15 ans, **74%** des enfants entrés à 2 ans étaient partis définitivement, contre **59%** des enfants entrés à 12 ans.

Etude de « flux » de trajectoires

Les prochaines diapositives s'intéressent aux passages d'une mesure à l'autre, les « flux ».

Cette visualisation permet d'observer la transition d'une année à l'autre entre plusieurs mesures, pour une cohorte donnée. Dans l'exemple illustratif ci-dessous, on regarde la cohorte des enfants qui commencent leur suivi à l'ASE à 14 ans.

Trajectoire des enfants entrés à l'ASE à 14 ans



Exemple de lecture :

A 15 ans, un an après être entrés dans l'ASE à 14 ans, ces enfants se divisent entre :

- 17% qui ont définitivement quitté l'ASE
- 6% qui ont temporairement quitté l'ASE
- 17% en milieu ouvert
- 50% en autres mesures

On suit ces enfants chaque année.

Légende

17% Part de la tranche d'âge dans une mesure donnée. Ici : 17% de la cohorte est en « sortie définitive ».

➔ 33% Part des enfants dans une mesure A (couleur de la flèche), qui vont l'année suivante dans une mesure B (couleur du trait). Ici : 33% de la cohorte placée à 15 ans sort définitivement de l'ASE à 16 ans.

Zoom méthodo 🔍

Mesures « autre »

Pour simplifier l'analyse de trajectoires dans cette diapositive et les suivantes, on se concentre sur les mesures de **placement judiciaire**. Toutes les autres mesures (milieu ouvert, accueil administratif, etc.) sont regroupées dans « autre ».



Etude de « flux » de trajectoires

Les sujets à creuser via ce type d'analyse sont innombrables : il est possible de zoomer sur autant de cohortes, ou de points de passage que souhaité.

Dans un souci de simplicité et de démonstration de cette méthode, nous nous sommes concentrés sur la question suivante :

La trajectoire des enfants entrés en placement judiciaire à un jeune âge est-elle plus « **positive** » que celle des enfants avec un placement judiciaire plus tardif ?

Par « positive », on entend un meilleur taux de sortie et moins d'aller-retours entre plusieurs types de mesures. Cette question est tirée de discussions avec des professionnels : ils font l'hypothèse qu'un placement à un jeune âge permet un meilleur accompagnement de l'enfant et a priori une meilleure probabilité de sortir de l'ASE avant sa majorité, comparé à un placement tardif.

Les diapositives suivantes comparent deux cohortes : les enfants entrés à l'ASE via un placement judiciaire à 2 ans (cohorte « entrée tôt ») et à 12 ans (cohorte « entrée tard »).

Pour ces deux cohortes, les hypothèses suivantes sont analysées:

La situation des enfants à l'approche de la majorité

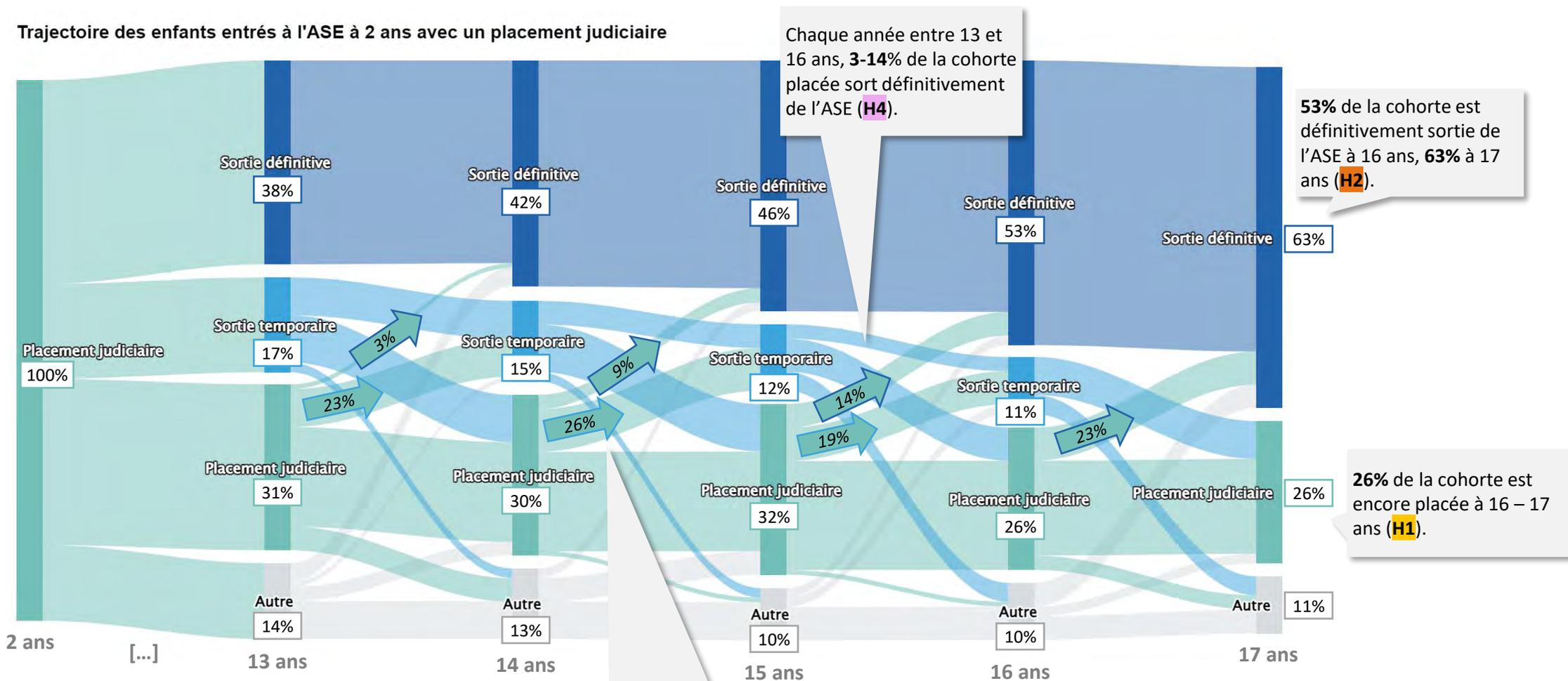
- **Hypothèse 1** : Une plus faible proportion de la cohorte « entrée tôt » est placée à l'approche de la majorité, comparé à la cohorte « entrée tard »
- **Hypothèse 2** : Une plus grande proportion de la cohorte « entrée tôt » sort définitivement de l'ASE avant sa majorité, comparé à la cohorte « entrée tard »

Les mouvements des enfants après un placement judiciaire

- **Hypothèse 3** : La cohorte « entrée tôt » connaît moins d'aller-retours entre placement et sortie temporaire, comparé à la cohorte « entrée tard »
- **Hypothèse 4** : La cohorte « entrée tôt » connaît plus de sorties définitives après un placement judiciaire, comparé à la cohorte « entrée tard »

Zoom : entrer à l'ASE avec un placement judiciaire, à 2 ans

Trajectoire des enfants entrés à l'ASE à 2 ans avec un placement judiciaire

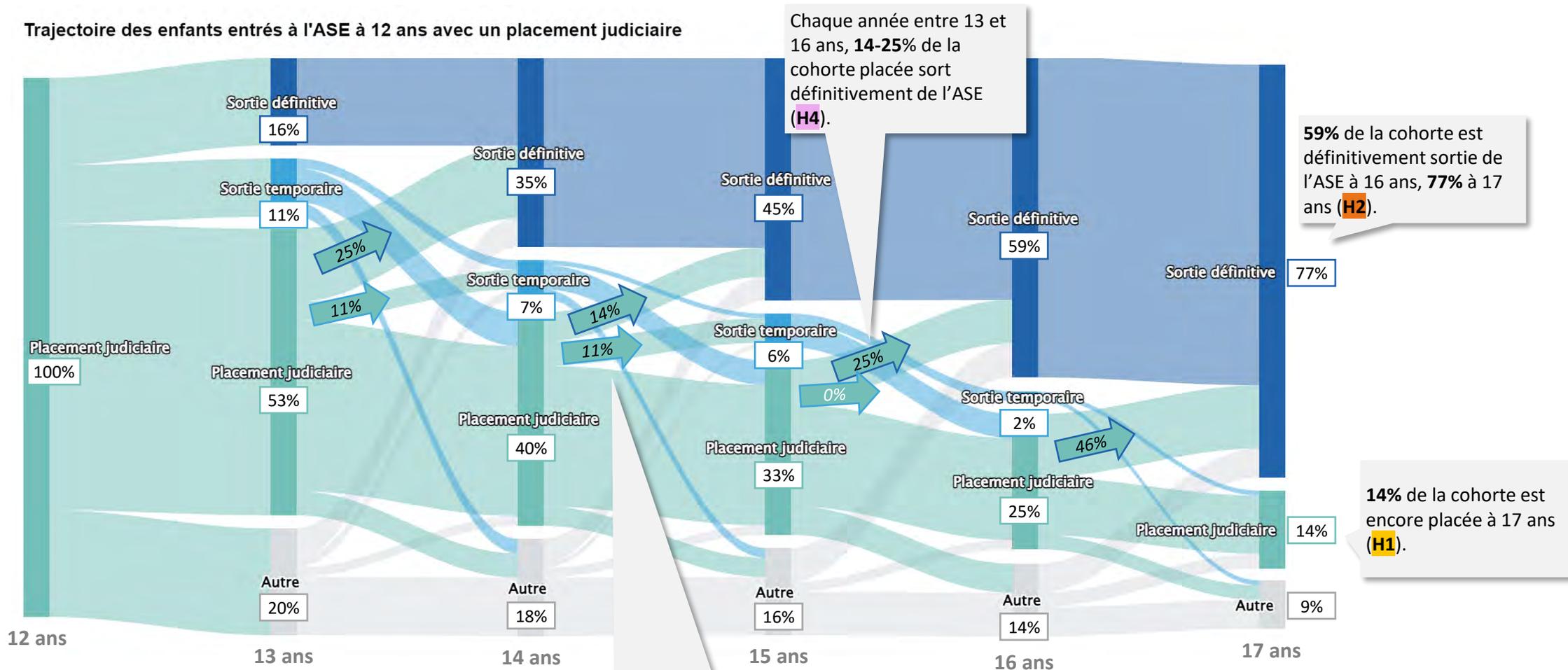


Le détail des flux entre 2 et 13 ans ne sont pas inclus par souci de comparabilité avec la cohorte entrée à 12 ans.

Chaque année entre 13 et 16 ans, 19-26% de la cohorte placée sort temporairement de l'ASE mais est à nouveau prise en charge par l'ASE avant sa majorité (H3).

Zoom : entrer à l'ASE avec un placement judiciaire, à 12 ans

Trajectoire des enfants entrés à l'ASE à 12 ans avec un placement judiciaire





Réponse à la question d'analyse de trajectoire

Question : La trajectoire des enfants placés à un jeune âge est-elle plus « positive » que celle des enfants placés plus tardivement ?

Sur la base de la comparaison entre la cohorte entrée via un placement judiciaire à 2 ans et celle entrée à 12 ans, voici ce qu'on observe pour chaque hypothèse :

H1 : Une plus faible proportion de la cohorte « entrée tôt » est placée à l'approche de la majorité, comparé à la cohorte « entrée tard »
Cette hypothèse semble **fausse** : **26%** de la cohorte « entrée tôt » sont encore en placement judiciaire à leurs 17 ans, contre **14%** de la cohorte « entrée tard ».

H2 : Une plus grande proportion de la cohorte « entrée tôt » sort définitivement de l'ASE avant sa majorité, comparé à la cohorte « entrée tard »
Cette hypothèse semble **fausse** : la cohorte « entrée tôt » est sortie définitivement de l'ASE à **53-63%** entre 16 et 17 ans, contre **59-77%** pour la cohorte « entrée tard ».

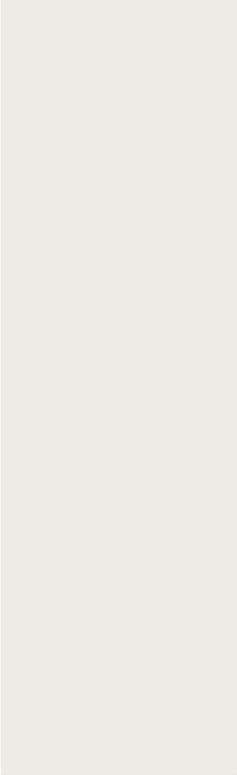
H3 : La cohorte « entrée tôt » connaît moins d'aller-retours entre placement et sortie temporaire, comparé à la cohorte « entrée tard »
Cette hypothèse semble **fausse** : on observe plus de sorties temporaires avec un retour vers l'ASE pour la cohorte « entrée tôt » : entre **19** et **26%** de la cohorte « entrée tôt » placée chaque année sort temporairement de l'ASE, mais est à nouveau prise en charge avant sa majorité ; pour la cohorte « entrée tard », c'est seulement **0 – 11%**.

H4 : La cohorte « entrée tôt » connaît plus de sorties définitives après un placement judiciaire, comparé à la cohorte « entrée tard »
Cette hypothèse semble **fausse** : on observe moins de sorties définitives pour la cohorte « entrée tôt » : entre **3** et **14%** de la cohorte « entrée tôt » placée chaque année sort définitivement de l'ASE ; pour la cohorte « entrée tard », c'est **14 – 25%**.

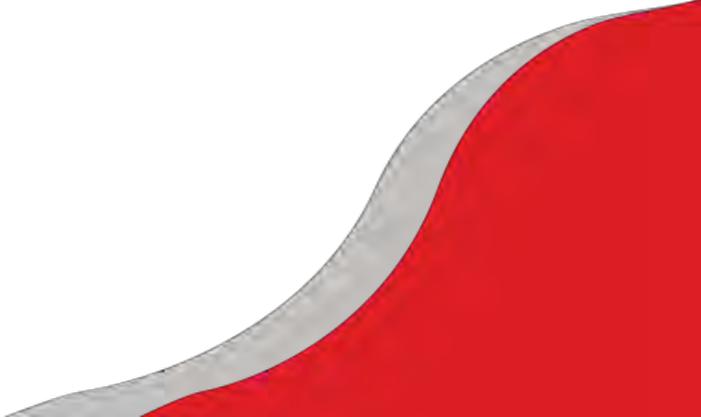
L'analyse de trajectoire semble donc infirmer l'hypothèse selon laquelle commencer un placement à un jeune âge permet une trajectoire plus « positive » qu'un placement plus tardif. Au contraire, il semblerait que les enfants placés très tôt restent placés plus longtemps, sortent définitivement plus tardivement, et aient plus de sorties « temporaires » suivies d'une nouvelle prise en charge.

Il serait intéressant de creuser en particulier le taux de sorties temporaires plus élevé chez la cohorte « entrée tôt » : ce taux serait-il dû à une transition hors de l'ASE qui ne fonctionne pas bien ? Y a-t-il d'autres raisons pour lesquelles ces enfants, pourtant suivis pendant de longues années, voient leur accompagnement s'interrompre puis reprendre ?

Attention : ceci n'est qu'une analyse préliminaire, centrée sur deux cohortes de taille limitée. Pour approfondir cette question et pouvoir trancher, il s'agirait d'étudier plusieurs cohortes et d'ajouter des données plus qualitatives, tirées des dossiers de prise en charge des enfants. Par ailleurs, associer une trajectoire « positive » à un taux de sortie définitive plus élevé est à nuancer : tout dépend de la raison de la sortie (par ex, une sortie vers la PJJ est loin d'être positive).



Conclusion





Les apprentissages de l'expérimentation (1/2)

Un démarrage plus lent que prévu

- **Un conventionnement sur plusieurs mois**

L'aspect inédit de cette expérimentation et le caractère très sensible des données de l'aide sociale à l'enfance ont levé de multiples questions, notamment autour de l'application du RGPD. Un travail de plusieurs mois avec l'équipe juridique de la Métropole a permis d'aboutir à un cadre de partage des données et à une signature de la convention en mars 2022.

- **Des difficultés autour de l'extraction des données**

L'extraction des données de l'étude a pris plus de temps que prévu, notamment dû au congé maladie de la référente données et aux difficultés techniques d'extraction dues à la structure de la base de données. Les données ont été partagées en novembre 2022.

- **Un calendrier très court**

Ces retards de calendrier n'ont pas permis d'inclure d'autres bases de la Métropole initialement prévues pour enrichir l'analyse, notamment celles du logement et du RSA.

Mais une valeur des données confirmée

- **Des données exploitables pour des analyses fines**

Malgré certaines limites autour des données, celles-ci ont prouvé leur richesse et leur valeur : elles sont tout à fait exploitables pour des analyses d'une grande finesse, et leur qualité est largement suffisante pour identifier des tendances et creuser certains profils.

- **Des analyses qui répondent à des questions du métier**

En outre, bien que ces données soient pensées pour un suivi de « gestion » et non pour l'analyse, l'expérimentation a montré qu'elles pouvaient être utilisées pour répondre à des questions pertinentes et actuelles pour les métiers de l'ASE. Jusque-là inexploitées et source de méfiance de la part des professionnels, elles renferment pourtant des informations utiles pour mieux comprendre les profils des enfants, leurs trajectoires et l'impact des dispositifs.



Les apprentissages de l'expérimentation (1/2)

Une « preuve du concept » réussie

- **Une méthodologie réutilisable pour d'autres sujets 'politiques publics' de la Métropole**

L'expérimentation a permis de tester une approche innovante combinant des aspects quantitatifs et très techniques (extraction de données, analyse, reconstitution de trajectoires avec plusieurs bases) avec des temps plus qualitatifs (sessions de partage et d'interprétation avec les équipes).

Cette méthodologie a mis en exergue les étapes nécessaires et les obstacles à franchir pour mener à bien ce type de projet. Ces apprentissages ouvrent la voie à d'autres expérimentations similaires au sein de la Métropole, qui pourraient creuser les sujets autour de l'aide sociale à l'enfance, aller plus loin en les combinant avec d'autres domaines d'action publique pour obtenir une vue « globale » du jeune, ou même s'intéresser à d'autres thématiques (par ex : handicap, seniors, etc.).

L'expérimentation a également permis d'identifier des difficultés autour des données et de leur extraction qui pourront être résolues et faciliter de futures études.

- **Un intérêt marqué en interne**

L'expérimentation a suscité l'intérêt des différentes équipes de la direction enfance, ainsi que d'autres directions qui pourraient bénéficier d'un croisement de données avec l'aide sociale à l'enfance (logement, RSA, etc.). Les différents temps de restitution ont permis d'illustrer ce qu'il était possible de faire avec ces données et comment elles pouvaient concrètement servir les intérêts du métier.

- **Des avancées vers des partenariats externes**

Plusieurs prises de contact ont eu lieu avec des partenaires externes (CAF, missions locales, MDMPH) dans une optique future de croisement de données. Si ces échanges n'ont pas pu aboutir dans le calendrier de cette expérimentation, ils ont posé des bases prometteuses pour une éventuelle suite.

- **Une expérimentation innovante, une première en France**

S'il existe plusieurs études sur les trajectoires de l'aide sociale à l'enfance, celles-ci se basent généralement sur des enquêtes qui donnent une « photographie » de la situation des jeunes à un instant T, pour une cohorte réduite. L'utilisation d'un tel volume de données dites « administratives », très détaillées, est une première en France. Cette expérimentation pourrait inciter d'autres départements, chercheurs et acteurs publics à valoriser ces données pour améliorer l'impact des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

Nos recommandations pour la suite



Approfondir les résultats et enrichir les données

- **Approfondir l'exploitation des résultats produits et tester la robustesse de certaines hypothèses d'interprétation**

Cette étude a identifié des axes à creuser et des sujets d'intérêt pour les équipes. Pour aller plus loin, il s'agit de tester les hypothèses soulevées en les confrontant à des analyses complémentaires, qu'elles soient qualitatives (échanges et ateliers avec des travailleurs sociaux et chefs de service) ou quantitatives (analyses plus poussées sur une question précise).

- **Faciliter l'accès à une base de données enrichie**

Consolider une base de données facile d'accès, permettant les croisements entre plusieurs directions de la Métropole (enfance, logement, RSA, etc.) permettrait de faciliter significativement l'exploitation des données. Elle pourrait éventuellement être coconstruite avec des acteurs externes, partenaires de la démarche d'apprentissage.



Soutenir la dynamique enclenchée par cette première expérimentation

- **Partager les enseignements et les méthodes expérimentées pour sensibiliser les professionnels**

Les premières sessions de restitution de cette étude ont permis de susciter l'intérêt des professionnels. Il serait pertinent d'organiser d'autres sessions avec des formats mixtes auprès de différents professionnels (proches du métier, du pilotage ou de la stratégie) pour collecter leurs réactions sur les enseignements de l'étude et illustrer l'impact que ces données peuvent avoir sur leur métier.

- **Inscrire l'utilisation de ces données dans le cadre des pratiques professionnelles**

Ces analyses statiques peuvent être remaniées pour être actualisées régulièrement et proposer une vision « live » : cela permettrait de renforcer l'utilisation de ces données dans le quotidien des professionnels, en en faisant un véritable outil de prise de décision.



Passer de la théorie à la pratique

- **Construire un plan d'action d'amélioration des dispositifs**

L'étude a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration des dispositifs. En organisant plusieurs ateliers collaboratifs avec les équipes pour creuser ces axes, il serait possible de construire un plan d'action concret avec des thématiques d'amélioration à privilégier.

- **Préfigurer une ou plusieurs expérimentations, évaluées grâce aux nouveaux outils de pilotage**

Les axes d'amélioration identifiés pourraient donner lieu au test de plusieurs expérimentations autour de nouvelles interventions (par exemple : autour des ruptures de placement des adolescentes). L'efficacité de ces interventions pourrait être évalué grâce aux outils d'analyse développés dans cette étude.

Nous contacter

Guillaume Ginebre

gginebre@at-entreprise-pauvrete.org

Céline Gross

cgross@at-entreprise-pauvrete.org

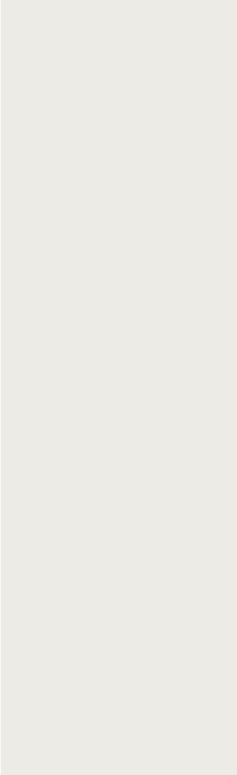
En savoir plus

<http://www.at-entreprise-pauvrete.org/>

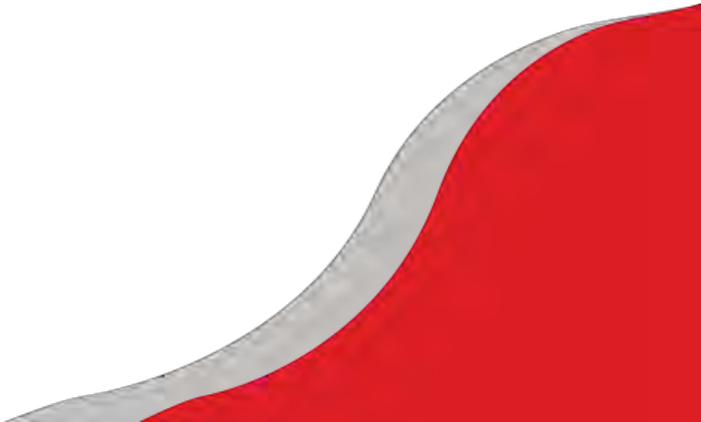
Twitter : @ActionTankEp

**Action
Tank
Entreprise
& Pauvreté**

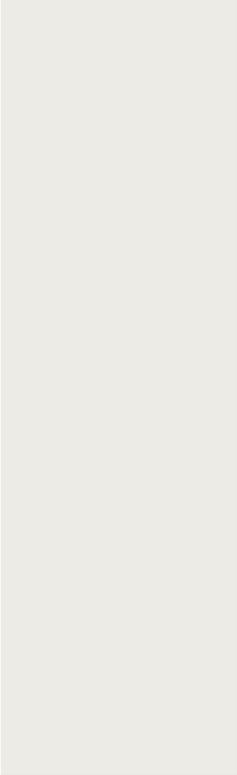




Annexes



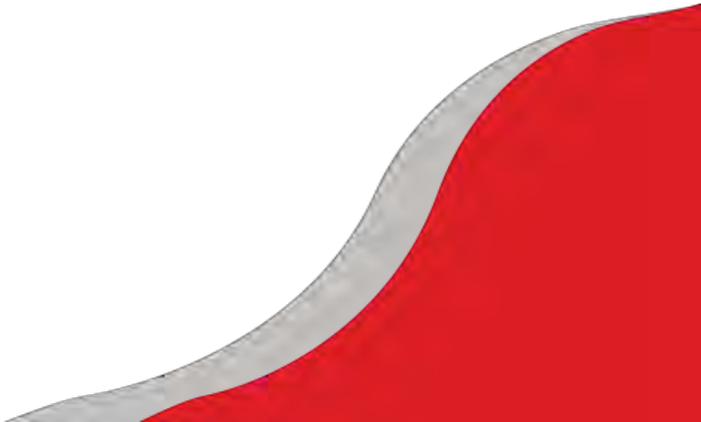
Annexes



Complément méthodologique

Sujets d'analyse à approfondir

Compléments d'analyses



Complément méthodologique : champs des données utilisées

Individu	Valeur
Année de naissance	Nombre entre 1990 et 2003
Hash bénéficiaire	Identifiant unique du bénéficiaire
Statut MNA	MNA ou vide
Sexe	F, M ou I
Hash famille	Identifiant unique de la famille

Aides financières	Valeur
Année aide financière	Nombre entre 2008 à 2021
"Public"	Vaut forcément « ASE enveloppe majeur »
Hash Decision	Identifiant unique de la décision principale
Nb de bénéf	Nombre d'individus concernés par l'aide financière
Territoires	Territoire de gestion de l'aide financière
Type aide	Catégorie d'aide. Ex : « CAP majeur urgent »
Moyen de paiement	Catégorie de moyen de paiement. Ex : « espèces »
Durée en mois	Durée de l'aide en mois
Montant aide financière	Montant de l'aide financière totale versée

Mesures	Valeur
Territoire	Territoire de mise en place de la mesure
Procédure	Judiciaire ou administrative
Décision principale	Catégorie de décision principale. Ex : « Confié JE ASE »
Hash code intervention	Identifiant unique de la décision principale
Année début réelle intervention	Année de début de la décision principale
Année de fin initiale intervention	Année de fin prévue de la décision principale
Année de fin modifiée intervention	Année de fin réelle de la décision principale
Motif interruption	Motif de l'interruption de la décision principale. Ex : « Par renouvellement »
Décision secondaire	Catégorie de décision secondaire; Ex : « hébergement en établissement »
Code intervention	Identifiant de l'intervention
Services	Type de service. Ex : « IDEF »
Année début réelle intervention.1	Année de début de la décision secondaire
Année de fin initiale intervention.1	Année de fin prévue de la décision secondaire
Année de fin modifiée intervention.1	Année de fin réelle de la décision secondaire
Hash Presta	Identifiant unique du prestataire

Les données des informations préoccupantes et des aides ASE enveloppe enfance ont également été reçues, mais n'ont pas été incluses dans le périmètre de cette étude. Elles ne sont donc pas détaillées ici.

Complément méthodologique : regroupement des décisions principales en grandes catégories de mesures (1/2)

Pour simplifier l'analyse et pouvoir prendre du recul sur les grandes tendances, les multiples catégories de décisions principales ont été regroupées en 6 grands groupes de mesures :

39 intitulés uniques de décisions principales

Décisions administratives

A.E.A. Métropole
A.E.A. service extérieur
Accompagnement en ESF
Accompagnement majeur 18-21 ans par service extérieur
Accompagnement majeur 18-21 Métropole
Accueil majeur 18-21 ans
Accueil mère majeure/enfant(s)
Accueil provisoire
Accueil provisoire prévention
Accueil provisoire sans consentement du représentant légal
Contrat suivi social 18-21 ans
Hébergement femme enceinte majeure ou mère isolée
Hébergement femme enceinte mineure ou mère isolée
Prise en charge TISF Métropole
Prise en charge TISF serv. ext.
Pupille article L 224-4 1°
Pupille article L 224-4 2°
Pupille article L 224-4 3°
Pupille article L 224-4 4°
Pupille article L 224-4 5°
Pupille article L 224-4 6°
Pupille sous condition article L 224-4 1°
Pupille sous condition article L 224-4 2°
Pupille sous condition article L 224-4 3°
Pupille sous condition article L 224-4-4°
Surveillance administrative

Décisions judiciaires

Confié JE ASE
Action éducative intensive
Administration ad hoc
AEMO judiciaire
Aide à la gestion du budget familial
Confié JE établissements et services
Confié JE personne physique
Délégation autorité parentale confié à un tiers
Délégation d'autorité parentale ASE
Hébergement femme enceinte mineure ou mère isolée
Investigation judiciaire
Ordonnance de placement provisoire
Placement délégué
Tutelle d'un mineur confié à l'ASE

6 grands groupes de mesures

Autre
Action éducative administrative (AEA)
Action éducative en milieu ouvert (AEMO)
Placement
Hébergement
Contrat jeune majeur

Zoom méthodo 🔍

Comment avons-nous construit ces regroupements ?

Les regroupements ont été construits sur la base d'échanges avec des professionnels de l'Observatoire Métropolitain de la Protection de l'Enfance et de la DPPE.

Le « contenu » des mesures a été considéré en priorité, plutôt que le type de procédure ; cela signifie qu'une mesure administrative et une mesure judiciaire ont pu être regroupées dans la même catégorie si leur « contenu » était similaire. Par exemple : aide à la gestion du budget familial (judiciaire) et accompagnement en ESF (administrative) sont toutes deux dans la catégorie AEA.

Le détail des catégorisations est disponible sur la diapositive suivante.

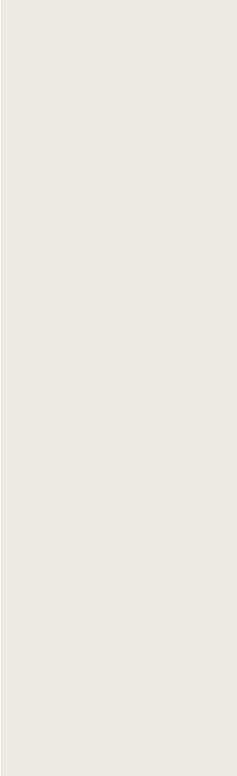
Complément méthodologique : regroupement des décisions principales en grandes catégories de mesures (2/2)

Détail des catégorisations de décisions principales en « grands groupes de mesures » :

Décisions principales (administratives)	Groupe
A.E.A. Métropole	Action éducative administrative
A.E.A. service extérieur	Action éducative administrative
Accompagnement en ESF	Action éducative administrative
Prise en charge TISF Métropole	Action éducative administrative
Prise en charge TISF serv. ext.	Action éducative administrative
Surveillance administrative	Autre
Accompagnement majeur 18-21 ans par service extérieur	Contrat jeune majeur
Accompagnement majeur 18-21 Métropole	Contrat jeune majeur
Accueil majeur 18-21 ans	Contrat jeune majeur
Contrat suivi social 18-21 ans	Contrat jeune majeur
Accueil mère majeure/enfant(s)	Hébergement
Hébergement femme enceinte majeure ou mère isolée	Hébergement
Accueil provisoire	Placement
Accueil provisoire prévention	Placement
Accueil provisoire sans consentement du représentant légal	Placement
Hébergement femme enceinte mineure ou mère isolée	Placement
Pupille article L 224-4 1°	Placement
Pupille article L 224-4 2°	Placement
Pupille article L 224-4 3°	Placement
Pupille article L 224-4 4°	Placement
Pupille article L 224-4 5°	Placement
Pupille article L 224-4 6°	Placement
Pupille sous condition article L 224-4 1°	Placement
Pupille sous condition article L 224-4 2°	Placement
Pupille sous condition article L 224-4 3°	Placement
Pupille sous condition article L 224-4-4°	Placement

Décisions principales (judiciaires)	Groupe
Aide à la gestion du budget familial	Action éducative administrative
Action éducative intensive	AEMO
AEMO judiciaire	AEMO
Administration ad hoc	Autre
Investigation judiciaire	Autre
Confié JE ASE	Placement
Confié JE établissements et services	Placement
Confié JE personne physique	Placement
Délégation autorité parentale confié à un tiers	Placement
Délégation d'autorité parentale ASE	Placement
Hébergement femme enceinte mineure ou mère isolée	Placement
Ordonnance de placement provisoire	Placement
Placement délégué	Placement
Tutelle d'un mineur confié à l'ASE	Placement

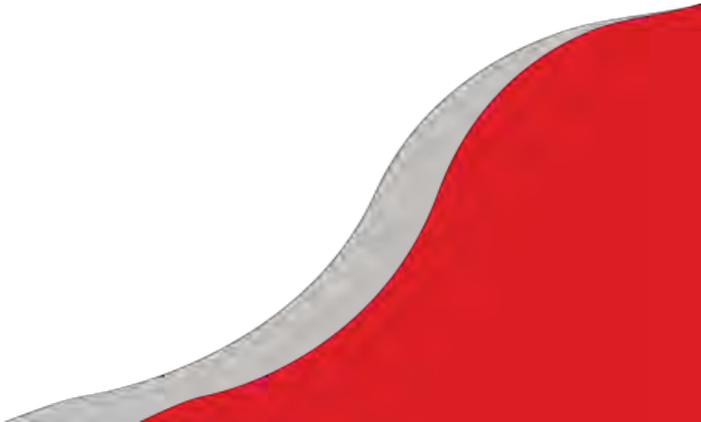
Annexes



Complément méthodologique

Sujets d'analyse à approfondir

Compléments d'analyses





Sujets d'analyse à creuser

Au cours de nos analyses et de nos échanges avec les équipes, nous avons gardé trace des sujets d'analyse qui pourraient être creusés. Cette liste n'est pas exhaustive ; elle est à considérer comme une première base d'inspiration de sujets à investiguer pour mieux comprendre l'impact des dispositifs et identifier des pistes d'amélioration.

Avec les données déjà extraites

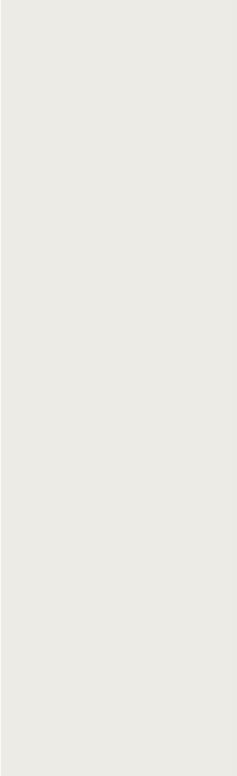
- La typologie des IP
 - Certains partenaires signalent-ils plus d'IP d'un certain motif ? Cela varie-t-il selon l'âge de l'enfant, son territoire ?
- L'efficacité des IP
 - En croisant les IP avec les mesures : combien d'IP faut-il en moyenne pour que l'enfant soit pris en charge ? Quel % d'enfants sont pris en charge tardivement après de multiples IP, et ont-ils des profils particuliers ?
- Les parcours de placement
 - Quels sont les différents parcours des enfants placés, entre assistantes familiales et passages en établissement ?
 - Certains types de parcours ou de profils sont-ils plus associés à des ruptures ? Focus sur les profils avec 3+ ruptures

Avec de nouvelles données

- L'utilisation des contrats jeune majeur
 - Pour quelles raisons les contrats jeune majeur s'interrompent-ils plus tôt pour les femmes que pour les hommes ?
 - Pourquoi les aides financières des CJM ont-elles baissé ces dernières années, et comment expliquer les différences de montant entre les hommes / femmes, MNA / non-MNA ?

- L'accès aux contrats jeune majeur
 - Dans le contexte de la généralisation des CJM à tous les jeunes suivis par l'ASE, quels profils de jeunes accèdent en ce moment aux CJM (durée de suivi, âge d'entrée dans l'ASE, parcours de prise en charge...)
 - Quel est le profil des jeunes qui n'accèdent pas aux CJM actuellement mais pourraient théoriquement y prétendre ?
- L'expérience de placement
 - Comment expliquer l'augmentation de la part des jeunes placés dans les cohortes plus récentes ?
 - Quelle part des enfants placés connaît une ou plusieurs ruptures de placement (inclure les assistantes maternelles) ? Quels sont leurs profils démographiques et leurs trajectoires de placement ? Quels sont les motifs des ruptures ?
 - Une part significative des enfants connaît des aller-retours entre milieu ouvert et placement : quelles sont leurs trajectoires et leurs profils, et quelles sont les raisons de ces va-et-vient ?
- Trajectoires de sorties
 - Retrouve-t-on les enfants sortis définitivement de l'ASE à un jeune âge dans les demandes d'aide au logement ou de RSA ?
 - Les jeunes ayant bénéficié d'un CJM font-ils moins de demandes d'aide au logement ou de RSA ? Ont-ils des niveaux de ressources supérieurs à ceux qui n'ont pas eu de CJM ?

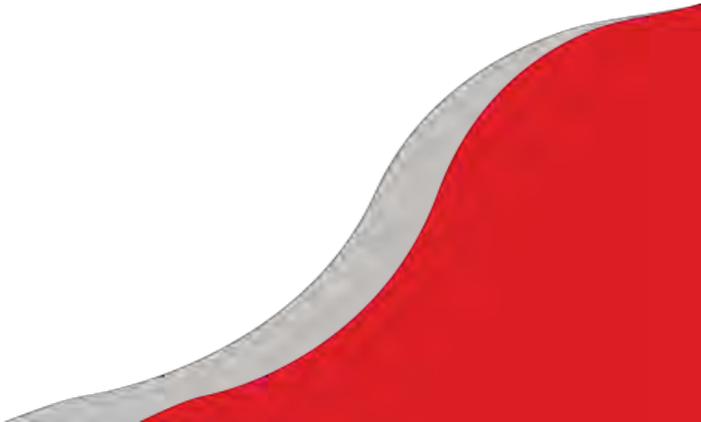
Annexes



Complément méthodologique

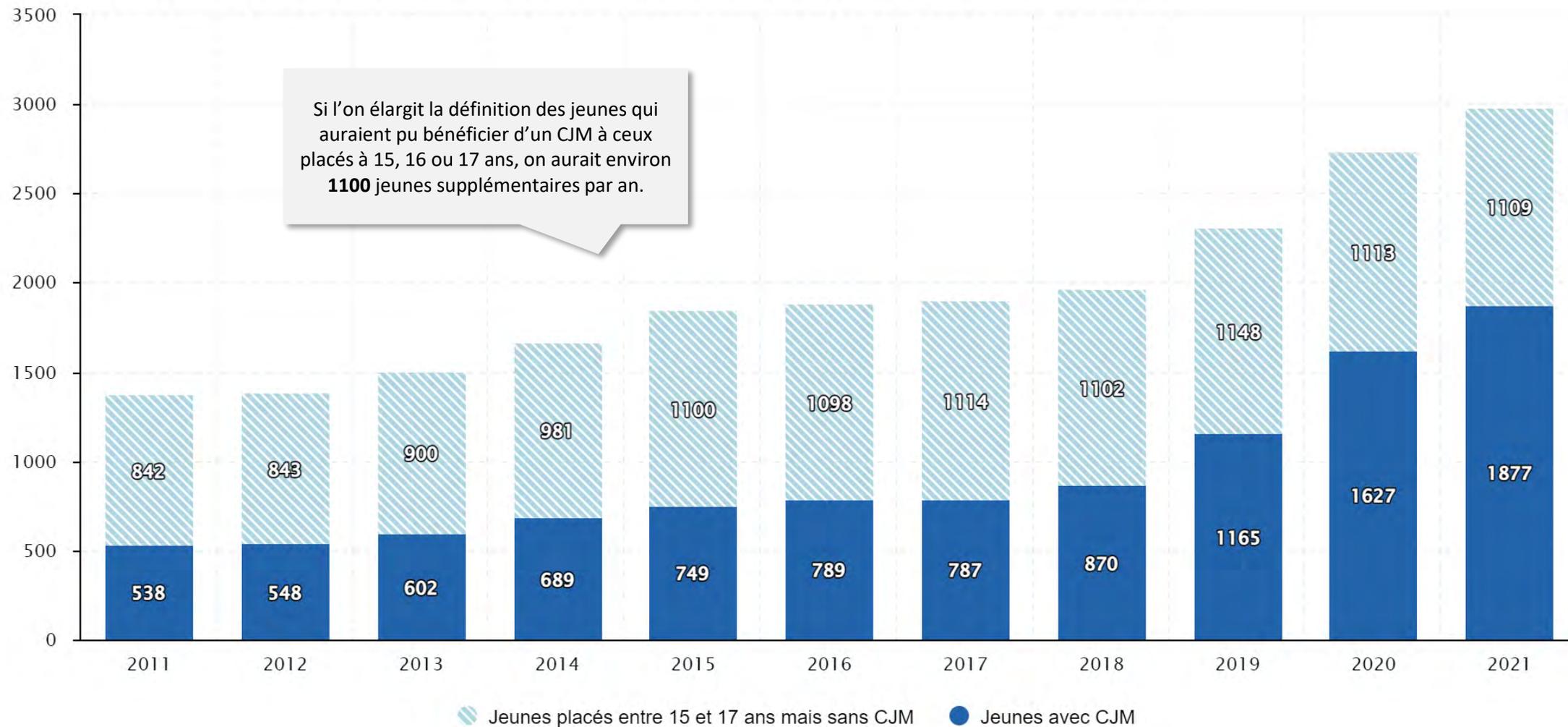
Sujets d'analyse à approfondir

Compléments d'analyses



Et les jeunes sans CJM ?

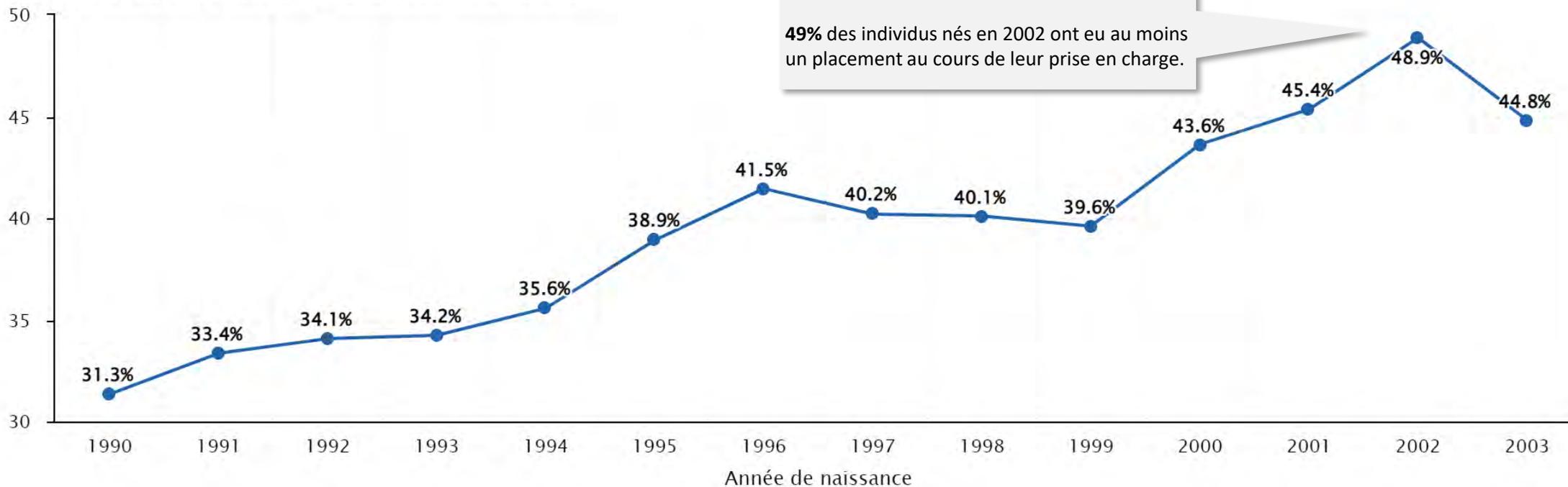
Simulation : Jeunes qui auraient pu bénéficier d'un CJM (mesure de placement en cours à 15, 16 ou 17 ans)



Le taux d'enfants qui connaîtront au moins un placement est passé de 34% à 49% sur la dernière décennie

Taux de placement par cohorte

% de la cohorte avec au moins un placement pendant sa minorité



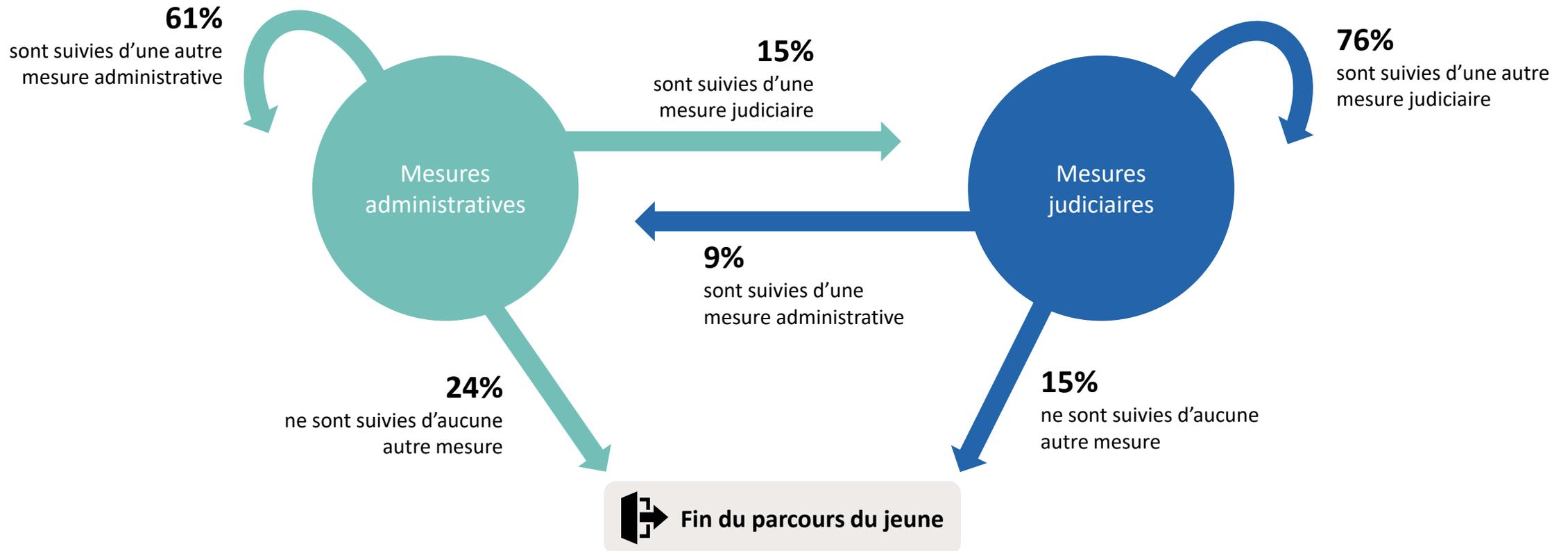
On observe une hausse du % de placements au sein des cohortes de jeunes nés plus récemment.

49% des individus nés en 2002 ont eu au moins un placement au cours de leur prise en charge.

Attention : cette analyse inclut tous les jeunes, y compris les jeunes MNA.

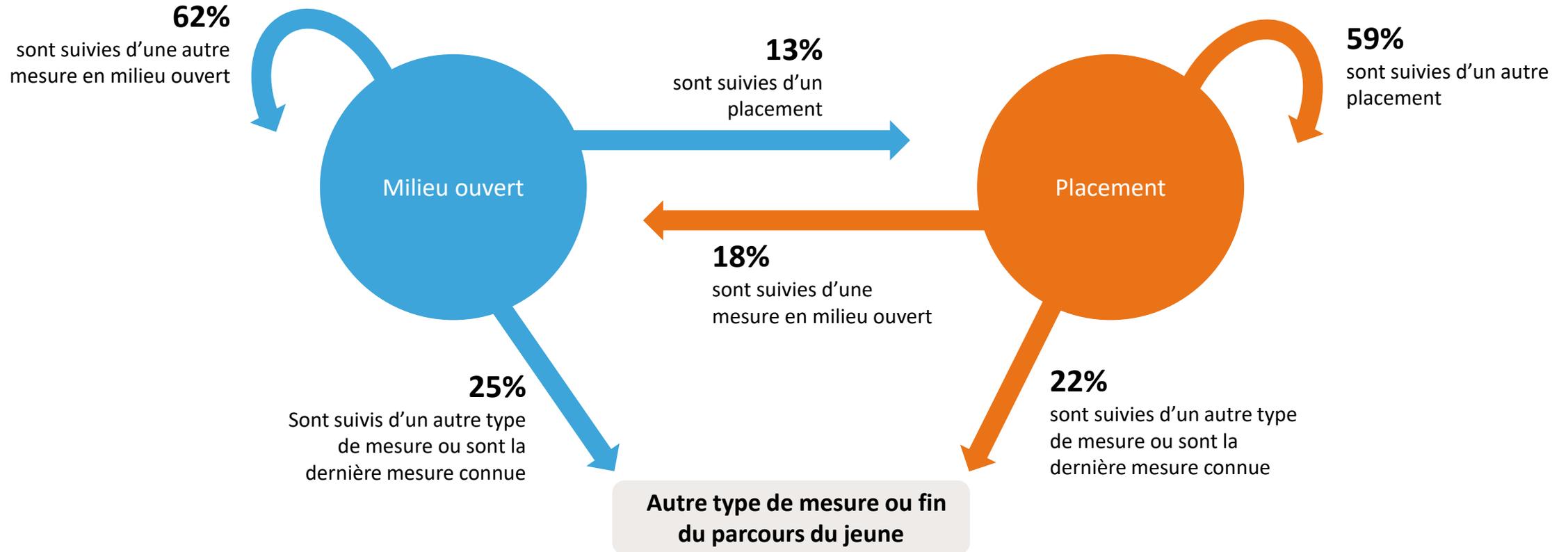
Ceux-ci sont placés à 100%, et sont nés fin des années 1990 – 2003 : l'augmentation du taux de placement est donc principalement dû à l'arrivée de ces jeunes dans l'ASE.

15% des mesures administratives mènent à une mesure judiciaire ; plus de 3/4 des mesures judiciaires sont suivies d'une autre mesure judiciaire





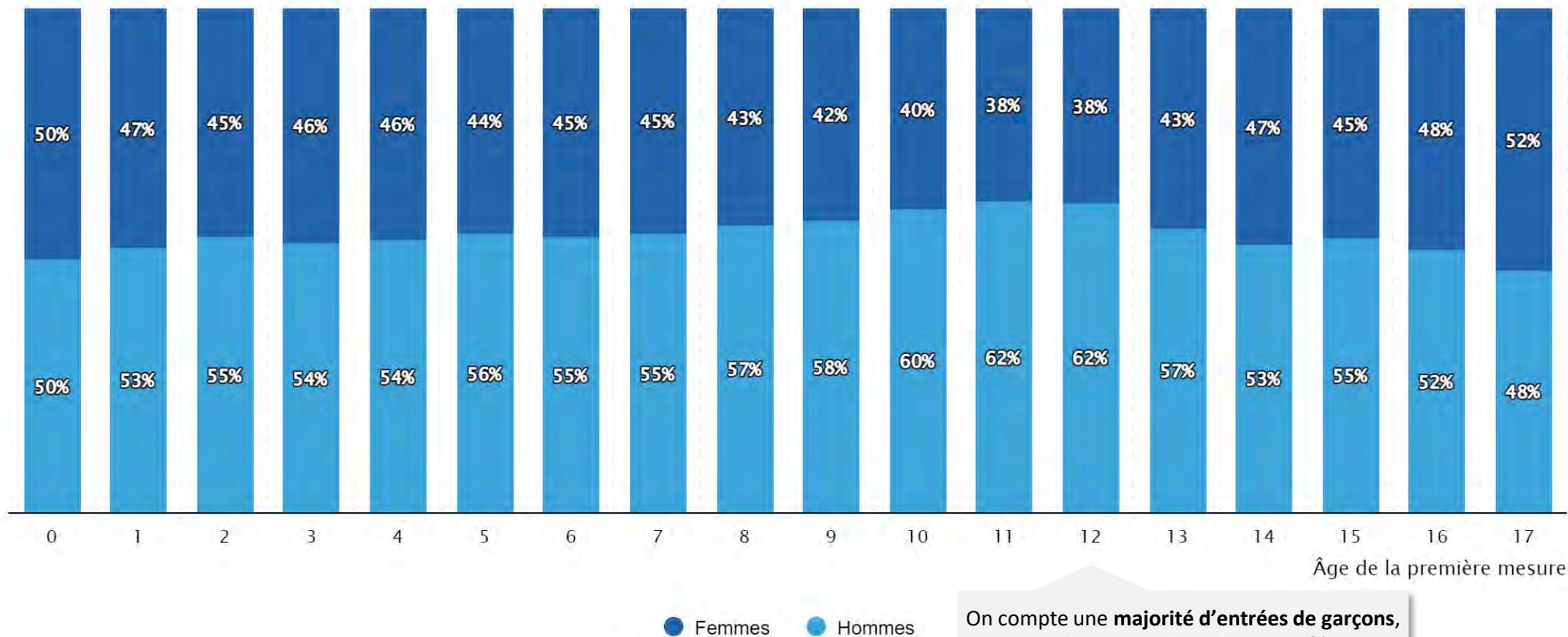
9% des mesures en milieu ouvert débouchent sur un placement



A quel âge les enfants non-MNA commencent-ils leur suivi ASE ?

Âge d'entrée dans l'ASE (non-MNA)

Individus non-MNA nés entre 1999 et 2003



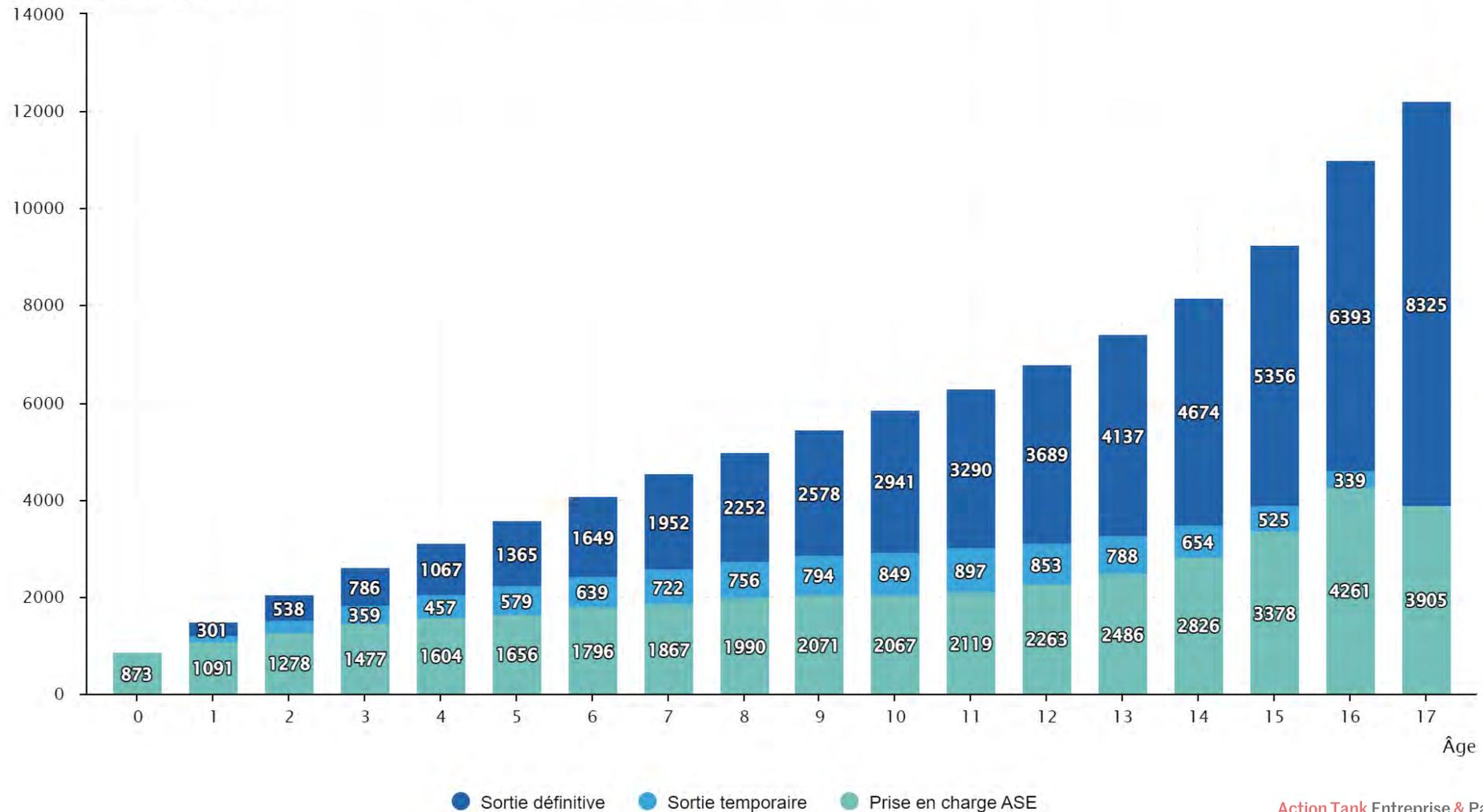
NB: Les individus de sexe 'Indéterminé' ont été omis (<1%).

On compte une **majorité d'entrées de garçons**, en particulier entre 10 et 12 ans, sauf à 17 ans où **52%** des nouvelles entrées de non-MNA sont des femmes.

Vision de « stock » de la répartition des enfants entre prise en charge ASE et sorties temporaire et définitive

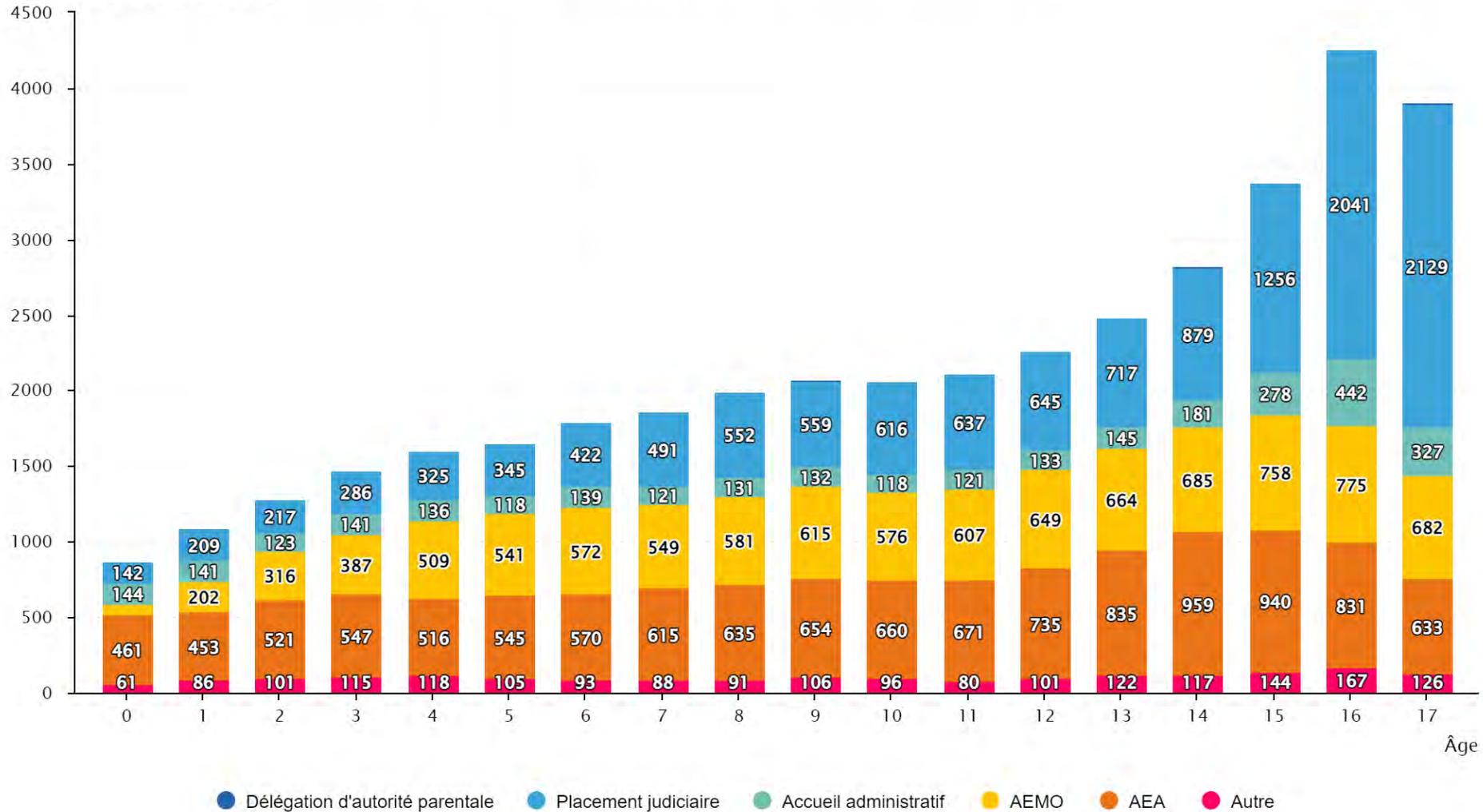
Evolution de la répartition des enfants suivis par l'ASE, par tranche d'âge (vue absolue)

Individus nés entre 1999 et 2003



Vision de « stock » de la répartition des enfants selon la mesure maximale connue, par tranche d'âge

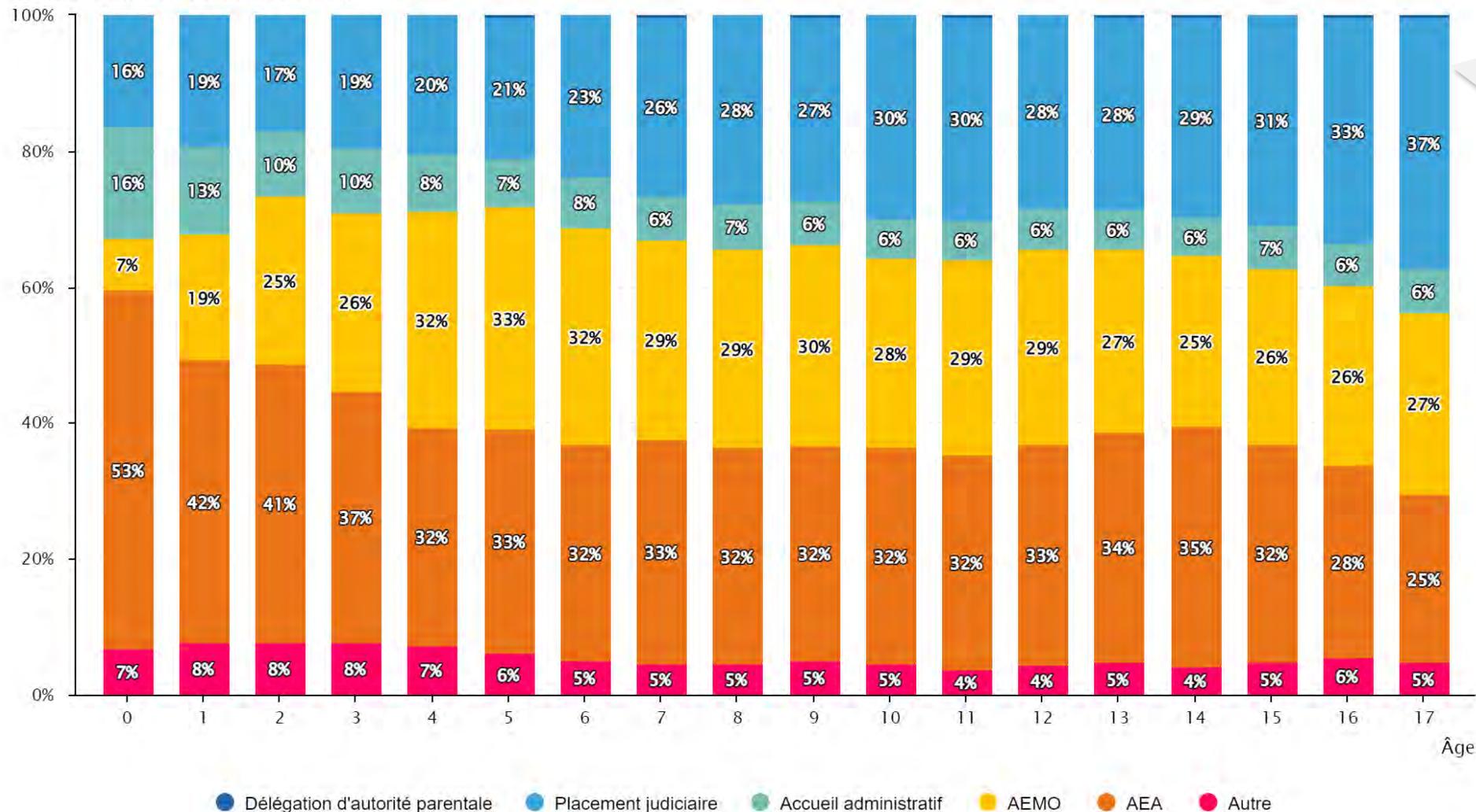
Evolution de la répartition des enfants suivis par l'ASE, par tranche d'âge (vue absolue), sans les sorties
Individus nés entre 1999 et 2003



Vision de « stock » de la répartition des enfants non-MNA selon la mesure maximale connue, par tranche d'âge

Evolution de la répartition des enfants non-MNA suivis par l'ASE, par tranche d'âge (vue relative), sans les sorties

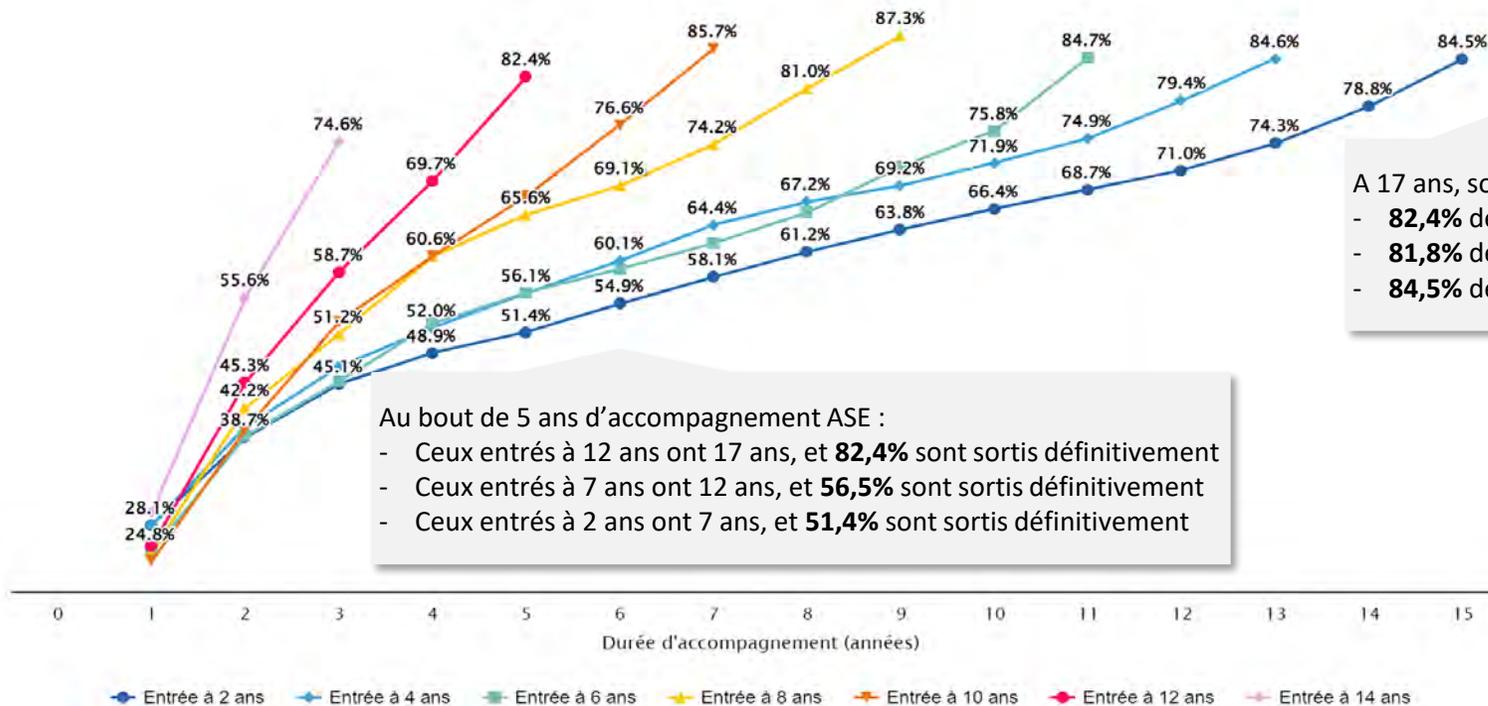
Individus non-MNA nés entre 1999 et 2003



A partir de 16 ans, le placement judiciaire est la mesure maximale la plus fréquente.

Taux de sortie définitive selon l'âge d'entrée et la durée d'accompagnement

Taux de sortie définitive, selon l'âge d'entrée et la durée d'accompagnement
Individus nés entre 1999 et 2003



A 17 ans, sont sortis définitivement :

- **82,4%** des enfants entrés à 12 ans
- **81,8%** des enfants entrés à 7 ans
- **84,5%** des enfants entrés à 2 ans

Au bout de 5 ans d'accompagnement ASE :

- Ceux entrés à 12 ans ont 17 ans, et **82,4%** sont sortis définitivement
- Ceux entrés à 7 ans ont 12 ans, et **56,5%** sont sortis définitivement
- Ceux entrés à 2 ans ont 7 ans, et **51,4%** sont sortis définitivement

Questionnements soulevés par l'analyse

On constate que plus les enfants rentrent tôt à l'ASE et moins ils sortent rapidement de l'ASE. Pourquoi ?

A noter que sortie de l'ASE ne signifie pas sortie positive : il serait intéressant d'avoir des informations sur le parcours des garçons adolescents qui sont concernés par l'ordonnance de 45 et qui ne sortent des données de l'ASE.